

Diagnostic Social



2023

amo
**ZIG
ZAG**



Table des matières

Lexique	5
Partie 1 Écoute et analyse	6
1. Démarche d'alimentation et d'écoute	7
1.1 Fondamentaux du service	7
1.1.1 Concepts clés significatifs du service	8
1.1.2 Au long de son histoire, quels sont les engagements que l'AMO a toujours pris ?	10
1.1.3 Pour quoi (ou contre quoi) s'est-elle battue ?	10
1.1.4 De quel point de vue critique l'AMO s'estime-t-elle dès lors porteuse de façon récurrente ?	11
1.1.5 Dès lors, à quoi entend-elle rester fidèle ?	11
1.1.6 Quelques informations sur notre territoire	12
1.2 Evaluation et enseignements des actions écoulées	14
1.2.1 Projet « Vise vers ça »	15
1.2.2 Jeunes d'ici et là 2023	17
1.2.3 Projet « Animations des 2,5 - 12 ans »	20
1.2.4 Accompagnement à la parentalité	23
1.2.5 Projet « Travail de quartier »	26
1.2.6 Projet Tutorat	29
1.2.7 Projet « Animations bien-être »	32
1.2.8 Projet « Vivre ensemble »	34
1.2.9 Projet « Consommations »	36
1.2.10 Prise d'autonomie	38
1.2.11 Projet « Accompagnement scolaire »	44
1.3 Prospection	50
2. Démarche d'analyse	56
2.1 Développer une valise pédagogique	56
2.2 Sorties familles	59
2.3 Dynamo	61
2.4 Les TIC	66
2.5 Activités 0 – 2,5 ans	69
2.6 Prévention jeux de hasard et d'argent	75
2.7 Espace parents dans la séparation (EPS)	79

Partie 2 Plan d'action.....	82
1. Préambule	83
2. Actions retenues et priorisation.....	83
3. Recommandations et interpellations	84
3.1 Accompagnement à la prise d'autonomie	84
3.2 Une plus grande place pour les TIC dans le système scolaire.....	85
3.3 Soutien et renfort pour le secteur	85
3.4 Taxi jeunesse	86
3.5 Un accès simplifié aux services	88
3.6 Pour que l'accueil qualitatif reste la priorité	89
3.7 Etablir des protocoles de collaboration intersectoriel	91
3.8 Plus de sécurité pour oser parler	91
3.9 David contre Goliath.....	92
3.10 Une place pour tous.....	93
3.11 Un autre regard sur la jeunesse, elle a toujours des choses à nous dire... 93	
3.12 En route vers ses droits : le Collectif Interpel'AMOs	94
3.13 T'es à court ? Yapluca.....	94
Bibliographie.....	96
Annexe	99

Lexique

AGAJ : Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse

AJ : Aide à la Jeunesse

AMO : Actions en Milieu Ouvert

ATL : Accueil Temps Libre

CAAJ : Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse

CCIS : Conseil de Concertation Intra Sectoriel

CEFA : Centre d'Education et de Formation en Alternance

CML(OA) : Commission Mixte Local (Ourthe-Amblève)

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

CPFOA : Centre de Planning Familial d'Ourthe-Amblève

CPMS : Centre Psycho-Médico-Sociaux

CRACS : Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires

EPS : Espace Parents dans la Séparation

FSE : Fonds Social Européen

MENA : Mineur Etranger Non Accompagné

MJ : Maison de Jeunes

NEET : Not in Employment, Education or Training

ONE : Office de la Naissance et de l'Enfance

PCS : Plan de Cohésion Social

PEP's (ONE) : Partenaires Enfants-Parents

PEP : Projets Educatifs Particuliers

SAJ : Service d'Aide à la Jeunesse

SAPV : Service d'Assistance Policière aux Victimes

SAS : Service d'Accrochage Scolaire

SIS : Service d'Inclusion Sociale

SPJ : Service de la Protection à la Jeunesse

SRG : Service Résidentiel Général

UPTIC : Utilisation Problématique des Technologies de l'Information et de la Communication

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

VIF : Violences IntraFamiliales

Partie 1

Écoute et analyse

1. Démarche d'alimentation et d'écoute

1.1 Fondamentaux du service

Interpellée par la toxicomanie, la délinquance et l'absentéisme scolaire des jeunes, une équipe de travailleurs sociaux bénévoles crée en 1982 un centre de jeunes à Aywaille. L'objectif des promoteurs était de faire de ce centre un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre autre que la rue, les cafés ou les discothèques. Au fil des ans, le nombre de demandes en matière d'interventions en milieux familiaux et d'accompagnements de jeunes, qu'ils soient délinquants, violents, toxicomanes, absentéistes ou simplement en mal de vivre ne cesse de croître. De plus, nous constatons que les demandes d'aide ou d'intervention dépassent rapidement Aywaille prenant ainsi une dimension régionale. Ceci s'explique par la mobilité accrue des jeunes, par les déplacements dus à la répartition du réseau d'enseignement, par la proximité de Liège, grand centre urbain lui-même proche de la Hollande et de Maastricht. De fait, les problèmes et difficultés du public rencontré ne sont pas l'exclusive d'une commune, ni même d'une région. Il convient donc de ne pas rechercher des pistes d'actions à connotation locale mais de donner au projet une dimension supra locale, qui ne deviendra efficace que lui-même inscrit dans une recherche de partenariat.

C'est en 1989 que se crée « La Teignouse », du nom d'un phare à la sortie de Quiberon en Bretagne, une Association Sans But Lucratif d'étendue régionale. L'objectif principal de cette association était, sur base du travail et de l'expérience acquise par le centre de jeunes, de développer un travail de prévention générale, dans 6, puis 9, et enfin 11 communes de l'Ourthe-Amblève - Condroz et de donner au projet une dimension supra locale en mutualisant les forces de différentes communes et en privilégiant une dynamique de partenariat.

Une partie de ce travail concerne les mineurs d'âge et leurs familles et concorde aux missions dévolues aux services d'Aide en Milieu Ouvert telles que définies dans le décret de l'Aide à la Jeunesse de 1991.

La Teignouse sera admise à la subvention en tant qu'AMO le 1^{er} avril 1993, et agréée le 1^{er} juillet 1996 en catégorie 1. « La Teignouse AMO » apparaît alors comme nouvelle ASBL dans cette région.

D'autres missions continueront à être assurées par l'association « mère » qui prendra l'appellation de « Service Régional de Prévention » La Teignouse.

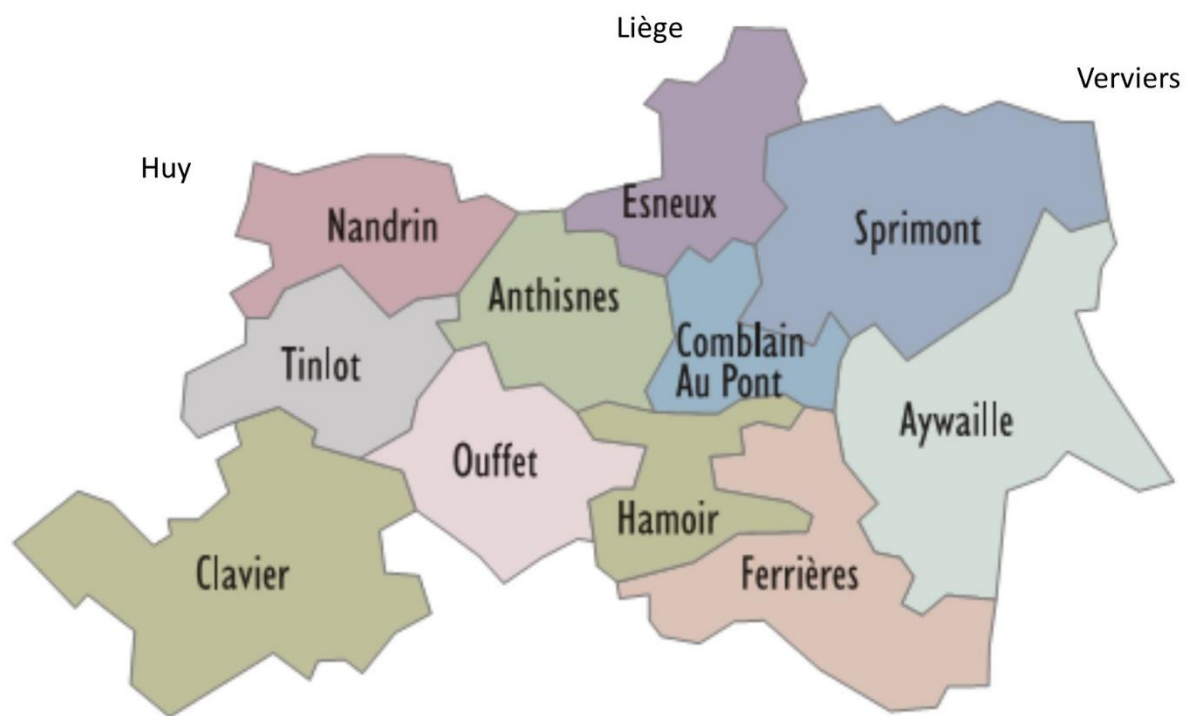
En 2023, suite à de longues réflexions, La Teignouse AMO change son appellation et devient l'« AMO ZIGZAG ». Ce changement fut l'occasion d'affirmer l'identité et les spécificités de l'ASBL afin d'accentuer la clarté et la compréhension de nos actions auprès des jeunes, des familles et des partenaires.

Le terme ZIGZAG prend son sens dans cette définition : « Dans le domaine de la montagne et de la randonnée, la technique des *zigzags* est bien connue. Au lieu

d'attaquer droit dans la pente, faites des zigzags pour diminuer la raideur de la pente et la difficulté de l'effort. »

Les communes qui composent le territoire d'action de l'AMO ZIGZAG sont de type rurales et semi-rurales. Ces communes, au Sud de Liège, se répartissent sur deux divisions judiciaires de l'arrondissement de Liège : Huy et Liège. Au départ, 8 communes se trouvent sur la division de Huy et 3 sur Liège. En 2018, une réforme des arrondissements judiciaires modifie cette répartition de la façon suivante : 5 communes sur la division de Huy (Anthisnes, Clavier, Nandrin, Ouffet, Tinlot) et 6 sur la division de Liège (Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Sprimont).

La superficie totale de la zone couverte est de 525 km².



1.1.1 Concepts clés significatifs du service

Valeurs

Toute personne a le droit à être accueillie, écoutée, respectée, valorisée dans ses potentialités, rencontrée humainement, en toute confidentialité, quelles que soient ses opinions, ses différences sociales, familiales, culturelles et économiques.

Points d'attentions :

- « Aller vers, à la rencontre » des jeunes et des familles là où ils se trouvent (quartiers, lieux festifs, écoles...) via, notamment, l'animation comme outil de rencontre et d'action ;
- Mettre la personne humaine dans sa globalité au centre de l'intervention, rencontrer le jeune, la famille là où il en est dans son parcours ;
- Tout mettre en œuvre pour valoriser les ressources des personnes et leur permettre d'entrer dans une démarche émancipatrice, elles sont actrices et détentrices de leurs propres solutions ;
- Favoriser la mise en commun des ressources d'une région afin d'offrir un service maximum aux bénéficiaires, en cohérence et sans créer de double emploi.

L'ensemble de ce travail place l'intervenant en position de « personne ressource », « d'outil », de « passeur de lien », plutôt que comme « spécialiste » amenant des solutions. Cela nécessite également une indispensable connaissance de la région et des ressources qu'elle a à offrir.

Pour ce faire, il faut mener un travail de proximité, être flexible et se rendre disponible de façon :

- Géographique : « aller vers, à la rencontre » des jeunes et des familles là où ils se trouvent (quartiers, lieux festifs, écoles...) ;
- Horaire : participation à une permanence d'écoute d'urgence sociale 24/24h et flexibilité horaire pour permettre aux bénéficiaires de nous rencontrer facilement et rapidement ;
- Humaine : mettre la personne humaine dans sa globalité au centre de l'intervention, rencontrer le jeune, la famille là où il en est dans son parcours.

Le partenariat

Comme déjà mentionné ci-dessus, susciter et entretenir des partenariats permet de favoriser la mise en commun des ressources d'une région afin d'offrir un service maximum aux usagers, en cohérence et sans créer de double emploi.

Ces concepts nous amènent à constamment articuler les besoins individuels entendus avec les ressources collectives potentielles pour pouvoir développer un travail communautaire pertinent et susceptible d'être porteur de changement.

1.1.2 Au long de son histoire, quels sont les engagements que l'AMO a toujours pris ?

De cette histoire, nous gardons des valeurs ancrées dans le quotidien de notre équipe, alimentées par la spécificité du milieu rural / semi-rural dans lequel nous évoluons et notamment, l'absolue nécessité de donner au travail de notre service une dimension régionale.

Nous misons sur les ressources de chacun et voyons dans la pair-aidance un moyen de valoriser ces ressources et d'être au plus proche des besoins et demandes des jeunes.

La flexibilité, la pluridisciplinarité (cependant mise à mal par le dernier arrêté cadre), la polyvalence et la formation continue de l'équipe éducative sont des conditions nécessaires au travail avec les jeunes et les familles.

Enfin, le peu de moyen et de structure existante sur notre territoire nous ont amenés à développer une dynamique de partenariat importante avec les services locaux ainsi qu'à faire preuve de créativité afin de faire beaucoup avec peu.

1.1.3 Pour quoi (ou contre quoi) s'est-elle battue ?

Les thématiques/problématiques qui ont toujours mobilisé notre service sont notamment :

- L'accrochage scolaire et les inégalités scolaires ;
- L'accompagnement à la parentalité ;
- Les consommations ;
- Fournir une aide aux jeunes qui se voient, par leur situation personnelle ou familiale, exclus du système ou de certaines aides ;
- Le bien-être dans les différents milieux de vie du jeune (promouvoir le bien-être pour prévenir les violences).

De manière générale, il s'agit de lutter contre les inégalités, les violences invisibles et visibles subies par les jeunes et les familles.

En permanence, nous devons rappeler et faire entendre que le milieu rural/semi-rural n'est pas par nature protégé des problématiques connues en milieu urbain, mais souffre en prime d'un manque d'infrastructures et de difficultés cruciales en matière de mobilité, d'accès aux services, etc.

Nous sommes également attentifs aux différentes périodes de la vie des jeunes et tentons au maximum de proposer des actions pour chacune de ces tranches d'âges. Il n'est pas possible de couvrir toutes les thématiques et de répondre à toutes les demandes des jeunes de 0 à 22 ans mais il nous semble important de proposer au

moins une action afin qu'ils puissent se sentir tous concernés et oser ainsi passer la porte du service.

1.1.4 De quel point de vue critique l'AMO s'estime-t-elle dès lors porteuse de façon récurrente ?

Voici quelques points, à différents niveaux, qui nous semblent être les plus récurrents au sein de notre AMO :

- À travers nos actions ainsi que dans la façon dont nous accompagnons les jeunes et familles, nous tentons au maximum d'avoir un regard et un accompagnement non normatif.
- Les systèmes, structures et fonctionnements sociétaux reproduisant les inégalités.
- Les priorités notamment financières données à certains secteurs plutôt que d'autres (répression VS prévention, sécurité VS social).
- Le manque de moyens, structures et relais pour les 18-25 ans et tendance à « oublier » l'importance du travail auprès des plus jeunes.
- Le manque de moyens obligeant, notamment les services AMO à rentrer dans une logique d'appels à projet qui ont pour impact d'influencer, orienter (temporalité, public cible, moyens...) nos actions et créant/engendrant de l'instabilité dans les projets et les emplois.
- Une tendance de plus en plus grande à devoir « justifier » (en le présentant parfois sous la forme de « valoriser ») le travail réalisé, ce qui est particulièrement questionnant quand ce qui est attendu est une justification de type quantitative. L'influence du marchand sur notre secteur nous conduit à voir de plus en plus les actions sous l'angle de leur « impact » et à devoir mesurer et prouver celui-ci.

Dans ces conditions, comment le secteur et de surcroît les AMO peuvent-ils rester fidèles à leurs fondamentaux et à la logique de prévention ?

1.1.5 Dès lors, à quoi entend-elle rester fidèle ?

En plus de ce qui a été développé ci-dessus, nous pouvons ajouter que nous tentons de remettre constamment le travail en question et de rester attentifs aux évolutions sociétales et aux jeunes vulnérables. Pour ce faire, il est primordial de conserver notre ADN et de rester à l'écoute des jeunes. Un outil de travail fondamental pour notre service et transversal dans nos actions est l'animation. Cet outil continuera de guider notre manière de travailler.

1.1.6 Quelques informations sur notre territoire

Infrastructures scolaires

6 centres d'enseignements secondaires, tous réseaux confondus proposent des filières générales, professionnelles et techniques. Les CEFA les plus proches se trouvent à Bomal, Liège, Seraing...

Une soixantaine d'implantations d'enseignement fondamental sont réparties sur le territoire.

Une implantation d'enseignement spécial comportant un internat se situe à Comblain-au-Pont.

Concernant les internats, en plus de celui situé à Comblain-au-Pont, deux se trouvent sur Aywaille dont un exclusivement pour les garçons, un troisième est implanté sur la commune de Ferrières à Ville-My. Les internats de Comblain-au-Pont et de Ferrières ont la particularité de rester ouverts les week-ends, il est constaté que ceux-ci accueillent de nombreux jeunes sous mandat de l'AJ.

Les SAS les plus proches sont à Liège et Huy, à peu près équidistants de notre implantation, plus ou moins accessibles suivant les axes de mobilité des communes (ex : le Condroz va sur Huy).

La région est couverte par deux « services » d'enseignement de promotion sociale.

Accès à la culture et à la citoyenneté

Le territoire compte 5 Centres de Jeunes reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles : Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Sprimont (2).

Des « Espaces Jeunes » existent notamment sur les communes du Condroz et sont autogérés par des groupes de jeunes. Un encadrement minimum était proposé par les éducateurs de rue engagés dans le cadre des Plans de Prévention et de Proximité des communes, mais la mise en place des Plans de Cohésion Sociale a modifié ce fonctionnement.

Un centre culturel régional est présent sur la commune de Sprimont.

Un centre récréatif existe sur la commune d'Aywaille.

Grâce au conventionnement d'Article 27 avec les conseils de prévention de l'arrondissement de Liège, l'accès à ceux-ci pour les services et les jeunes et familles a été grandement facilité.

Accès au sport et aux loisirs

L'offre sportive est importante à la fois par le nombre et la diversité des clubs, ainsi que par l'implantation de plusieurs hall omnisports de plus ou moins grande importance sur la zone couverte par notre service.

Des mouvements de jeunesse tels que scouts, patros... existent sur la plupart des communes notamment Esneux, Ferrières, Aywaille, Ouffet, Sprimont, Comblain-au-Pont...

Des résultats d'une enquête réalisée en 2006 par le CAAJ de Huy, il ressort que si la majorité des jeunes se déclarent satisfaits de leurs loisirs, les obstacles majeurs qu'ils rencontrent en la matière sont la mobilité et le coût des activités proposées. D'après les retours que nous avons des jeunes, cette réalité ne semble guère avoir changé.

Depuis 2010, la Province de Liège a lancé l'Académie provinciale des sports qui permet aux jeunes de 4 à 11 ans de découvrir des sports différents. Ces jeunes ont le choix, pour 30 € par an, de découvrir 3 sports (en fonction de ce qui est proposé dans leur région). On peut actuellement découvrir entre 1 et 4 sports différents sur 7 de nos 11 communes. La volonté de la Province est d'ouvrir ce projet également aux adolescents.

Il existe également la possibilité d'obtenir des chèques-sport. Ceux-ci sont destinés aux « jeunes en difficulté économique afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique sportive en s'affiliant à un club sportif ». Le jeune, s'il rassemble toutes les conditions requises, peut bénéficier d'une aide de 100 € (montant pour la saison 2023-2024).¹

Au niveau du sport, on peut encore citer l'ASBL Coup d'envoi, partenaire des conseils de prévention de l'arrondissement de Liège. Elle vise « l'insertion par le sport en vue de sensibiliser la population et de faciliter l'accès au sport pour tous ».²

Accueil extrascolaire et petite enfance

La plupart de nos communes propose un accueil extrascolaire, sous la forme d'étude, d'Accueil Temps Libre ou de garderies. Néanmoins cet accueil est souvent prioritairement accessible aux enfants des personnes qui travaillent et est payant.

Quatre Ecoles de Devoirs reconnues par l'ONE fonctionnent sur notre territoire : une à Aywaille (organisée par la Maison des Jeunes d'Aywaille), une à Comblain-au-Pont (portée par notre ASBL), une à Banneux (Sprimont) organisée par la Maison des Jeunes et une à Ferrières.

Nous comptons trois crèches ainsi qu'un réseau de gardiennes encadrées accueillent les petits. Les diagnostics menés dans le cadre des PCS ont mis en évidence un manque de place flagrant sur la région en matière d'accueil des enfants

¹ Liège Sport Asbl (s.d.)

² Coup d'envoi (s.d.)

de moins de trois ans ainsi qu'en matière de halte-garderie, la seule présente sur le territoire ayant fermé ses portes il y a quelques années. L'ONE a également pointé la commune de Comblain-au-Pont comme faisant partie des communes prioritaires pour la mise en place d'un milieu d'accueil.

Services d'accompagnement

Un Service de Santé Mentale réparti sur deux implantations, l'une à Comblain-au-Pont, l'autre à Nandrin, est accessible, ainsi qu'un centre de Planning Familial à Aywaille. En matière d'assuétudes et d'Insertion Sociale, l'asbl La Teignouse est également active.

L'Equipe SOS enfants ainsi que les services mandatés intervenant sur la région sont originaires de Liège et Huy et environs.

Il existe également 7 SRG sur le territoire (1 à Comblain-au-Pont, 1 à Esneux, 1 à Hamoir et 4 à Sprimont).

Une antenne de l'Openado (service social de la province de Liège) a été ouverte à Ouffet.

Santé

Nous ne présenterons pas ici une liste exhaustive des services liés à la santé sur notre territoire d'actions. Nous souhaitons néanmoins pointer l'existence de maisons médicales (1 à Sprimont, 1 à Aywaille et 1 à venir à Comblain-au-Pont). Des collaborations très intéressantes ont été mises en place ces dernières années. Nous nous réjouissons de l'arrivée d'une telle structure à proximité de nos locaux et espérons que cela pourra renforcer encore ces collaborations.

1.2 Evaluation et enseignements des actions écoulées

Dans ce chapitre, nous reprenons les grandes actions développées de manière régulière par notre service.

1.2.1 Projet « Vise vers ça »

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

Depuis quelques années, à travers notre travail de terrain nous avons constaté que de plus en plus d'enfants et de jeunes vivent des situations et des moments compliqués dans les sphères relationnelles, familiales et/ou scolaires. De plus, il nous semble opportun de leur offrir un espace qui réunit et soutient les jeunes dans la création de liens avec leurs pairs et dans leur épanouissement personnel. Certains ne se retrouvant pas toujours dans d'autres structures existantes (école, club de sport, mouvement de jeunesse, quartier...). Nous constatons également la nécessité de développer des relations positives, les jeunes sont souvent stigmatisés dans leurs comportements négatifs. En tant que service du secteur de l'aide à la jeunesse, les enfants et jeunes sont au centre de nos missions. Ce projet leur est proposé et est mis en place avec/pour eux, avec comme moyen de travailler l'individuel par le collectif et de tendre vers du collectif au départ de l'individuel.

L'objectif est de passer par le groupe pour répondre à des problématiques qu'ils vivent sur le plan individuel. Il s'agit principalement de jeunes que nous rencontrons dans nos situations d'accompagnement individuel, lors de travail de quartier, dans des permanences organisées à l'école, grâce « au bouche à oreille », etc.

Le projet vise à :

- Créer du lien et briser un sentiment de solitude ;
- Aller vers une meilleure compréhension des autres et un mieux être ;
- Agir sur la confiance ;
- Favoriser la mixité et la diversité ;
- Viser l'autonomie et l'émancipation ;
- Agir sur les préjugés ;
- Donner la parole aux jeunes, la récolter et la partager ;
- Rendre les jeunes acteurs de solutions et de changements ;
- Favoriser le vivre ensemble ;
- Rendre les jeunes acteurs de leur vie.

Public et méthode

Public

Adolescents de notre zone d'action.

Méthode

Nous proposons des activités ludiques, culturelles, fédératrices, sportives qu'ils n'ont pas nécessairement l'occasion de faire habituellement. Ces activités ont entre autres pour objectif de créer du lien avec et entre les jeunes, de se faire se rencontrer, d'échanger, de favoriser la mixité. L'idée est également que chacun trouve sa place au sein du groupe. Ces activités sont une accroche pour travailler le vivre ensemble, l'estime de soi, la confiance en soi, et qu'ils puissent échanger entre eux et partager leurs ressources. Nous visons la valorisation des compétences individuelles et l'épanouissement dans le groupe. Nous veillons à leur offrir un espace qui réunit et soutient les jeunes dans la création de lien avec leurs pairs et dans leur épanouissement personnel.

Notre volonté est ensuite de proposer des camps durant l'été pour renforcer les liens déjà créés durant l'année et favoriser le vivre ensemble, les échanges, la solidarité, la confiance. Pour ce faire, nous proposons aux jeunes de s'impliquer activement à la vie du groupe (tâches, cuisines, et autres responsabilités), de s'immerger dans un nouvel environnement, de faire des découvertes culturelles, créatives sociales et humaines.

Les jeunes sont au cœur de la construction du projet : au travers des différentes activités, la parole leur est donnée ce qui permettra de préciser les modalités des activités et des séjours (type d'activités, lieux de séjours, formes de ceux-ci, thématiques...). La pédagogie active est le point de départ : nous utilisons le brainstorming, le système de vote, les conseils, l'écoute active... Des outils issus du programme EPTO (European Peer Training Organisation) sont également utilisés pour mobiliser et sensibiliser les jeunes. D'autres outils sont utilisés : météo intérieure, travail sur les émotions, l'estime de soi, le vivre ensemble tel que développé par l'Université de Paix de Namur.

Le projet s'étale concrètement sur l'année de manière mensuelle ou bimensuelle et durant les vacances scolaires. Les activités peuvent avoir lieu dans les différentes communes de notre zone d'action et en dehors également en fonction des activités et sorties proposées. Les activités s'organisent donc dans nos locaux, dans les locaux de partenaires pour plus d'accessibilité, ou à l'extérieur en fonction des activités choisies.

[Evaluation et cohérence](#)

Par rapport au dernier diagnostic social, nous avons dès à présent le recul nécessaire pour l'évaluation du projet. En effet, à la suite de la Covid-19, nous avons poursuivi ce projet car il semble être porteur pour les jeunes. Les activités et les camps ont été organisés à nouveau. Nous remarquons que les jeunes sont demandeurs et que les activités réalisées tendent vers les objectifs que nous nous sommes fixés.

Au niveau du public, nous avons défini un âge précis (13-17 ans). Nous étendons nos activités aux jeunes qui sont en secondaire. Il est évident que nous n'excluons aucun jeune, qu'il soit scolarisé ou non. Cela peut donc aller de 11 à 22 ans.

Points faibles :

- Le manque de subsides fixes et le délai d'octroi des dépenses ;
- La difficulté d'accroche des jeunes en fonction de l'activité proposée ;
- La difficulté à toucher les jeunes les plus isolés ;
- La mobilité ;
- La composition changeante du groupe.

Points forts :

- Le groupe est ouvert à tous ce qui permet aux jeunes de s'intégrer tout au long de l'année ;
- La motivation des jeunes à participer quand ils sont présents ;
- La création du lien entre les jeunes qui se poursuit en dehors des activités (via les réseaux sociaux, l'école...). Cela permet de briser un sentiment de solitude et d'isolement ;
- L'évolution individuelle de chaque jeune : une augmentation de l'estime de soi ainsi que de la confiance en soi, valorisation de leurs ressources ;
- Le groupe permet de percevoir et de travailler certains aspects avec le jeune qu'il serait difficile d'aborder en individuel ;
- L'évolution du groupe : chacun semble trouver sa place, aller vers une meilleure compréhension des autres, agir sur les préjugés...

→ Permettre aux personnes (ici aux jeunes) de découvrir de quoi elles sont capables seules ou en groupe et d'en prendre conscience...

1.2.2 Jeunes d'ici et là 2023

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

En 2016, nous avons été interpellés par un Centre Croix-Rouge pour demandeurs d'asile par rapport à des difficultés d'intégration et des problèmes rencontrés par les Mineurs Étrangers Non Accompagnés (MENA) à l'école, dans le bus, dans la ville...

De son côté, l'école de la région accueillant la plus grande partie des MENA a renvoyé une série de constats mettant en avant des difficultés entre certains jeunes liées aux préjugés. Autres constats du Centre de Jeunes ASF et du Plan de Cohésion Sociale d'Aywaille : les jeunes ont certaines craintes, des a priori concernant les personnes étrangères. La difficulté d'intégration et les problèmes liés aux préjugés que chacun peut avoir sur l'autre nous concernent tous, jeunes et adultes, d'origine étrangère ou non. Si on n'y travaille pas, cela peut amener

davantage d'incompréhension, de difficultés et alimenter ces préjugés. Pour un jeune mineur étranger non accompagné arrivé dans une région, une culture qu'il ne connaît pas, ces difficultés d'intégration, d'incompréhension sont quotidiennes et présentent dans différents lieux (école, Centre, arrêt de bus...).

Ce projet a pour but de donner la parole à tous ces jeunes, de les faire se rencontrer, de travailler sur leurs perceptions et de croiser les regards. Il vise à aider à lutter contre les préjugés qui résultent le plus souvent de la méconnaissance de l'autre et d'incompréhensions. Cela permet également de renforcer, d'une part, le partenariat entre l'AMO, le Centre Croix-Rouge, le PCS et le Centre Jeunes, et d'autre part, l'image auprès d'autres partenaires et de la population. Il favorise également une meilleure connaissance auprès des jeunes des différentes actions et des particularités de nos services. Il permet d'aller à la rencontre d'autres jeunes et de leurs réalités spécifiques. Il vise également à rendre les jeunes acteurs et responsables de changement. Ce projet contribue à renforcer une dynamique participative et à sensibiliser d'autres jeunes, d'autres partenaires. Il aide à toucher plus de structures et d'intervenants qui accueillent et travaillent avec les jeunes. Il contribue au développement du réseau des jeunes et particulièrement les MENA, souvent isolés ou ne fréquentant que d'autres jeunes des centres, mais également à l'ouverture à la « vie en Belgique », à la découverte de son paysage associatif. L'objectif poursuivi est de déconstruire les préjugés, les craintes et apprendre à se comprendre pour vivre ensemble avec nos différences.

Pour y tendre nous veillons, au travers des différentes actions, à :

- Faire se rencontrer des jeunes de milieux et de cultures différents pour se découvrir et s'ouvrir à la différence ;
- Favoriser la mixité entre les jeunes ;
- Ouvrir le groupe existant à d'autres jeunes ;
- Favoriser la création de liens entre des jeunes de la localité et des MENA ;
- Donner la parole aux jeunes, la récolter et la partager ;
- Travailler sur les préjugés, les perceptions, les difficultés des uns et des autres et sur l'interculturalité tout en rendant les jeunes acteurs de solutions et du changement
- Permettre d'aller vers une meilleure compréhension de l'autre et vers un mieux-être ;
- Faire découvrir d'autres cultures, d'autres personnes, d'autres structures "relais", etc.

Public et méthode

Le projet vise les MENA et adolescents en famille de Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ainsi que des jeunes fréquentant le Centre de jeunes ASF, le conseil communal et l'AMO. La tranche d'âge concernée est 13-18 ans.

Le projet est porté par les différents partenaires : Centre d'accueil pour demandeur d'asile, Centre de Jeunes, PCS, AMO.

Nous partons des jeunes pour la mise en place du projet. Depuis ses débuts, il a pris différentes formes : réalisation d'un court métrage sur l'interculturalité et le racisme dans le cadre du festival « A film ouvert », réalisations musicales, exposition de photos, rencontres / activités mensuelles en tenant compte des idées et envies des jeunes pendant l'année et un séjour en résidentiel en été.

Les différentes activités permettent de créer du lien entre les jeunes, de découvrir d'autres cultures, structures, de travailler sur les perceptions de chacun, d'ouvrir les jeunes à d'autres...

Les séjours, quant à eux, renforcent ces points. Les jeunes doivent vivre ensemble. Ils viennent d'horizons parfois bien différents. Cette cohabitation de quelques jours est d'une grande richesse pour les jeunes et pour les partenaires. Beaucoup de préjugés tombent, des questions et des échanges émergent, des liens se nouent. Chacun peut trouver sa place au sein du groupe et grandir de cette rencontre à l'« autre ».

Evaluation et cohérence

Points faibles :

- Le manque de subside fixe et les délais d'octroi et de dépenses ;
- Certains jeunes commencent à s'impliquer puis ne viennent plus, comment les maintenir ? ;
- Le départ de certains jeunes sur un autre territoire et l'absence de projet similaire.

Points forts :

- La motivation des jeunes à participer quand ils sont présents ;
- Les échanges entre les jeunes et la meilleure connaissance des uns et des autres qui en découle ;
- Les partenariats.

Le projet est en cohérence avec le projet éducatif :

- Favoriser la recherche de sens ;
- Travailler sur les représentations de chacun permet de dissiper les peurs, les a priori, de diminuer le sentiment d'impuissance, d'impliquer chacun là où il est ;
- La rencontre entre ces jeunes permet l'échange, la réflexion sur les représentations de chacun ;
- Développer des dynamiques participatives : Ce sont les jeunes qui sont acteurs du projet. Sans eux, il n'y a pas de projet. Ils y apportent ce qu'ils veulent. Ensemble, ils se découvrent les uns les autres, découvrent leurs propres compétences, et les mettent au service du groupe ;
- Valoriser les ressources : Permettre aux personnes (ici aux jeunes) de découvrir de quoi elles sont capables seules ou en groupe et d'en prendre conscience...

Les indicateurs d'évaluation utilisés sont les échanges suscités entre les jeunes, le nombre de jeunes impliqués dans le projet et la mixité (en âge, genre, origines, milieu socio-économique).

Les partenaires se réunissent régulièrement pour évaluer les actions, le projet, leur cohérence, la collaboration.

Nous souhaitons continuer ce projet car il a tout son sens pour les jeunes d'Aywaille et alentours car il leur ouvre une porte sur l'autre mais aussi pour les jeunes de la Croix-Rouge car il leur permet de découvrir la vie en société avec des autochtones. Des barrières sont franchies et des relations saines et durables naissent.

1.2.3 Projet « Animations des 2,5 - 12 ans »

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

Les animations que nous organisons, à la demande des enfants et des familles, avaient lieu à proximité d'un quartier d'habitations sociales dans lequel se trouvait notre siège social. Dès sa création, dans les années 80, le quartier a très vite condensé une population de familles précarisées au vu des politiques en vigueur à l'époque en matière de logement social. Aucun équipement (infrastructures, moyens humains...) n'avait été prévu pour harmoniser la vie dans le quartier en lui-même, ni entre le quartier et les villages de Comblain-au-Pont et de Géromont. Ce n'est qu'en 2001 que notre ASBL s'implante dans ce lieu afin de travailler avec les populations.

Dès notre arrivée sur ce quartier, nous avons proposé des animations avec les enfants de 2,5 à 12 ans la semaine et lors des vacances scolaires. Différents partenariats ont été mis en place avec des structures locales (Maisons de Jeunes, Communes, Centre Croix-Rouge...).

Nous sommes restés dans ce quartier jusqu'en 2021, nous avons ensuite déménagé sur la place de Comblain-au-pont dans un plus grand bâtiment, qui nous permet d'effectuer davantage d'actions et d'accueillir plus de jeunes. Depuis ce déménagement, de nouveaux travailleurs sont arrivés et le rythme des vacances scolaires en Belgique a été changé, ce qui a impacté l'organisation des animations des jeunes de 2,5 à 12 ans.

Désormais, les animations durant les semaines concernent les jeunes de 6 à 12 ans, alors que les stages lors des vacances scolaires concernent les enfants de 2,5 à 12 ans. Pour ce qui est des stages lors des vacances, nous organisons ceux-ci en 3 catégories d'âges différentes : de 2,5 à 4 ans, de 5 à 7 ans, de 8 à 12 ans. Nous organisons toujours des partenariats avec diverses structures locales (Maisons de Jeunes, écoles avoisinantes, Communes...) et organisons davantage d'animations en lien avec des jeunes issus du travail de quartier.

Les objectifs que nous poursuivons sont les suivants :

- Réduire les violences visibles et invisibles ;
- Créer du lien social et de la convivialité entre les habitants, quels que soient leurs âges et leurs origines ;
- Proposer des lieux et des projets améliorant la socialisation, l'estime de soi, l'acquisition d'habiletés sociales et relationnelles des jeunes et de leurs familles ;
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif ;
- Transmettre des valeurs (respect, bienveillance, empathie, solidarité, autonomie...) ;
- Offrir aux enfants des lieux de socialisation, d'accueil, de gestion de projets afin de rompre l'isolement, la stigmatisation et le sentiment d'échec ;
- Favoriser le goût des apprentissages quels qu'ils soient ;
- Développer les intelligences multiples et permettre aux jeunes d'être valorisés dans leurs compétences.

Ces différentes activités sont également un moyen pour nous de nous faire connaître auprès du public et de lui permettre de nous identifier. Dès lors qu'il est confronté à un questionnement, une difficulté ou un problème, les jeunes savent qu'ils peuvent venir vers nous et le font avec davantage de facilités.

Public et méthode

Nous visons les enfants de 2,5-12 ans, de notre zone d'action. Cependant, il est à constater que la grande majorité des enfants proviennent de la commune où se déroulent les animations, à savoir, Comblain-au-Pont et ses environs (question de mobilité). Néanmoins, depuis peu, une tendance se dessine à ce que divers enfants

issus de nos autres actions (suivis individuels, travail de quartier...) se mettent à fréquenter l'AMO ainsi que nos animations, ce qui élargit la mixité sociale de notre public.

Nous utilisons l'animation comme outil de travail social. En effet, celle-ci nous permet de proposer aux enfants des outils aussi bien concrets (préparation de repas sains, organisation, découverte de notre environnement, apprentissage de nouveaux hobbies/sports,...) que généraux (gestion des émotions, travail du vivre ensemble, bienveillance, empathie...) dont ils pourront se servir dans leur vie. Ainsi, nous travaillons sur l'émancipation sociale.

Evaluation et cohérence

Les animations sont un moyen pour nous d'être au contact du public. Elles demandent beaucoup d'efforts de communication pour atteindre les jeunes de la commune qui vivent dans les petits villages aux alentours et sur les communes voisines ainsi que pour fidéliser le public.

Les critères d'évaluation sont :

- Les présences et la participation des enfants ;
- Les évaluations avec les enfants, les parents et les partenaires ;
- L'amélioration de l'estime et de la confiance en soi chez les enfants ;
- Les liens, échanges observés ;
- Les évaluations/météos faites en groupe à chaque fin d'animations.

Points faibles :

- Les autres communes de notre zone d'action ne sont plus difficilement touchées par ces animations, en cause : la distance et le manque de mobilité ;
- Les déplacements : en effet, nous sommes régulièrement amenés à devoir nous déplacer dans divers lieux pour des activités, et ces déplacements sont souvent compliqués étant donné que nous n'avons pas de camionnette et que les transports en commun ne vont pas partout ;
- De par le récent élargissement de la mixité sociale et la paupérisation de notre public nous sommes parfois confrontés à certaines problématiques qui nécessitent un encadrement spécifique qu'il devient difficile d'offrir (manque de formation, de moyen d'encadrement...) ;
- L'enchaînement des crises et la paupérisation de notre public ont un impact réel et perceptible chez les jeunes. Nous sommes régulièrement

confrontés à des jeunes qui ont des besoins spécifiques importants qui nécessitent un encadrement soutenu qu'il devient parfois difficile d'offrir (manque de formation, de moyen d'encadrement...). Malheureusement, tous les jeunes qui le souhaitent ne peuvent pas participer à nos actions.

Points forts :

- Nos nouveaux locaux offrent une qualité d'accueil pour les activités bien plus grande. Les espaces sont plus grands, mieux agencés et plus « agréables ». Ils sont également mieux situés et plus accessibles. Ils permettent d'accueillir davantage de jeunes.
- Grâce au système de cycle, nous pouvons proposer plusieurs thèmes d'animation et ainsi toucher un plus large public, sensibiliser à différents sujets, etc. De plus, cela permet de faire tourner l'effectif. Les intervenants prennent en charge un cycle en fonction de leurs compétences spécifiques et personnelles. Les enfants sont donc amenés à rencontrer différents intervenants et à créer du lien avec eux ;
- Grâce à ces animations, nous continuons à mobiliser le réseau et à travailler avec les différents partenaires ;
- Les animations nous permettent d'être visibles et d'atteindre certaines familles autrement que par l'approche individuelle ;
- Le déménagement sur la place de Comblain-au-pont nous permet d'être plus facilement accessibles en bus et les locaux sont plus adaptés à l'accueil de groupes ;
- Des nouveaux travailleurs sont devenus des intervenants permanents/fixes pour ce projet. Au lieu de fonctionner par tournantes de 2/3 intervenants comme auparavant, ceux-ci sont présents aux animations de tous les mercredis et de toutes les vacances. Cette notion facilite la communication avec le public et « fidélise » celui-ci, en permettant de créer et d'entretenir un lien avec davantage de proximité ;
- Certaines actions (séjours, nuitées, sorties ponctuelles...) permettent à un public éloigné sur notre territoire de profiter de nos actions.

1.2.4 Accompagnement à la parentalité

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

En 2012, le projet d'accompagnement à la parentalité est né de la création du projet « Aire de famille » mais n'existe plus comme tel. L'objectif et le constat de départ venaient de l'augmentation des demandes de parents qui vivent des difficultés familiales diverses : précarité, isolement, séparation, familles recomposées, mobilité, éducation des enfants, santé... et dont certains ressentaient un besoin de soutien dans leurs fonctions parentales. Plusieurs actions ont été menées depuis la création de ce projet telles que les séances de massage bébé ou encore la psychomotricité

relationnelle enfant-parent. Ces ateliers ont été délocalisés au fur et à mesure pour répondre aux problèmes de mobilité rencontrés par de nombreux parents sur notre territoire d'actions, en développant des partenariats pour disposer de locaux, de taxis sociaux, etc. (communes, ONE, CPAS...). Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Informer les parents sur différentes thématiques ;
- Développer de la solidarité entre différents parents et favoriser l'entraide ;
- Briser le sentiment de solitude et d'isolement de certains parents ;
- Permettre l'apprentissage de pratiques éducatives, notamment par le partage d'expériences et la valorisation des ressources de chacun ;
- Accompagner les parents dans leurs ressources et attitudes éducatives ;
- Valoriser leur compétences parentales ;
- Permettre aux parents et à leurs enfants de (re)découvrir des moments de plaisirs partagés ensemble en toute simplicité ;
- Créer du lien social (entre parents, entre enfants, entre enfants-intervenants, entre parents-intervenants et entre enfants-parents de familles différentes...).

Massage bébé

Concrètement, le massage bébé poursuit les objectifs suivants :

- Apprendre une technique de massage à reproduire chez soi ;
- Communiquer avec son bébé en passant par le toucher ;
- Profiter d'un temps d'arrêt dans la vie de tous les jours pour partager un moment privilégié de bien-être, d'échange et de tendresse avec son enfant ;
- Stimuler le corps et l'esprit de son enfant et viser le soulagement de certaines douleurs ;
- Rencontrer d'autres parents qui vivent la même chose, la venue d'un nouveau-né, et développer de la solidarité ;
- Favoriser l'entraide, les échanges, le partage de trucs et astuces ;
- Créer du lien social (entre parents, entre enfants, entre enfants-intervenants, entre parents-intervenants et entre enfants-parents de familles différentes...).

Psychomotricité relationnelle enfant-parent

La psychomotricité relationnelle enfant-parent a pour objectifs :

- Offrir une stimulation sensori-motrice adaptée à l'âge ciblé ;
- Développer la socialisation des parents et des enfants ;
- Accompagner la parentalité ;
- Améliorer les relations enfants-parents ;
- Créer du lien social (entre parents, entre enfants, entre enfants-intervenants, entre parents-intervenants et entre enfants-parents de familles différentes...).

Public et méthode

Massage bébé

Cet atelier s'organise un mois sur deux dans deux communes et trois à quatre fois par an dans une troisième commune. Il se veut à destination des parents (ou des familiers) et de leur enfant, âgé de 1 à 9 mois. La technique apprise est celle du massage Shantala, les parents repartent avec un carnet reprenant les gestes expliqués pour pouvoir les reproduire à la maison.

Psychomotricité relationnelle enfant-parent

Lors des séances de psychomotricité, nous travaillons avec des enfants de 9 mois à 6 ans et leurs familiers. Les séances s'organisent de manière hebdomadaire dans deux communes et à tour de rôle tous les trimestres dans quatre autres communes.

Evaluation et cohérence

Massage bébé

Toutes les évaluations et réflexions que nous faisons par rapport à cette action montrent que nos objectifs et la visée de ces ateliers sont toujours remplis. La sollicitation de partenaires locaux pour son organisation a vraiment permis au projet de mieux fonctionner : l'information des séances de massage est diffusée davantage au niveau local et les problèmes de mobilité tendent à diminuer puisque nous le proposons dans les locaux ONE de trois communes, des locaux qui peuvent être accessibles en transport en commun. De plus, nous constatons que la présence des PEP's permet aux familles de recevoir une approche complémentaire à notre intervention, notamment par rapport à leurs questions en lien avec l'évolution de leur bébé (santé, sommeil, alimentation...).

Les partenaires du projet font le même constat : la demande est de plus en plus forte depuis le début de cette action. Pour nous, elle est donc à maintenir et à renforcer dans sa forme actuelle.

Psychomotricité relationnelle enfant-parent

Suite à la crise sanitaire (COVID-19), les séances ont été à l'arrêt pendant une longue période et ont repris dans une seule commune. La plupart de nos objectifs sont toujours atteints, qu'il s'agisse de ceux propres à l'activité comme le fait de rendre le service accessible et visible en allant à la rencontre du public. Une relation de confiance s'est établie avec les familles qui participaient de manière régulière aux séances et nous imaginons ainsi que si elles en ressentent le besoin, elles feront appel à notre service.

En revanche, lors de la reprise, nous constatons que la majorité des participants ne correspond plus au public ciblé au départ. Se déplacer sur plusieurs communes a également pour objectif de pallier aux difficultés de mobilité sur notre territoire d'actions. Cependant, dans les faits, nous remarquons que l'accès aux séances reste compliqué pour certaines familles, notamment celles en situation précaire et/ou en isolement social. De plus, la disponibilité des locaux adaptés à notre atelier nous contraint de proposer les séances en fin de journée, lorsque les taxis sociaux ne circulent malheureusement plus.

C'est pourquoi nous décidons, dès le mois de septembre 2022, de nous concentrer sur nos autres actions où les demandes ne cessent de croître. Nous relayons les familles de la psychomotricité vers ces autres actions ou vers d'autres activités dans la région.

Nos rencontres avec les partenaires nous ont également permis de prendre conscience que les familles vulnérables vivant avec des enfants de 0-3 ans ont probablement d'autres besoins qu'ils jugent prioritaires à celui de faire de la psychomotricité relationnelle en famille et à trouver des solutions pour s'y rendre. Nous n'abandonnons pas cette tranche d'âge, nous réfléchissons à comment l'atteindre au mieux et répondre davantage aux demandes.

1.2.5 Projet « Travail de quartier »

[Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés](#)

Le travail dans les quartiers est réalisé à la demande et en partenariat avec les personnes qui y vivent et les services locaux (maisons de jeunes, écoles, administrations communales, PCS...).

Notre territoire d'actions comprenant 11 communes amène des constats de départs différents. Les interventions seront alors fonction de la demande spécifique au quartier.

Les objectifs poursuivis lors de nos interventions sont les suivants :

- Récolter la parole des jeunes ;
- Être identifié comme personne ressource ;
- Permettre à chacun d'exister au sein de son quartier ;
- Renforcer la cohésion dans un quartier ;
- Diminuer toutes les formes d'exclusion ;
- Créer du lien social et de la convivialité entre les habitants, quels que soient leurs âges et leurs origines ;
- Diminuer les clichés et stéréotypes ;
- Réduire les violences visibles et invisibles ;
- Rendre les habitants acteurs dans leur quartier ;
- Rendre visible et accessible l'AMO pour les jeunes et leurs familles ;
- Favoriser la solidarité, l'entraide et le partage ;
- Réduire les risques (sensibilisation aux consommations...).

Public et méthode

Public

Nous pouvons intervenir, dans les quartiers, avec des jeunes de 0 à 22 ans et leurs familles. Le public que nous rencontrons en rue est majoritairement âgé d'au moins 12 ans dans les zones (semi-)urbaines et majoritairement des enfants du primaire dans les zones rurales et plus isolées.

Méthode

Les quartiers ciblés présentent généralement des caractéristiques semblables et notamment :

- Une concentration d'enfants et de jeunes ;
- Des conditions de vie précaires (logement, revenus, structure familiale...) ;
- Un déficit de lien social ;
- Des nuisances de tous types (sonores, visuels...).

Nous travaillons dans les quartiers à la demande des jeunes, des habitants et des partenaires. Nous utilisons différentes méthodologies pour entrer en contact avec le

public : porte à porte, réunions, réseaux sociaux, présences dans des lieux communs (présence lors des heures de fréquentation du lieu par les jeunes...), organisation d'activités (moments festifs, animations...).

Evaluation et cohérence

Points faibles :

- La ruralité et l'étendue de notre territoire ne favorise pas la proximité avec les jeunes et les habitants de certains quartiers ;
- La difficulté de trouver des relais adéquats et qui peuvent faire perdurer le lien ;
- La difficulté de communiquer avec le public concerné ;
- Le manque de moyen pour donner une suite aux demandes émergentes (effet « appel d'air ») ;
- Malgré la forte nécessité, l'exposition de la plus value du travail de rue (notamment en période Covid et post-Covid), aucune suite n'a été donnée à notre demande pour un mi-temps travailleur de rue ;
- Nous ne disposons pas de locaux sur chacune de nos communes, ce qui ne nous permet pas de travailler équitablement et à proximité de tous les quartiers de notre territoire.

Points forts :

- La visibilité de notre service ;
- La création du lien avec les jeunes et leurs familles ;
- Le recueil de la parole des jeunes et pouvoir la transmettre ;
- La facilité de mise en œuvre ;
- Le travail de proximité avec le public ;
- L'émergence de nouvelles demandes.

Nous constatons que ces actions nous permettent d'être au plus proche de la population et d'accéder aux milieux de vie des jeunes. Ce sont des actions ponctuelles pour la majorité du travail de quartier. Néanmoins, un quartier bénéficie d'une présence hebdomadaire durant les périodes scolaires. Ces actions nous permettent d'aller facilement à la rencontre des jeunes, elles demandent peu de moyens (pas besoin d'avoir un bâtiment, du matériel...). Par ces différentes rencontres, nous pouvons recueillir la parole des jeunes et ainsi interpellier les personnes concernées (habitants, autorités communales, services locaux...). Le travail de quartier représente également une porte d'entrée vers d'autres actions que

nous menons telles que l'accompagnement individuel, les activités extrascolaires, etc.

1.2.6 Projet Tutorat

Le projet tutorat a vu le jour en octobre 2010. A cette époque déjà, un accompagnement scolaire était organisé pour les enfants du primaire dans le quartier d'habitations sociales à Géromont, là où était implantée l'AMO.

Au fur et à mesure des années, ces enfants sont entrés en secondaire. Plusieurs constats sont apparus, des jeunes du quartier s'épanouissaient dans leurs études et d'autres souhaitaient continuer à recevoir un accompagnement à leur entrée en secondaire. C'est à partir de ces constats/demandes que le projet tutorat est né. Il permettait entre autres de valoriser le grand jeune dans son parcours et de répondre à un besoin des plus jeunes. Des grands jeunes du quartier ont commencé à accompagner un plus jeune dans sa scolarité à raison d'une fois par semaine au sein des locaux de l'AMO.

Le projet a évolué en presque 10 ans de vie en gardant le même principe : des « grands jeunes », appelés tuteurs, engagés dans un cursus scolaire supérieur ou en fin de secondaire, viennent proposer une aide concrète à des jeunes appelés « tutorés » du secondaire qui éprouvent des difficultés dans une matière donnée. Le « grand jeune » est un peu un « grand frère » qui, au-delà du soutien scolaire, est aussi un référent et peut apporter soutien, conseil et bienveillance. Son expérience personnelle récente en matière de scolarité permet de « coller » à la réalité du jeune apprenant. Chaque tuteur, en fonction de ses connaissances et de sa disponibilité reçoit un ou plusieurs tutoré(s) à aider, à raison d'une ou deux heure(s) par semaine. Cette aide est formalisée par un contrat, pour une année scolaire, liant le jeune, ses parents et le tuteur. Les tuteurs sont eux-mêmes formés et encadrés par des intervenants de l'AMO ou de l'école en fonction du lieu de déroulement.

L'objectif du projet est donc de créer un système permettant de favoriser l'accrochage scolaire au sein de l'école en offrant un lieu sécurisant d'accueil et d'apprentissage où le jeune pourra progresser à son rythme. Ce système permet de valoriser les apprentissages du grand jeune (tuteur) et de développer une relation privilégiée entre les deux jeunes (tuteur et tutoré). Au-delà de la réussite scolaire, le projet vise avant tout à favoriser le bien-être des élèves via la création d'un nouveau mode de relation au sein de l'école (tuteur-tutoré). Le projet tend également à améliorer les rapports jeunes-parents-école.

Au-delà des apprentissages, les objectifs poursuivis au travers du tutorat sont :

- Briser la spirale des déterminismes liés à l'échec scolaire ;
- Offrir un lieu sécurisant d'accueil et d'apprentissages où le jeune pourra progresser à son rythme et rencontrer un regard bienveillant de jeune adulte ;

- Proposer aux jeunes élèves du début du secondaire (tutorés) un nouveau modèle de référence au travers d'un jeune adulte (tuteur) dans son système social ;
- Valoriser le parcours scolaire et les compétences des jeunes tuteurs qu'ils soient en secondaire (général, technique ou professionnel) ou en supérieur ;
- Lutter contre les « croyances normatives », par exemple : « ceux qui réussissent sont des intellos », et donner une place à des « leaders positifs » au sein de l'école ;
- Créer du lien social entre l'ensemble des tutorés et des tuteurs au travers d'activités qui ont lieu pendant les vacances ;
- Reconnaître les normes et valeurs familiales et les « mettre en lien » avec celles de l'école afin d'améliorer l'engagement parental.

Différents subsides obtenus entre 2015 et 2017 ont permis d'expérimenter ce projet dans le cadre scolaire et d'intégrer le tutorat au sein de toutes les écoles secondaires (6) de notre zone d'intervention.

Si au départ le tuteur recevait un défraiement, ce n'est plus le cas aujourd'hui sauf pour le tutorat organisé sur la commune de Comblain-au-Pont. L'arrêt des subsides nous a amenés à réfléchir avec les partenaires sur la nécessité de ce défraiement. Il constitue une « carotte » pour les tuteurs potentiels qui va aider à faire pencher la balance en cas d'hésitation, cependant, le projet continue de fonctionner sans défraiement au sein de différents établissements. En fin d'année, chaque institution choisit la manière dont elle va « remercier/valoriser » les tuteurs et les mettre à l'honneur avec leurs tutorés. Cela peut prendre différentes formes : places de cinéma, moment convivial, activité à l'extérieur...

Public et méthode

De manière générale, le tutorat vise les jeunes entre 12 et 25 ans. Pour ce qui est des tuteurs, les tranches d'âges concernées varient d'une implantation à l'autre. Ainsi, dans les écoles, les tuteurs sont le plus souvent des élèves de 4^{ème}, 5^{ème} ou 6^{ème} des différentes filières (transition, qualifiant, professionnel). Pour le tutorat organisé au sein de la commune de Comblain-au-Pont, les tuteurs ont entre 16 et 25 ans, certains étant dans l'enseignement supérieur.

Le tutorat est organisé sur la commune de Comblain-au-Pont, dans les écoles secondaires de notre zone d'intervention qui se trouvent sur les communes de : Aywaille, Esneux, Ferrières, Ouffet et à la MJ de Banneux (Sprimont).

Concrètement, le tutorat c'est un binôme de jeunes qui se rencontrent en individuel une fois par semaine pendant l'année scolaire, hors vacances scolaires, dans un

local mis à disposition. Selon les réalités du partenaire, le tutorat peut être organisé après l'école ou sur les heures de temps de midi ou d'étude.

Notre rôle est d'accompagner le partenaire à la mise en place et au bon déroulement du projet, de lui donner les informations nécessaires et les clés afin qu'il puisse se l'approprier et l'autonomiser. D'ailleurs, certains d'entre eux sont aujourd'hui complètement autonomes dans la mise en place et l'organisation du tutorat.

L'accompagnement sous-entend : la diffusion du projet auprès des jeunes et de l'équipe éducative, des rencontres d'évaluation avec le partenaire mais aussi avec les tuteurs et les tutorés, une formation aux tuteurs avant de démarrer dans le projet...

Evaluation et cohérence

Points faibles :

- Un projet supplémentaire au sein des écoles où les enseignants sont sollicités bénévolement pour faire un grand nombre de choses différentes ;
- L'absence de profession d'accompagnateur de projets au sein des écoles qui faciliteraient les tenues des projets ;
- Le projet correspond aux attentes des élèves mais nous constatons que certaines écoles ont des difficultés à s'autonomiser totalement dans la mise en place du projet voire même à le maintenir malgré notre proposition de soutien ;
- Difficultés à relancer le projet depuis la crise sanitaire (les jeunes de maintenant n'ont pas connu le tutorat en étant eux-mêmes « tutorés »).

Points forts :

- Echange, altruisme entre jeunes, citoyenneté, estime de soi ;
- Permet d'intégrer à l'école d'autres valeurs que la réussite scolaire, intégrer d'autres valeurs aux élèves et à l'équipe pédagogique ;
- La mise en place d'une « tête tutorat » à l'interne de l'établissement favorise la mise en place du projet et l'engouement des jeunes ;
- Une fois intégré le projet ne nécessite pas tant de temps que ça.

Nos perspectives pour les prochaines années :

- Maintenir et remettre en place le projet au sein des différentes implantations et poursuivre l'accompagnement ;
- Faire un état des lieux de la pertinence à développer davantage ce projet dans le Condroz avec pour exemple la commune de Comblain-au-Pont ;

- Construire un module de formation/information du projet en vue de le transférer hors de notre zone ;
- Finaliser un guide du projet tutorat ;
- Formaliser l'accompagnement dans les écoles avec l'investissement que nous y proposons.

Le projet est évalué chaque année avec les partenaires mais également avec les jeunes lors de moments prévus à cet effet.

Le projet tutorat colle à notre projet éducatif et aux besoins des jeunes. Il s'ancre dans la prévention sociale et se développe suite à nos constats de décrochage scolaire (donc de nécessité à travailler l'accrochage) et de différence entre le système scolaire et les besoins des élèves. Les partenaires sont demandeurs de poursuivre la collaboration d'année en année. Celle-ci est plus ou moins étroite selon le degré d'autonomisation du projet.

1.2.7 Projet « Animations bien-être »

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

Notre pratique dans les divers milieux de vie des enfants et des jeunes nous a confrontés au « stress » et à l'agitation de plusieurs d'entre eux d'une part, mais aussi au sentiment d'impuissance de certains adultes (parents, enseignants, éducateurs...) pour poser un cadre et des limites d'autre part.

Notre équipe est fréquemment en questionnement face à des groupes d'enfants et de jeunes dont les émotions « à fleur de peau » parasitent toute implication dans un projet ou dans des apprentissages divers. Ces différentes demandes et constats nous ont amenés dès 2006 à réfléchir à des outils favorisant l'émergence et le développement du bien-être individuel et collectif, tant en milieu scolaire que dans le cadre des loisirs (MJ, ATL, internats...) et/ou de la famille.

Public et méthode

Ces outils s'adressent aux enfants, aux jeunes et aux familles et sont utilisés dans les différents milieux de vie tels que les écoles, les internats, les SRG et autres institutions et lieux accueillant des jeunes.

Après consentement du jeune, ces différents massages se déroulent directement sur les vêtements, de manière bienveillante. Le toucher favorise la détente, l'éveil de l'esprit créatif, les valeurs de respect, d'entraide et de mieux être. De plus, il favorise une plus grande concentration facilitant ainsi l'apprentissage académique.

Différentes formations nous ont permis de découvrir les richesses de techniques de relaxation et de techniques corporelles à mettre au service de la prévention, en

créant des moments de bien-être individuels et collectifs au sein de nos groupes d'enfants et de jeunes.

Il ne s'agit nullement de donner une réponse médicale ou thérapeutique, mais bien de transmettre quelques techniques pour le bien-être quotidien permettant aux enfants, aux ados, aux adultes de se sentir mieux avec eux-mêmes et avec les autres.

Les outils utilisés dans nos modules s'inspirent de différentes approches telles que le « toucher thérapeutique », le Do-in, le massage assis, les techniques de relaxation et de visualisation... Celles-ci sont choisies en fonction du public-cible et des effets escomptés. Il s'agit de les mettre au service d'un mieux-être individuel et/ou collectif.

Si les techniques de massage ne sont pas nouvelles, c'est l'usage que nous pouvons en faire avec les enfants et les jeunes qui ouvrent des perspectives préventives. Elles leur donnent des outils très concrets pour gérer leurs émotions au quotidien et leur permettent d'augmenter l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres.

Evaluation et cohérence

Ces techniques ouvrent non seulement le champ du bien-être individuel, mais permettent d'établir entre les enfants, les jeunes et les adultes d'autres modes de communication, de relation à l'autre et servent à l'apprentissage d'un rapport plus respectueux de chacun.

Eminent pédagogue, Philippe Béague, préfaçant Bernadette Colard³, nous dit : *« On sait à quel point les parents sont aujourd'hui soumis à un rythme de vie qui met sous pression et qui, par la force des choses, entraîne les enfants dans une spirale, qui ne tient plus compte de leurs besoins fondamentaux ; à savoir de découvrir le monde, de trouver à leur rythme les richesses qu'il décèle, d'en parcourir les nombreuses routes, de trouver quelques réponses à leurs innombrables questions... Mais leur en laisse-t-on vraiment le temps ? Obligés qu'ils sont de s'adapter au rythme des adultes... »*

Leur permettre une ou deux fois par jour de se recentrer sur eux-mêmes, d'arrêter le temps pour s'occuper chacun de soi, de se détendre par cette attention portée à son propre corps, par ce moment privilégié d'écoute de soi, par cet « auto-maternage » comme disait Françoise Dolto, est à la fois source de bien-être et preuve du respect qu'on leur doit.

C'est aussi une forme de respect qu'ils apprennent à avoir l'un pour l'autre quand ils s'aident mutuellement à être en harmonie avec ce corps qui n'est pas qu'un outil de combat pour agresser ou se protéger des autres, mais un moyen de contact qui permet le plaisir de la rencontre, la richesse de la solidarité, l'accès à la citoyenneté ».

³ Colard (2008)

1.2.8 Projet « Vivre ensemble »

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

Nous nous sommes formés en équipe à trois outils différents mais complémentaires pour répondre à de plus en plus de demandes, dans le domaine des violences et du harcèlement, émanant de jeunes et d'institutions travaillant avec des jeunes. L'idée était de disposer d'outils concrets nous permettant de travailler en prévention sur le climat de groupe en amont de l'occurrence de phénomènes de harcèlement et d'inclure les acteurs dans des logiques à plus long terme et non pas d'intervenir suite à un fait concret de harcèlement. De ce fait, nous avons voulu viser « le vivre ensemble », un climat positif et la lutte contre toute forme de discrimination au sein des groupes de jeunes.

Voici les objectifs que nous nous sommes fixés :

- Favoriser le bien-être ;
- Favoriser les échanges ;
- Sensibiliser les jeunes et les équipes éducatives ;
- Favoriser la mise en projet ;
- Prévenir et lutter contre le harcèlement et travailler le vivre ensemble au sein des classes ;
- Réguler les différents espaces de l'école afin de prévenir et d'agir sur les phénomènes de violence visible et invisible ;
- Permettre aux jeunes de se connaître par l'animation pour éviter les conflits ;
- Favoriser un climat positif ;
- Donner des clés pour faciliter la résolution des conflits.

Public et méthode

Public

Les jeunes ainsi que toutes les écoles primaires et secondaires de tous réseaux confondus, internats, maisons de jeunes, SRG, mouvements de jeunesse et autres structures accueillant des jeunes en collectif de notre zone d'intervention peuvent faire appel pour que nous les accompagnions à la mise en place de projets de prévention pour favoriser le bien-être au sein des groupes.

Méthode

Ces dernières années, nous avons donc été formés par 4 organismes pour mener à bien notre projet : l'Université de Mons, l'Université de Paix de Namur, EPTO et le Centre RÉSIS afin de favoriser le vivre-ensemble entre les jeunes et de prévenir le harcèlement. Le projet développé par l'équipe de B. Humbeeck (UMons) consiste à réguler les différents espaces de l'école et à mettre en place des cercles de parole au sein des classes afin de prévenir et d'agir sur les phénomènes de violence visible et invisible. La formation de l'Université de Paix propose des dispositifs pour prévenir et lutter contre le harcèlement et pour travailler le vivre ensemble au sein des classes et des groupes. EPTO est un outil d'apprentissage par les pairs qui permet aux jeunes d'apprendre à se connaître par l'animation pour éviter les conflits mais aussi de lutter contre les discriminations. Enfin, le Centre RÉSIS forme les intervenants à la MPP (Méthode des Préoccupations Partagées), cette méthode a pour but d'accompagner la cible du harcèlement afin de la soutenir et de travailler avec les intimidateurs afin de les faire changer de posture.

Nous utilisons ces outils pour proposer des modules d'animations au sein des établissements qui nous en font la demande. Des réunions d'une ou plusieurs concertations avec les responsables institutionnels sont prévues pour définir la demande. De plus, nous organisons une rencontre afin de construire l'outil. A cette étape, nous remplissons une convention reprenant les modalités d'actions et les engagements de chacun. Nous proposons à l'équipe éducative de mettre en place une permanence « d'écoute » pour les enfants qui le souhaitent sur les temps de midi. Elle permet aux enfants qui éprouvent des difficultés à prendre la parole en grand groupe de venir se poser et déposer ce qui les trouble. Celle-ci nous permet de réévaluer notre trame d'animation et de l'adapter si nécessaire au fil des séances. Un agenda d'animations est établi ensemble et nous intégrons un maximum les adultes responsables dans le processus, notamment en partant de leurs demandes, besoins, attentes par rapport à leur groupe. Nous sommes aussi de plus en plus amenés à récolter la parole des enfants afin de créer une animation qui soit au plus proche de leur réalité et qui réponde au mieux à leurs besoins. L'idée est de proposer un travail s'inscrivant dans la durée, reproductible et ré-appropriable après notre passage. Un moment est également prévu au terme des animations pour évaluer ensemble et faire les retours nécessaires.

Evaluation et cohérence

Points faibles de ce projet :

- Difficulté de mobiliser les partenaires avant que « le problème » ne survienne ;
- Nous sommes dépendants de la motivation et de l'envie de s'impliquer des partenaires ;
- Difficulté d'évaluer avec les jeunes et le partenaire en fin de projet ;
- Difficulté qu'ont les partenaires à pérenniser l'outil sur le long terme.

Points forts de ce projet :

- Combinaison de différentes formations et outils ;
- Possibilité d'avancer au rythme de la structure et des jeunes ;
- Offrir un accompagnement soutenu ;
- Plus de demandes de mise en place de cercle de paroles et de vivre ensemble ;
- Flexibilité de l'équipe ;
- Adaptabilité des outils et de l'équipe.

Ces animations, même si certaines modalités pratiques et organisationnelles sont de temps à autre à revoir, sont à poursuivre et semblent cohérentes. Nous rencontrons toujours bien nos objectifs de départ. Les évaluations que nous faisons avec les partenaires à la fin du processus nous confortent dans ce sens, de même que les effets positifs produits sur les groupes d'enfants et de jeunes.

De plus, nous constatons une augmentation des demandes portant sur les thématiques des TIC. Nous avons quelques outils mais nous remarquons que nous sommes limités dans ce que nous pouvons proposer pour répondre au mieux aux institutions et aux besoins des jeunes en la matière. C'est une thématique qui est en mouvement perpétuel et dont l'utilisation peut avoir des conséquences dramatiques. Nous souhaitons donc explorer ce champ thématique et voir dans quelle mesure et comment nous pourrions l'appréhender. Il nous semble nécessaire de continuer à nous former à ce sujet afin de découvrir de nouveaux outils et pouvoir étoffer nos actions de prévention à ce sujet.

1.2.9 Projet « Consommations »

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

Depuis les années 90, l'équipe de l'AMO a réfléchi, testé et mis en pratique des stratégies de prévention pour répondre aux réalités de la région en s'adressant à la fois aux enfants, aux jeunes, aux professionnels et aux parents en matière de consommation(s).

Les comportements en matière de consommation(s) sont mouvants, c'est pourquoi nous n'avons de cesse d'adapter nos animations et nos outils en fonction des réalités temporelles.

Nous visons toujours les mêmes objectifs, à savoir :

- Favoriser le bien-être ;
- Favoriser les échanges ;

- Sensibiliser les jeunes, les équipes éducatives, les parents ;
- Favoriser la mise en projet ;
- Appréhender les phénomènes de consommation(s) et de dépendance de manière large ;
- Amener le jeune à réfléchir et à gérer ses consommations ;
- Faire émerger des alternatives positives ;
- Aborder les phénomènes de pression de groupe et les désamorcer si besoin ;
- Lutter contre les idées reçues ;
- Favoriser la « paire-expérimentation » ;
- Donner la parole aux jeunes sur le sens qu'ils donnent à ses/ces comportements.

Public et méthode

Public

Les jeunes et toutes les écoles secondaires de tous réseaux confondus, internats, maisons de jeunes, mouvements de jeunesse, etc, de notre zone d'intervention peuvent faire appel pour que nous les accompagnions à la mise en place de projets de prévention autour des consommations et des dépendances. Bien que nous veillions à ne pas aborder de manière générale la thématique des consommations orientées produits aux jeunes de moins de 15-16 ans, nous restons ouverts au fait d'aborder cette thématique dans son ensemble dans les écoles primaires (5e et 6ème année).

Méthode

Dans un premier temps, le jeu O'Rhune était notre support d'animation. A présent, nous utilisons notre propre outil pour coller au mieux à la réalité des jeunes auxquels nous proposons ces animations de sensibilisations. Cet outil, nommé "YOLO" (You Only Live Once), se présente sous la forme d'un jeu qui aborde 3 grandes thématiques qui nous semblent essentielles dans la dynamique des consommations :

1. Le vivre ensemble : pour travailler sur la notion d'intégration, de pression du groupe, de respect des choix et convictions de chacun ;
2. L'information sur les différents produits : cette thématique vise à informer sur les effets, l'aspect légal, les idées reçues, les mécanismes à l'œuvre dans les dépendances ;

3. L'information sur les services : l'objectif est d'informer les jeunes sur les aides qu'ils peuvent trouver et solliciter autour d'eux afin de travailler de manière plus approfondie sur leurs questions/réalités/problématiques actuelles ou à venir.

En fonction du groupe et de la demande, le jeu permet de mettre davantage l'accent sur l'un ou l'autre de ces aspects.

Les animations sont également proposées et adaptées aux équipes éducatives (écoles, mouvements de jeunesse, internats, MJ...). Nous pouvons également accompagner des partenaires à la réflexion et à la mise en place d'une action à plus long terme. Nous réalisons ces différentes actions à la demande. La réponse qu'on y apporte est spécifique en fonction des besoins. Nous n'hésitons pas à mobiliser des partenaires pour répondre au mieux aux demandes qui nous sont adressées.

Evaluation et cohérence

Ce projet est évalué annuellement lors du conseil éducatif. Des évaluations sont également réalisées avec les bénéficiaires et les partenaires, elles nous permettent de nous ajuster au mieux. Cette thématique est en perpétuelle évolution et toujours bien présente quelle qu'en soit la forme.

1.2.10 Prise d'autonomie

Constats de départ

En 2021, nous avons déposé un appel à projet aux conseils de prévention de Huy et de Liège sur la thématique de la prise d'autonomie des jeunes de 16 à 22 ans. Le projet résulte, entre autres, des constats relayés dans notre diagnostic social de 2020. Lorsque les jeunes approchent de leur majorité, nous constatons qu'ils sont confrontés à un grand nombre de difficultés parfois influencées par le contexte social, familial et économique.

Voici celles que nous avons identifiées à travers notre pratique de terrain.

- Nous identifions un manque de logements de manière générale. Le manque est encore plus conséquent lorsqu'il s'agit de logements adaptés, accessibles et disponibles pour les jeunes en fin de minorité ou en début de majorité. Les propriétaires sont réticents à l'idée d'accueillir un jeune et il n'existe que très peu de logements supervisés ou encadrés sur notre territoire d'action ;
- Nous relevons un manque de structures adéquates qui considèrent le jeune adulte comme un jeune en construction et non comme un adulte aguerri ;
- Lorsqu'un jeune veut/doit prendre son autonomie, il doit entreprendre de nombreuses démarches simultanément. Il peut se sentir perdu et ne pas

savoir vers qui se tourner pour commencer ce projet. Il y a un manque de connaissances et de coordination entre les services jeunesse et les services adultes ;

- Difficultés pour un jeune proche de sa majorité d'obtenir une ouverture de dossier SAJ avec prise en charge vu les délais ;
- Il arrive régulièrement que les jeunes de 17 à 25 ans habitent toujours en famille et il existe peu de service pour adultes qui travaillent les liens familiaux. Ceux-ci peuvent être problématiques et deviennent une raison pour le jeune de vouloir prendre son autonomie ;
- Ce qui pose problème dans la quasi-totalité des situations est le manque de moyens financiers aidant à la prise d'autonomie et ce malgré l'existence du protocole CPAS/AJ par exemple ;
- Nous constatons que certains jeunes sont confrontés à des difficultés au niveau de leurs parcours scolaires. Elles sont présentes sous plusieurs formes mais nous identifions un manque de tolérance vis-à-vis de l'orientation scolaire, de la possibilité pour ceux-ci de faire des études... lorsqu'ils ont déjà vécus des difficultés antérieures.

Quel a été le mobilisateur ?

Ce phénomène est observé dans nos demandes individuelles, notre travail de terrain et de quartier. Notre farde de demandes et nos dossiers de suivis individuels constituent pour nous une source non négligeable. Nos partenaires font partie inhérente de nos sources, on peut citer : le SAJ, les CPAS, les PCS, les antennes sociales du plan Habitat Permanent, les SRG, l'Agence Immobilière Sociale et Ourthe-Amblève Logement (société de logements de service public agréée par la Société Wallonne du Logement), etc. Tout comme certaines commissions : conseils de prévention (Liège et Huy), coordinations jeunesses (Aywaille, Comblain-au-Pont, Hamoir, Esneux), conseils de concertation intrasectoriel (Liège et Huy), CML, etc.

Le service de lutte contre la pauvreté évoque les difficultés auxquelles ces jeunes sont confrontés en mettant l'accent sur le lien entre pauvreté et placement au sein d'une institution de l'aide à la jeunesse, ainsi que sur la difficulté de trouver une place dans la société pour un jeune en sortie d'institution. Notre AMO a participé en soutien méthodologique à un projet communal d'habitat alternatif sur un village de notre territoire. L'objectif de cet habitat était de proposer à des jeunes, amenés à vivre prématurément de manière autonome, un logement de type semi-communautaire. Dans le cadre de ce projet, nous avons rencontré différents partenaires et jeunes dans cette situation qui, par leurs témoignages, nous ont permis de nous rendre compte des difficultés auxquelles ces jeunes peuvent être confrontés.

Quelle était la visée ? Sur quel mécanisme voulait-on peser ?

Ce projet visait à répondre à une des priorités des diagnostics sociaux des conseils de prévention de Huy et de Liège, à savoir : la prise d'autonomie des jeunes.

Les jeunes ciblés par le projet étaient des jeunes de 16 à 25 ans. Pour qu'ils puissent prendre leur autonomie de manière sereine et stable, il faut éviter certaines situations de « vides » institutionnels et leur permettre d'avoir accès aux droits fondamentaux.

Un axe important du projet était de travailler sur l'isolement social afin de lutter contre le repli sur soi et de faciliter l'accès aux droits, à des services...

Que voulait-on améliorer, changer, réparer, arrêter, diminuer, soutenir, créer ?

Ce projet poursuivait divers objectifs :

- Accompagner le jeune dans son autonomisation tant fonctionnelle qu'émotionnelle... ;
- Intégrer le jeune dans son quartier, son environnement, pour briser l'éventuel isolement qu'il vit ;
- Renforcer la connaissance du secteur (public, types d'aides et d'accompagnement) et des services pouvant accompagner le jeune (CPAS, accès permis de conduire, accès au logement...) ;
- Accompagner le jeune dans ses diverses démarches ;
- Récolter la parole des jeunes (besoins et demandes) ;
- Pouvoir réorienter les jeunes vers les services adéquats ;
- Contribuer à notre mission d'interpellation auprès des politiques sur le manque d'encadrement pour les jeunes presque majeurs et sur le manque de transition vers les services adultes.

Qu'avait-on prévu de faire ?

Nous voulions créer une dynamique entre les services adultes et jeunesse en proposant des ateliers thématiques à destination des jeunes qui se trouvent en situation de transition, une manière de faire se rencontrer les jeunes et de répondre de manière collective à des demandes individuelles,

La stratégie était de procéder en plusieurs étapes : la première était de recueillir et d'identifier les besoins des jeunes de 16 à 22 ans. Ensuite, nous voulions rassembler des partenaires agissant sur les différentes sphères liées aux jeunes de cette tranche d'âge. Nous avons donc pris le temps de questionner les services ayant un contact régulier avec ce public afin de déterminer la meilleure façon d'agir.

Les actions se situent à différents niveaux :

- Actions concrètes :
 - Organisation d'ateliers par des partenaires et des jeunes ;
 - Mise en place de sorties collectives ;
 - Proposition de suivis individuels sur des thématiques en lien avec la question de l'autonomie (AMO, Planning Familial...) ;
 - Rencontre des autorités locales ;
 - Mise en réseau des partenaires ;
 - Mises à disposition de ressources et d'outils,
- Des actions sur les institutions et l'environnement du jeune :
 - Collationner les actions des partenaires ;
 - Mise en réseau des structures sociales locales pour travailler la question de l'autonomie et lui accorder une place particulière (via la proposition d'ateliers, la prise en charge individuelle...) ;
 - Faciliter l'accès aux jeunes à ces institutions via, notamment, une sensibilisation des partenaires à cette problématique.
- Des actions d'interpellation :
 - Rencontrer les autorités de nos différentes communes pour les sensibiliser sur la thématique et envisager avec elles, notamment via les coordinations jeunesse, des solutions structurelles permettant aux jeunes de s'installer au niveau local ;
 - Relayer à la commune le nombre de demandes de jeunes à la recherche d'un logement ;
 - Questionner les autorités sur les règles en vigueur au niveau du logement ;
 - Relayer nos constats dans les différentes plateformes et commissions auxquelles nous participons (conseils de prévention, conseil de concertation intra sectoriel, CMLOA, coordinations jeunesse...)
- Des actions collectives ciblées sur des problématiques spécifiques aux jeunes :
 - Ateliers collectifs sur les thématiques en lien avec la question de la mise en autonomie ;

- Sorties et activités de « détente » collectives afin de travailler sur la dynamique de groupe et renforcer les synergies ;
- Actions visant à renforcer la pair-aidance.
- Le soutien de projets menés par, avec et pour des jeunes :
 - Accompagnement individuel du jeune dans son projet d'autonomisation ;
 - Valorisation des jeunes (et de leur parcours) étant passés par ce processus de prise d'autonomie ;
 - Soutien d'initiatives de projets venant des jeunes et découlant des actions.

Quels impacts étaient visés ?

Les effets attendus sont :

- Un développement accru des partenariats avec les services gravitant autour des jeunes de 16-22 ans sur notre territoire afin de faciliter une transition moins violente vers l'autonomie via l'accès aux informations, aux compétences et à leurs droits ;
- Un meilleur accompagnement du jeune dans son projet, dans ses différentes démarches ;
- Une réorientation efficace vers les services adéquats ;
- Une meilleure connaissance du secteur permettra de mieux accompagner le jeune et d'éviter qu'il se retrouve seul et perdu ;
- De faciliter le parcours de l'autonomie ;
- Une meilleure articulation entre les secteurs pour mieux appréhender et faciliter cette autonomie parfois forcée ;
- Une valorisation des ressources des jeunes ;
- Une création d'une dynamique d'entraide et de partage ;
- Un effet positif sur l'isolement de ces jeunes ;
- De permettre aux jeunes de trouver des solutions de logement au niveau local.

Quelles sont les actions de transformation sociale qui ont été programmées, initiées, menées, revues, abandonnées ?

Concrètement en 2021, nous avons commencé par répertorier les services destinés « aux adultes » sur notre zone d'action. Nous avons également fait des recherches documentaires d'une part, et d'autre part, sur des outils et projets existants en Belgique et sur notre territoire d'action. Nous avons ensuite identifié les services que nous souhaitions rencontrer et nous avons élaboré un questionnaire reprenant les questions à leur poser. Nous avons en parallèle construit un questionnaire à destination des jeunes. Pour finir, nous avons interrogé les services et les jeunes. A la fin de l'année 2021, nous avons entamé l'analyse de ces questionnaires. Des suivis individuels ont également été effectués par l'AMO et le CPFOA pour des jeunes se retrouvant dans cette situation particulière. Enfin, certains jeunes ont pu participer à des séjours organisés durant les vacances scolaires, ce qui permet de travailler d'une part certains aspects liés à l'autonomie et d'autre part renforcer leurs liens sociaux et le contact avec les intervenants.

Quels sont les effets constatés (voulus/pensés/prévus ou non) et les questions qu'ils posent ?

Le calendrier des appels à projet nous a conduits à définir un projet (accompagnement à la prise d'autonomie) alors que nous n'avions pas encore tous les éléments pour nous projeter suffisamment. En effet, nous avons réalisé une enquête en 2021 grâce au soutien du subside annuel de prévention général en vue de mettre en place des actions les 3 ans à venir, dans le cadre des subventions triennales, qui seraient au mieux basées sur les attentes et besoins des jeunes.

Malheureusement, nous avons dû remplir l'appel à projet 2022 avant d'avoir les résultats de cette enquête et nous nous sommes donc rendu compte que ce que nous avions prévu n'était malheureusement pas réalisable. Nous avons tenté de le mettre en place mais les faits nous ont montré que ce n'était pas faisable de cette manière. Nous avons souhaité modifier notre approche (renforcer l'individuel et prendre en charge la location d'un appartement) mais celle-ci n'aurait pas été "justifiable" dans le cadre de cet appel à projet.

Ces rencontres avec les services et les jeunes avaient mis en évidence qu'il est difficile de travailler la question de l'autonomie relationnelle et même fonctionnelle avec les jeunes tant que certains besoins (et surtout le fait de trouver un logement) ne sont pas rencontrés. Dans cette phase de transition, il s'agit pour eux de priorités qui, tant qu'elles ne sont pas rencontrées, ne permettent pas de travailler d'autres aspects liés à la question de l'autonomisation.

Notre région offre peu de possibilités de logement et de surcroît pour les jeunes. Les crises telles que les inondations et les vagues de migration n'ont fait que renforcer cette difficulté. Les jeunes sont alors obligés de se tourner vers les villes, ce qui rend difficile pour nous l'accompagnement de ces jeunes, dû aux limites territoriales des AMO.

Il apparaît donc que ce que nous avons imaginé au départ comme actions à mettre en place à plus long terme (ateliers collectifs thématiques...) ne semble pas adéquat pour des jeunes en passe de s'autonomiser. Il nous semble que l'accompagnement personnalisé du jeune dans cette situation serait ce qui rencontre le plus de demande. Nous avons malgré tout tenté de mettre en place ces ateliers collectifs mais nous nous sommes retrouvés face à ce que l'enquête avait révélé : difficile de mobiliser les jeunes autour de ce type d'atelier.

Nous estimons ne pas avoir atteint les objectifs minimum que nous nous étions fixés. Nous regrettons que des contraintes « administratives » ne nous permettent pas de nous adapter au rythme des jeunes, à l'avancée des projets sur le terrain, aux besoins réels du public et du service. En effet, le calendrier et le principe même des appels à projets rigidifient le travail sur le terrain là où il est attendu que nous partions du terrain pour construire les projets.

Nous n'abandonnons pas pour autant le travail sur la question de la prise d'autonomie mais il nous paraît donc évident que nous allons d'abord devoir nous recentrer sur une réponse individuelle, un accompagnement soutenu en parallèle d'un travail d'interpellation des « institutions » travaillant la question de l'accès au logement. Cette approche ne relève donc pas de la prévention générale.

1.2.11 Projet « Accompagnement scolaire »

Constats de départ, mobilisateur, analyse, visée et impacts visés

L'accompagnement scolaire à destination du primaire est proposé depuis de nombreuses années sur notre territoire d'intervention.

Différents constats ont guidé la mise en place de cette action :

- Entrée tardive à l'école et manque de stimuli dans la petite enfance qui peuvent rendre difficile l'acquisition des pré-requis nécessaire en 1ère primaire ;
- Irrégularité dans la fréquentation scolaire ;
- « Découragement » face aux matières qui ne font pas « sens » dans le quotidien de l'enfant et de la famille ;
- Fossé entre les valeurs et normes véhiculées dans la famille et à l'école ;
- Difficulté du travail scolaire à domicile ;
- Difficultés dans les relations famille-école, due notamment aux représentations de chacun et à un passé scolaire des parents parfois douloureux ;
- Orientation scolaire lacunaire dans le passage en secondaire ;
- Manque de valorisation des compétences scolaires de certains enfants ;

- Perte de confiance en soi.

L'école reste un des vecteurs d'exclusion sociale des enfants et des jeunes particulièrement lorsqu'ils sont issus de milieux précarisés et sont vulnérables.

L'acquisition des « apprentissages scolaires » n'est plus le seul fait de l'école. Elle ne suffit plus à elle seule dans l'acquisition des savoirs demandés aux jeunes. Ces derniers se tournent alors vers des services extérieurs à l'école pour pallier les difficultés d'apprentissage rencontrées. Il s'agit soit de services payants (cours particuliers, logopèdes...) accessibles aux parents capables de les financer, soit de services gratuits ou accessibles à un prix démocratique (Ecole De Devoirs, Accueil Temps Libre...) le plus souvent implantés dans un quartier particulier.

En outre, nous constatons que les parents sont mis à contribution dans les apprentissages scolaires (devoirs quotidiens, travaux...). Ces derniers se sentent souvent démunis quant à l'aide qu'ils pourraient apporter à leur(s) enfant(s), soit par manque de temps (deux parents travaillant, famille monoparentale...), soit par manque de moyens (niveau d'étude, moyens financiers...).

D'une part, les acteurs scolaires contribuent à externaliser l'encrage des apprentissages et donc des aides, d'autre part, le système scolaire actuel ne permet pas de recentrer ces aides au sein de l'école.

Ces constats découlent soit directement de notre pratique professionnelle quotidienne, soit de nos partenaires.

Sources issues de notre pratique professionnelle :

- Ecoles De Devoirs et accompagnement scolaire individuel : notre AMO développe depuis plusieurs années différents projets d'accompagnement scolaire individuel au sein de différents quartiers. Ces lieux offrent aux familles une aide individualisée pour pallier aux difficultés scolaires rencontrées par les enfants. Certains enfants ne peuvent bénéficier d'une aide extérieure, proposée par le secteur privé et marchand, souvent trop onéreuse pour les familles, ou encore n'ont pas ou plus droit à un remboursement logopédique « classique ». Les démarches pour l'obtenir sont parfois un frein. Pendant plusieurs années, notre service proposait des remédiations scolaires avec orientation logopédique pour ces enfants, qui rencontraient des difficultés scolaires et qui n'avaient accès à aucun service. C'était une réelle aide de proximité puisque nous nous déplaçons dans les écoles et dans les familles. Notamment suite aux modifications de l'arrêté cadre et de son annexe 2, nous ne pouvons plus l'organiser aujourd'hui et aucun service n'a pu prendre le relais.
- Demandes individuelles : lorsque nous analysons les demandes individuelles, nous constatons que plus de la moitié des nouvelles demandes concernent directement des difficultés liées à la scolarité. En effet, dans la majorité des suivis individuels les problèmes qui tournent autour de la scolarité constituent souvent la porte d'entrée de notre service.

Sources issues de nos partenaires : ce constat, nous ne sommes pas les seuls à le faire. Nos partenaires sont, eux aussi, confrontés à ce phénomène :

- Les associations de parents d'élèves : la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) et UFAPEC (Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique) font le même constat. Ainsi, dans son article de 2011⁴, « L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ? » l'UFAPEC s'interroge sur l'augmentation du phénomène. Pour l'UFAPEC, *« le soutien scolaire et la réussite de l'élève doivent être avant tout, prioritairement, l'affaire de l'école. Il doit être gratuit, de qualité, et encadré par des personnes formées dans la matière »*. Leur volonté est de lutter contre l'externalisation du soutien scolaire vers le secteur privé et marchand qui contribue à renforcer les inégalités entre les élèves. »
- La Ligue des familles : *« De plus en plus, les établissements du primaire au secondaire (et le supérieur n'est pas épargné non plus) externalisent la question de la remédiation des difficultés et de l'échec scolaire. Les maîtres se disent impuissants à les résoudre en interne, dans les conditions et contraintes inhérentes à leur métier. (...) Il ne s'agit pas de les blâmer, individuellement, eux-mêmes étant pris dans un système contraignant. Il en découle toutefois un renvoi injustifié (à nos yeux) de la responsabilité scolaire aux parents de l'enfant. »*⁵
- AEDL : L'Association Liégeoise des Ecoles de Devoirs partage notre position. La réduction des problèmes liés directement aux apprentissages scolaires occupe 95% du temps des Ecoles de Devoirs. Les trois autres missions du décret relatif aux Ecoles De Devoirs que sont le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions et l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ne peuvent donc plus être suffisamment travaillées.
- CPAS : Depuis quelques années, les CPAS disposent d'un subside spécifique qui concerne exclusivement les moins de 18 ans. Cette mesure peut prendre notamment en charge le matériel scolaire et d'autres coûts liés à l'école (logopédie, voyage scolaire...). De manière générale, les différents CPAS rencontrés constatent que les demandes augmentent de jour en jour et qu'il y a davantage d'intervention dans les frais de logopédie et de suivis psychologiques. Ils soulignent que les demandes ne sont pas limitées aux personnes bénéficiant du revenu d'intégration. Elles viennent également de chômeurs et de personnes qui travaillent (principalement les familles monoparentales). Mais l'une des plus grandes difficultés soulevées par les CPAS, c'est que certains parents ne sont jamais touchés. L'aspect collectif se perd et de son côté le CPAS véhicule encore une image négative, honteuse pour un grand nombre de personnes. Ainsi, des familles n'ont pas du tout accès aux aides spécifiques liées à l'apprentissage.

⁴ Van Honsté (2011)

⁵ La Ligue des Familles (2009)

- Les écoles : Conscientes de ne pas toujours pouvoir proposer un accompagnement adapté à chaque élève, d'autant plus quand il rencontre des difficultés, elles sont demandeuses de relais extérieurs. Les enseignants renvoient ainsi des parents vers des services extérieurs identifiés proposant de l'accompagnement scolaire. Des collaborations peuvent alors se mettre en place entre l'école, le parent et le service extérieur au bénéfice du jeune.

L'action que nous proposons ne peut répondre à tous ces constats et encore moins palier au dysfonctionnement du système scolaire. Cependant, elle tend à répondre aux besoins des parents et des enfants au travers des objectifs suivants :

- Offrir un tiers-lieu sécurisant d'accueil et d'apprentissage où l'enfant pourra progresser à son rythme et rencontrer un regard « bienveillant » d'adulte ;
- Diminuer les conflits familiaux autour du moment des devoirs ;
- Permettre à l'enfant de retrouver un sentiment de compétence et de confiance face aux apprentissages ;
- Casser la spirale de l'échec en permettant à l'enfant d'être en réussite au travers de diverses activités dont les apprentissages scolaires ;
- Favoriser la cohérence des milieux de vie de l'enfant : école, quartier, famille.
- Reconnaître les normes et les valeurs familiales et les « mettre en lien » avec celles de l'école afin d'améliorer l'engagement parental.

Public et méthode

Cette action concerne les enfants de l'enseignement primaire. Elle est mise en place sur différents quartiers et communes de notre zone d'intervention en partenariat avec des communes, des écoles, PCS, ATL ... Actuellement, quatre implantations (dans le centre de Comblain-au-Pont, à Awan sur la commune d'Aywaille, à Hamoir et à Sart sur la commune de Comblain-au-Pont) proposent un accompagnement scolaire individuel avec des bénévoles et/ou des intervenants sociaux. Les lieux sont divers : au sein des écoles, dans les locaux de l'AMO, dans des locaux communaux... L'accompagnement scolaire est gratuit et l'enfant en bénéficie le plus souvent deux fois par semaine.

Cet accompagnement commence par une première rencontre entre le bénévole, un intervenant, l'enfant et le parent pour signer un « contrat » qui reprend les engagements de chacun. A noter que, pour les bénévoles, une rencontre préalable est organisée avec notre service pour échanger sur ses attentes et celles du projet. Des prises de contact avec les parents, les bénévoles et les enfants sont réalisées à divers moments de l'année pour récolter leurs attentes, besoins et faire le point sur l'accompagnement.

En tant qu'AMO, voici comment nous avons envisagé le projet d'accompagnement aux devoirs et les objectifs que nous poursuivons :

- Travailler l'accrochage scolaire, offrir une possibilité d'aide scolaire individuelle pour les enfants qui sont en difficultés et réduire ainsi les risques de micro-violences ;
- Offrir un lieu et un temps de travail à ces enfants avec des personnes référentes qui, bien que n'ayant peut-être pas un antécédent pédagogique, se montrent disponibles et volontaires ;
- Permettre aux parents de comprendre les actions de l'aide scolaire et les impliquer dans celles-ci ;
- Permettre une prise de conscience des limites et des responsabilités de chacun : les référents de l'accompagnement scolaire, les professeurs, les parents et les élèves. C'est avec un réel échange entre tous et un renforcement de la communication que la réussite de l'enfant est envisageable, et qu'il sera dès lors possible de lutter contre l'échec et l'exclusion scolaire ;
- Avoir la volonté de promouvoir des échanges entre les référents de l'accompagnement scolaire, les parents, les enfants et les professeurs.

Notre rôle est plus ou moins important selon la réalité et les besoins de l'implantation :

- Accompagnement des partenaires dans la mise en place de l'action, son autonomisation, le suivi et l'évaluation ;
- Suivi et évaluation avec les parents et l'enfant ;
- Mobiliser des relais ;
- Coordonner l'action, les rencontres avec les parents, les bénévoles, l'école ;
- Rechercher des bénévoles.

Evaluation et cohérence

Des évaluations sont réalisées à différents niveaux et à plusieurs reprises sur l'année scolaire.

- Évaluation avec l'enfant ;
- Evaluation avec les parents ;
- Evaluation avec les bénévoles ;

- Évaluations avec les partenaires ;
- Evaluation en interne.

Lors de ces moments, le temps est pris pour faire le point sur « comment ça se passe » pour chacun, sur l'évolution des enfants, en vue d'améliorer les collaborations et l'organisation. Il est indispensable que chacun trouve sa place et se sente bien au sein de l'action.

Les critères d'évaluation que nous utilisons pour cette action sont :

- Régularité des enfants (parents soutenant, respect des horaires, prévenir si retard ou absence) ;
- Régularités des bénévoles ;
- Satisfaction des enfants, bénévoles, parents ;
- Amélioration de l'estime et de la confiance en soi ;
- Evolution des enfants (réunion avec l'intervenant social, les bénévoles, les parents et les enfants) ;
- Amélioration des résultats scolaires ;
- Acquérir davantage d'autonomie ;
- Pouvoir exprimer et gérer ses émotions.

Chaque année, lors du conseil éducatif nous évaluons la cohérence et la pertinence de cette action. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les retours des enfants, parents, bénévoles, intervenants et partenaires ainsi que sur les critères d'évaluations cités ci-dessus. Le projet a du sens et répond à des demandes spécifiques d'accompagnement scolaire. D'ailleurs, nous recevons de plus en plus de demandes. Il nous manque malheureusement des bénévoles et des locaux accessibles pour pouvoir accueillir davantage d'enfants dans les implantations.

De plus, le projet reste en cohérence avec les principes de notre projet éducatif, à savoir : développer des dynamiques participatives, agir en proximité, favoriser l'appropriation et l'autonomisation par les publics cibles, valoriser les ressources et privilégier une approche globale, mobiliser des relais.

Points négatifs :

- Difficulté de trouver de nouveaux bénévoles ;
- Certains parents semblent peu impliqués (non respect de la charte, absence aux réunions...)
- L'impossibilité actuellement de pouvoir répondre positivement à toutes les demandes d'accompagnement scolaire sur notre territoire.

Points positifs :

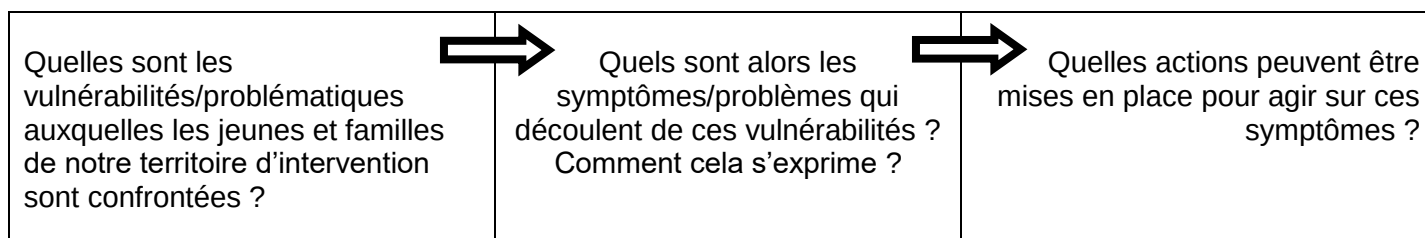
- L'implication des bénévoles dans le projet et auprès des enfants ;
- La création de liens entre les bénévoles et les enfants ;
- Les nouveaux locaux permettent un accueil plus adéquat pour tous (enfants, bénévoles, travailleurs) et ont permis d'augmenter le nombre d'enfants accompagnés ;
- Les retours positifs des enfants et des familles.

1.3 Prospection

Diverses sources ont permis d'alimenter cette phase de prospection. Nous nous sommes basés sur divers constats issus « directement » du terrain à travers les actions collectives, l'accompagnement individuel, les actions de prévention sociale. De manière plus « indirecte », les retours des partenaires via le travail en réseau, les diverses formations et conférences, les lectures, les commissions et plateformes ont également étayé ces constats. L'évaluation des actions avec les jeunes concernés, des enquêtes et focus group sur différentes thématiques ainsi que des temps « informels » avec les jeunes et familles ont été et sont également des sources d'information et de remise en question précieuses.

À partir de l'ensemble de cette matière, nous avons listé/mis en évidence différentes vulnérabilités/problématiques (1^{ère} colonne du tableau p. 52 à 53) qui nous semblent être à la base/à la source de certains symptômes/problématiques (2^{ème} colonne du tableau p. 52 à 54). Enfin, nous avons envisagé diverses actions (déjà menées ou à mener) pour répondre à ces problématiques (3^{ème} colonne du tableau p. 52 à 55).

Ce tableau a donc été construit dans ce sens :



Concernant ce tableau, nous avons au départ tenté de le construire de façon linéaire, pour plus de clarté, c'est-à-dire qu'une vulnérabilité engendre un symptôme pour lequel une ou plusieurs pistes d'actions sont proposées. Très rapidement, il nous est apparu que construire le tableau de cette manière serait réducteur, simplificateur car

justement trop linéaire alors que ces éléments sont fondamentalement interactionnels.

Il s'agit donc d'un ensemble de vulnérabilités qui, individuellement ou combinées, peuvent engendrer un plusieurs symptômes. Ces derniers, dans une logique interactionnelle, peuvent à leur tour avoir un effet sur les vulnérabilités. Enfin, une action peut représenter un élément de réponse à un ou plusieurs symptôme(s), comme plusieurs actions peuvent servir à répondre à un problème.

Il conviendra donc de ne pas lire ce tableau de manière linéaire mais de considérer ces divers éléments comme étant en interaction et de ne pas le considérer comme quelque chose de figé mais plutôt d'évolutif. Si nous mettons ce concept en corrélation avec les situations des familles, cela apparaît comme évident. La situation d'un jeune n'est jamais linéaire et toujours composée de différents facteurs qui sont en mouvement perpétuel et interagissent entre eux et avec son environnement.

Vulnérabilités / Problématiques	Symptômes / Problèmes	Pistes d'action / Réponses
- Rapports complexes du jeune/de la famille avec le système scolaire - Rapports problématiques entre pairs - Souffrances personnelles/familiales (santé mentale) - Isolement social et géographique du jeune/ de la famille - Problèmes multidimensionnels de mobilité - Systèmes → Manques → Normatif (cases) → Hyper-spécificité (incasables) → Manque de structures pour les 16-25 ans. - Impacts croissants de la précarité - Différentes crises → Covid → Conflits (guerres) → Climat/écologie → Economique - Pression du système	- Violences visibles et invisibles → Harcèlement → Difficultés de vivre ensemble → Décrochage scolaire et social → Jeux de pouvoir, pression du groupe → Stress, angoisses → Impact sur les apprentissages - Difficultés/manque d'accès → aux droits → à l'information → à la culture → aux soins → aux services - Saturation des services - Violences institutionnelles subies - Saturation de l'extrascolaire, de l'accueil → Manque de places → Coût excessif → Manque d'offre → Accessibilité → Manque d'inclusion des enfants à besoin spécifique → Manque de place d'accueil et de possibilité d'alternative pour les 0 - 2,5 ans	<u>PROJETS MENES PAR L'AMO</u> - Stages / Activités / Séjours à coût réduit (1.2.1, 1.2.2, 1.2.3) - Accompagnement familial/à la parentalité (1.2.4) - Travail de quartier (1.2.5) - Accompagnement Scolaire (primaire / tutorat) (1.2.6, 1.2.11) - Animations de prévention (vivre-ensemble / bien-être/ consommations...) (1.2.7, 1.2.8, 1.2.9) → Développer une valise (2.1) - Permanences (proposer un temps « informel » d'écoute dans les différentes actions) - Suivi individuel - Stands de prévention (prévention, visibilité du service & de nos actions) - Plateformes (CML, coordinations jeunesse, réseau santé, plateformes AMO...) - Permanence téléphonique 24/7

→ Consumérisme - Difficultés d'accès au logement → Coût → Rareté → Non accessibilité → Etc. - Déterminisme social	- Manque de place d'accueil et de possibilités d'alternatives pour les 0 - 2,5 ans - Fracture numérique → Accès aux droits, informations, à la culture → Difficultés de communication → Difficultés de sociabilisation → Scolarité → UPTIC (Utilisation Problématique des Technologies d'Information et de Communication) - Reproduction des inégalités → Présence de conflits de loyauté (scolarité, valeurs, quartier, etc.) → Culturelles → Economiques → Scolaires/Pédagogiques → Educatives → Etc. - Difficultés éducatives - Violences Intrafamiliales (VIF) → Constat d'une augmentation importante de faits graves (maltraitance, abus sexuels, inceste, violence...) - Comportements à risque → Jeux d'argent → Sexualité → Consommations	<u>PROJETS A DEVELOPPER PAR L'AMO</u> - Sortie Famille (ateliers thématiques) (2.2) - Dynamo : accrochage social, soutien à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des 16-25 ans (2.3) - Prévention TIC. Soutenir/informer les adultes (parents/intervenants) dans l'accompagnement des jeunes aux TIC (2.4) - Activités 0 - 2,5 ans (2.5) - Prévention jeux d'argent et de hasard (2.6) - Espace parents dans la séparation (2.7) <u>ACTIONS INHERENTES AUX PROJETS MENES PAR L'AMO</u> - Donner accès aux TIC (ordi, téléphone, imprimante...) → A l'AMO et ailleurs → Fournir matériel via partenaires - Communiquer et informer sur les services - Permettre la révélation de la violence - Diversifier les canaux de communication → Flyers → Via partenaires
---	--	--

	→ Violences envers soi ou envers les autres (auto/hétéro agressivité) - Décrochage Social/isolement - Le système global (administratif, sociétal...) renforce le maintien des jeunes dans les situations problématiques, ne favorise pas l'émancipation sociale et contribue à la transgénéralisation des difficultés → Manque d'accès au logement (insalubrité, personne SDF, etc.) → Tentatives de suicides → Crises Familiales → Violences envers soi ou envers les autres → Formation/travail inabordable - Perte de confiance en soi/envers le système - Séparation/divorce (avec ou sans conflits), difficultés liées à la monoparentalité	- Rendre nos locaux accessibles aux partenaires qui travaillent dans l'intérêt du jeune - Orientation vers une prise en charge individuelle / vers le réseau - Information & Accompagnement sur les droits <u>RECOMMANDATIONS/INTERPELLATIONS</u> - Accompagnement à la prise d'autonomie (3.1) - Une plus grande place pour les TIC dans le système scolaire (3.2) - Soutien et renfort pour le secteur (3.3) - Taxi jeunesse : Développer l'accessibilité aux demandes. Mise en place d'un projet de taxi social orienté jeunesse (3.4) - Un accès simplifié aux services : Faciliter l'accès aux services (avoir des référents qui rendraient les démarches plus accessibles) (3.5) - Pour que l'accueil qualitatif reste la priorité : Privilégier l'accueil qualitatif plutôt que quantitatif (soutien financier, formation, assouplir les conditions liées aux structures subsidiantes) (3.6) - Etablir des protocoles de collaboration intersectoriel : AAJ / FSE, ONE... (3.7) - Plus de sécurité pour oser parler : Assurer une
--	--	---

		sécurité physique et émotionnelle des victimes ayant révélé la violence subie (3.8) - David contre Goliath : Agir sur la promotion des consommations (jeux d'argent, sexualité, harcèlement, produits...) (3.9) - Une place pour tous : Favoriser les rencontres par la création des lieux de rassemblements informels pour et par les jeunes (3.10) - Un autre regard sur la jeunesse, elle a toujours des choses à nous dire... : Intégrer les jeunes aux instances de l'aide à la jeunesse (p.ex. : CP) (3.11) - En route vers ses droits : Favoriser la mobilité : le Collectif Interpel'AMOs (3.12) - T'es à court ? Yapluca... : quand les appels à projets conditionnent le travail (3.13)
--	--	---

Légende

Dans la colonne de droite, les pistes sont réparties en quatre catégories :

1. **Bleu** : actions déjà mises en place par notre ASBL.
2. **Rouge** : actions que nous envisageons de développer à l'avenir (voir développement ci-dessous).
3. **Vert** : actions non définies en tant que tel, elles font partie des projets et actions et relèvent du « travail quotidien ».
4. **Mauve** : actions suggérées que nous ne mettrons pas en place pour diverses raisons (ne relèvent pas de nos missions, ne sont pas faisables ou pertinentes pour notre service, concerne d'autres secteurs...), recommandations, suggestions d'actions pour d'autres services/instances (voir développement ci-dessous).

2. Démarche d'analyse

2.1 Développer une valise pédagogique

L'objectif de cette action est de faciliter la poursuite de l'action par le partenaire pour augmenter les effets du projet de prévention.

Cette action s'inscrit dans le cadre de nos animations de prévention collectives dans les différents milieux de vie des jeunes (écoles, internat, SRG, etc.). Afin que ces animations, notamment sur la thématique du vivre ensemble, puissent avoir un effet significatif, il nous paraît indispensable d'éviter les actions « one-shot ». C'est pourquoi nous proposons de réaliser ces actions sur plusieurs jours et sur une durée de plusieurs semaines. Après notre période d'intervention, il est indispensable que le partenaire poursuive ce qui a été initié.

Nous constatons que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Pour diverses raisons, le partenaire ne poursuit pas toujours, sur du long terme, la dynamique initiée. Nous avons pu identifier que fournir des outils concrets au partenaire faciliterait cette continuité.

En 2023, nous avons eu la possibilité de travailler avec une étudiante réalisant un master en science de l'éducation. Dans le cadre de son stage, nous avons initié le développement d'une « valise pédagogique » qui permettra aux partenaires de pérenniser les animations de vivre ensemble reçues. Cette valise prendra la forme d'un recueil d'outils et de fiches concrets et sera évolutive afin de permettre une appropriation optimale et une utilisation sur du long terme.

Adéquation aux missions

Comme cité ci-dessus dans le point 1.2.8, ces animations s'adressent à un public mixte comprenant des jeunes vulnérables. En fonction de la structure, la mixité des bénéficiaires variera. L'objectif étant de travailler le vivre ensemble, il nous paraît important d'impliquer tous les jeunes du groupe.

Pour rappel, les objectifs poursuivis par ces actions de prévention sont les suivants :

- Favoriser le bien-être ;
- Favoriser les échanges ;
- Sensibiliser les jeunes et les équipes éducatives ;
- Favoriser la mise en projet ;
- Prévenir et lutter contre le harcèlement et travailler le vivre ensemble au sein des classes ;

- Réguler les différents espaces de l'école afin de prévenir et d'agir sur les phénomènes de violence visible et invisible ;
- Permettre aux jeunes de se connaître par l'animation pour éviter les conflits ;
- Favoriser un climat positif ;
- Donner des clés pour faciliter la résolution des conflits.

Nous postulons que si ces objectifs sont atteints, cela permettra au jeune, individuellement, de se sentir mieux (estime de soi, confiance en soi, sentiment de compétence, sentiment de sécurité...). Cela lui permettra également de se sentir mieux dans le groupe et l'institution en question. Collectivement, cela vise à créer un climat de groupe propice à atteindre les objectifs de l'institution (apprentissage à l'école, devenir un CRACS en MJ...).

Pertinence de l'action

Pour déterminer la forme que la valise prendra, nous (AMO) ainsi que l'étudiante avons sondé différentes structures pour identifier les besoins leur permettant de pérenniser l'action.

Lors des animations de prévention, nous proposons un temps informel, une permanence après l'animation pour permettre aux jeunes de venir nous questionner ou nous parler de ce qu'ils n'auraient pas osé aborder en groupe. Les différents retours et interpellations reçus lors de ces permanences confirment la nécessité d'inscrire sur du long terme ce type d'action. Cela nous est également confirmé par les demandes des structures. Il nous est demandé de retourner vers certains établissements pour une même demande, ceci reflète, notamment, un manque d'appropriation de l'outil par le partenaire.

Ce projet s'inscrivant dans le cadre de son master, l'étudiante a pu questionner ses professeurs ainsi que la littérature pour établir la pertinence de la forme et du contenu de la valise.

La valise sera dès lors construite selon ces différents retours.

Un « prototype » a été testé sur le terrain, dans deux écoles. Les retours positifs nous confortent dans l'idée de concrétiser le développement de cet outil.

Faisabilité de l'action

Le stage de l'étudiante a permis de jeter les bases. Avec notre expérience de terrain sur cette thématique, nous avons les matériaux nécessaires pour poursuivre la construction de cet outil.

La valise s'adresserait aux jeunes et établissements de notre territoire qui en feraient la demande tels que des écoles, des maisons de jeunes, des SRG, des mouvements de jeunesse... Des partenariats avec des services tels que les CPMS, le Planning Familial, La Teignouse, etc. permettraient de donner plus de visibilité et d'effet à l'outil.

Etre à l'écoute des partenaires utilisant l'outil nous permettra de l'adapter et le compléter pour être en adéquation avec l'évolution des demandes et des besoins.

Il nous semble important que cette valise soit accessible, « attrayante », pratique, durable pour qu'elle soit utilisée. Pour ce faire, nous devons trouver les moyens financiers pour la développer qualitativement et la distribuer gratuitement.

Hypothèse d'action

Cause

La prévention s'inscrit sur la durée, il est nécessaire de ne pas se limiter à des actions « one-shot » qui peuvent être contre-productives pour le jeune/le groupe. L'objectif est donc de fournir un outil facilitant la pérennisation des actions de prévention.

Stratégie

Afin de lever les freins au maintien des actions préventives, construire une valise qui se voudra « pratico-pratique » et évolutive.

Partenaires

Stagiaire en sciences de l'éducation pour le soutien méthodologique et l'expérience du monde scolaire.

Les bénéficiaires : D'une part les partenaires, professionnels encadrant les groupes de jeunes, qui seront amenés à utiliser la valise ; d'autre part, les jeunes qui, via leur retour, la feront évoluer.

Effets espérés

Atteindre les objectifs des actions de prévention sur la thématique du « vivre ensemble ».

2.2 Sorties familles

Suite à l'arrêt du projet de psychomotricité relationnelle enfant-parent, nous avons réfléchi à une alternative répondant au mieux à nos objectifs, notamment à celui de créer des moments enfants-parents permettant de travailler/créer le lien familial et dès lors soutenir les familles dans des difficultés relationnelles. Le projet « Sorties familles » se met ainsi en place.

Adéquation aux missions

Comme détaillé dans le tableau ci-dessus, cette action s'inscrit bien dans le cadre de la prévention, à savoir la réduction des violences visibles et invisibles. En proposant des sorties en familles, nous pensons notamment agir sur les souffrances familiales, l'isolement, la mobilité, la précarité, l'accès à la culture, les violences intrafamiliales (VIF), les comportements à risques (consommation, tentatives de suicide...), le décrochage social, la perte de confiance envers soi ou envers le système...

Les objectifs de ce projet :

- Contribuer à l'autonomisation des parents en les responsabilisant, en valorisant leurs ressources sociales et éducatives ainsi que leurs compétences parentales ;
- Favoriser la socialisation, l'entraide et viser à rompre l'isolement social que certaines familles peuvent vivre en créant des liens avec les autres participants et avec les intervenants ;
- Permettre aux familles vulnérables d'avoir un accès à la culture et de pouvoir vivre de nouvelles expériences ensemble ;
- Permettre d'améliorer le présent des familles en respectant leur rythme tout en visant l'intérêt de l'enfant mais aussi de les accompagner pour mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées (consommations, mobilité, violences, éducation...) ;
- Faire connaître notre service afin que les familles puissent faire appel à nous et bénéficier des différentes actions que nous proposons (stages, activités, accompagnement scolaire, suivis individuel...).

Le public que nous visons dans ce projet rassemble plusieurs familles et la majorité d'entre elles participent à d'autres actions que nous mettons en place. D'une manière ou d'une autre, nous constatons que ces familles sont fragilisées et vivent des difficultés d'ordre sociales, éducatives, financières, de mobilité, de logement... qui ne cessent de s'accroître.

Pertinence de l'action

Aller à la rencontre de notre public cible et organiser des groupes de parole nous a permis de récolter les demandes et donc d'adapter nos actions en fonction de celles-ci. Deux aspects sont principalement ressortis de ces rencontres. Dans un premier temps, ces familles recherchent des moments pour souffler en ayant la possibilité de déposer leur enfant en bas-âge dans un espace d'accueil (cf. point 2.5) et dans un second temps, elles sont en demande de se rencontrer de manière régulière pour pouvoir échanger sur la parentalité, sur la vie de famille, l'organisation, l'évolution des enfants, les craintes ressenties... Il nous semble également percevoir chez ces personnes l'envie de faire des rencontres, se créer un réseau voire d'appartenir à un groupe.

Les sorties familles favorisent la socialisation des parents mais également des enfants. Elles vivent d'autres choses, que ce soit ensemble avec les membres de la famille comme avec les autres participants. Nous encourageons cette dynamique de partage et le fait d'aller à la découverte de nouvelles activités ludiques et culturelles.

Nos constats mais également ceux de nos partenaires ou de sources médiatiques mettent en avant le fait que les enfants sont de plus en plus enfermés chez eux et de moins en moins en contact avec les autres. Ce phénomène semble s'accroître dans les familles vulnérables et isolées où la majorité des distractions se fait au travers d'écrans (jeux vidéos, réseaux sociaux, télévision...).

D'après le rapport de pauvreté 2009-19 du Délégué Général aux Droits de l'Enfant⁶, la pauvreté se mesure avec des indicateurs monétaires et avec des indicateurs spécifiques. Concernant ces derniers, ils mesurent les difficultés quotidiennes des enfants en se basant sur 17 items considérés comme nécessaires pour tout enfant qui vit en Europe. Ce rapport indique que 22% des enfants vivant en Wallonie sont privés d'au moins 3 de ces items. De ce rapport ressort également la difficulté pour ces familles d'accéder à des loisirs, à la culture, aux sports, aux vacances... Des témoignages de parents dénoncent cette problématique avec beaucoup de stress de ne pas pouvoir offrir à leurs enfants un espace d'apprentissage différent de celui de l'école, un espace pour sortir de la maison, pour socialiser dans des lieux encadrés en dehors des écrans.

Faisabilité de l'action

Depuis de nombreuses années, l'AMO organise des actions d'accompagnement à la parentalité : massage bébé, psychomotricité relationnelle enfant-parent... Nous voyons dans ce projet un moyen de rencontrer notre public, de répondre à leurs demandes, de travailler la parentalité, de faire connaître le service mais aussi d'enrichir nos partenariats.

En effet, pour que cette action se réalise, nous l'organisons en partenariat avec le PCS Ourthe et le Service d'Insertion Sociale de La Teignouse qui, d'une part relayent et mobilisent le public et, d'autre part soutiennent financièrement le projet,

⁶ DGDE (2019)

notamment au niveau des transports. Un point indispensable dans la mesure où nos précédentes actions ont été confrontées à des problèmes de mobilité et il nous était compliqué de mobiliser le public. De plus, de par leurs missions complémentaires, nous trouvons que ces partenariats enrichissent d'autant plus cette action.

Hypothèse d'actions

Concrètement, depuis juillet 2023, nous organisons les sorties familles à raison d'une fois par mois. Cette fréquence permet aux familles d'avoir une certaine régularité pour garder contact tout en respectant leur charge mentale (organisation, respect des horaires...) et leur budget. Pour favoriser l'accroche de notre public, nous proposons des activités variées à faible coût. Nous travaillons également sur les problèmes de mobilité, que ce soit en sollicitant des partenaires, des taxis sociaux, en délocalisant nos actions ou en allant chercher les personnes si aucune autre solution n'est possible. Nous savons qu'il est difficile de se déplacer en transport en commun sur notre territoire d'actions et que de nombreuses familles ne disposent pas de véhicules. Nous cherchons cependant à travailler sur ces difficultés en les responsabilisant, en cherchant des solutions avec elles et en mobilisant leurs ressources.

2.3 Dynamo

Constats

Depuis plusieurs années, nous faisons différents constats liés à l'isolement et au décrochage tant social que scolaire de part notre travail en individuel et/ou via nos actions. Cela touche aussi bien les enfants que les jeunes adultes. Ces constats se sont vus renforcés suite aux successions de crises. Voici ce que nous avons identifié à travers notre pratique de terrain.

- Le nombre de jeunes en décrochage scolaire est en constante progression (51 152 dossiers de décrochage scolaire pour 2019)⁷. Les causes amenées sont la différence entre la réalité de l'école et ce que vivent les jeunes, le manque de sens, des difficultés d'apprentissage, des difficultés d'ordre relationnelle, des comportements inadéquats, des difficultés psychologiques, des problèmes d'assuétudes, une augmentation du taux d'exclusion dans les écoles, la précarisation des familles, les séparations parentales conflictuelles, l'isolement social, la difficulté pour les parents de suivre la scolarité de son enfant, la lourdeur et les difficultés administratives... ;

⁷ Graisse (2020)

- Plus spécifiquement sur notre territoire, nous observons des difficultés de mobilité ;
- Nous observons également un manque d'offre au niveau des diversités des parcours scolaires, un manque de structure travaillant l'accrochage et le soutien scolaire (il n'y a pas de SAS dans notre zone et pas assez d'école de devoirs...). De plus, le tissu associatif est assez maigre et difficilement accessible. Une fois devenu majeur, non soumis à l'obligation scolaire, ces jeunes se trouvent livrés à eux-mêmes sans réel projet de vie. Il n'existe pas de dispositif d'inclusion sociale adapté à ces jeunes en Région Ourthe-Amblève - Condroz. Dès lors, il devient difficile pour ces jeunes d'accéder à un service social de proximité autre que celui du CPAS. Tous ces manques ne participent pas à la résolution des problèmes en profondeur, les jeunes ne font que « trainer des casseroles » ;
- Outre ces données socio-économiques, nous observons chez ces jeunes un impact des crises successives que nous venons de vivre.

La crise Covid a isolé encore plus le public que nous rencontrons et accentué leurs difficultés en termes de santé mentale. De plus, cinq de nos communes se situent dans une zone sinistrée lors des inondations du mois de juillet 2021, celles-ci ont notamment touché des familles qui habitaient dans des logements modestes. La crise du logement s'est intensifiée dans notre zone, il est devenu encore plus difficile de trouver un logement abordable pour les jeunes ménages que nous accompagnons.

Nous constatons également chez ce public une difficulté à réaliser toutes les démarches administratives qui exigent l'utilisation d'un outil digital. La fracture numérique se creuse. La succession de ces crises contribue à l'amplification du processus de désaffiliation de ces jeunes. Ces formes de "précarité économique, sociale, numérique et psychique" contribuent à une augmentation certaine du nombre de personnes qui passent le pas de la porte de notre service.

Nous apprenons que la zone ciblée par ce projet a un taux moyen de chômage de 4.84%. Selon Walstat⁸, pour cette même zone, la part bénéficiaire moyenne de BIM est de 15.15%. Dont 27,7% qui concernent les 15-24 ans. Le pourcentage de RIS est de 1.4 % pour les 20 à 64 ans dont 4.29 % pour les 18 à 24 ans. Les données consultées sur le site du Forem précisent que le nombre de Demandeurs d'Emploi (DE) est à 2974 personnes dont 966 DE pour le moins de 29 ans.

[Adéquation aux missions](#)

Sur base des différents constats mentionnés ci-dessus, nous avons réfléchi à une réponse possible afin de travailler la question de l'inclusion des jeunes 16-25 ans. Ce projet s'appelle « Dynamo » et il vise à permettre à chaque jeune de construire son projet personnel et son projet professionnel. C'est un projet de prévention et d'inclusion sociale spécifique pour les jeunes de 15 à 29 ans n'étant ni à l'emploi, ni

⁸ Iweps. (s.d.)

en enseignement, ni en formation. Il se construit autour d'une collaboration rassemblant des acteurs de l'aide à la jeunesse et le secteur de l'insertion avec une approche multidimensionnelle.

Les actions s'adressent aux NEET (de l'anglais : « Not in Employment, Education or Training »). En français, nous dirions que c'est une catégorie de personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation. Parmi ces jeunes, nous pouvons relever plusieurs sous-groupes aux besoins divers : ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire, ceux qui sont issus de milieux défavorisés, ou encore les jeunes migrants. (Eurostat, 2017). Parmi ces jeunes, nous pouvons observer chez certains une grande souffrance, des problématiques de santé mentale, de l'angoisse, de la phobie sociale/scolaire, etc. qui peuvent être en partie à la base ou être le résultat de ce décrochage.⁹

Ainsi, en réfléchissant à cette problématique, nous avons défini les objectifs poursuivis. Nous désirons développer l'accroche, la remobilisation et l'accompagnement des jeunes et plus particulièrement des jeunes en difficultés d'apprentissage. Nous mettons en place une approche pluridisciplinaire, des actions de mentorat, de tutorat, de coaching, des programmes de volontariat et de service citoyen et/ou un accompagnement psychosocial afin de leur permettre d'élaborer leur projet. C'est ainsi une manière d'enrayer la violence, d'agir sur des faits sociaux et de favoriser ainsi l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi.

Pertinence de l'action

Dans le cadre de notre travail d'accompagnement individuel ainsi que dans nos différents projets de prévention, nous avons pu récolter la parole de notre public cible ainsi que des familles de celui-ci. Ces différents échanges nous ont permis de comprendre davantage quels sont les besoins et demandes de la part de ce public.

Cette récolte met notamment en avant une perte de motivation, une baisse de confiance en l'avenir et une diminution de l'estime de soi. Il en ressort également un besoin de remettre du sens dans le quotidien, de favoriser le sentiment d'utilité sociale et également une envie de pouvoir se projeter vers un avenir meilleur.

Nos constats, mais également ceux de nos partenaires ou de sources médiatiques, mettent en lumière différentes données liées au public cible. Plusieurs d'entre elles sont citées dans les constats de départ. Il nous semble important de les citer à nouveau pour pouvoir avoir une vue d'ensemble. Néanmoins, il est à noter qu'elles seront citées de manière plus succincte étant donné qu'elles sont détaillées plus haut.

Vulnérabilités :

- Le rapport entre la personne et/ou sa famille au système ;

⁹ Can (2015)

- Le rapport entre les pairs ;
- L'isolement du jeune et/ou de sa famille ;
- Les différentes crises ;
- La mobilité ;
- La précarité (économique, sociale, psychique et numérique) ;
- La santé mentale ;
- Le logement ;
- Le déterminisme social ;
- Les difficultés liées au système (les différents manques, l'aspect normatif et également l'hyper-spécificité des structures).

Ces vulnérabilités sont liées à des symptômes tels que des violences visibles et invisibles, un décrochage social, une reproduction des inégalités (économique, culturelle, scolarité, etc), et un système qui maintient les personnes dans des situations problématiques. Nous constatons également des difficultés d'accès à la culture, aux droits et aux informations liées à ceux-ci, aux soins et aux services.

Il est à noter que les demandes et les différents constats n'ont pas attendu le diagnostic de 2023 pour se multiplier. Nous avons donc décidé, il y a peu, d'expérimenter le projet Dynamo à destination des NEETs. Dès lors, cette phase de test nous permet de formuler un retour quant à la pertinence de l'action.

Nous avons proposé aux jeunes de pouvoir évaluer leurs expériences et de pouvoir co-construire tous ensemble la suite du projet. Les jeunes ont ainsi pu exprimer l'intérêt de participer à Dynamo pour avoir une ou plusieurs activités par semaine et se réinscrire dans un rythme de vie et de sommeil en corrélation avec une vie sociale et professionnelle.

C'est également, selon eux, une manière de pouvoir dégager des pistes d'avenir en se confrontant avec le monde du travail au travers de chantiers participatifs ou encore de modules collectifs tels que l'apprentissage notamment dans la réalisation d'un CV, de découvertes de formations et/ou d'emplois. Les jeunes expriment un besoin de pouvoir passer du temps en groupe avec les autres participants et favoriser des journées complètes. Pour certains, c'est tout un apprentissage et un défi de travailler les habilités sociales et le vivre ensemble. Ils soulignent également l'importance pour eux de pouvoir être accompagnés dans leurs rendez-vous de constructions personnelles et professionnelles. Cela permet ainsi de pouvoir reformuler, de pouvoir déceler les freins des jeunes et de pouvoir les accompagner dans l'accomplissement de leurs objectifs. Enfin, certains jeunes expriment une diminution des angoisses liées à la recherche d'un emploi rapide. En effet, le projet prend en compte les besoins et le rythme du jeune, l'insertion socioprofessionnelle n'est donc pas une finalité en soi mais une possibilité.

Les temps individuels avec ces jeunes, souvent isolés tant par leurs situations familiales que par leurs situations géographiques, permettent de travailler la confiance en soi, la valorisation et, petit à petit, de se remettre à envisager un avenir où ils seraient acteurs et non plus objets de celui-ci.

En définitive, un projet ciblé sur les NEETs semble avoir un réel impact positif tant sur le plan individuel que communautaire. Il favorise l'inclusion sociale et économique. C'est également et surtout une manière de travailler préventivement les problèmes sociaux en offrant des alternatives constructives et personnalisées.

Faisabilité de l'action

L'action envisagée et déjà testée, depuis peu, est à la portée du territoire d'action de notre service. Cependant, un projet d'une telle ampleur demande un travail en collaboration avec d'autres partenaires. La Teignouse ASBL est et sera notre partenaire principal sur le projet. Ils ont pour mission la lutte contre toute forme d'exclusion. A une commune près, notre territoire d'action est identique.

Afin de rendre possible le projet et d'atteindre ces objectifs, La Teignouse ASBL a entré un appel à projet au Fond Social Européen (FSE). L'initiative a été acceptée et nous serons soutenus par le FSE jusqu'à fin décembre 2025. C'est un appui qui permet au projet de s'installer et de grandir sur notre territoire sur le moyen terme. Cet appui du FSE prend la forme d'un subside, dégageant des moyens pour des frais de fonctionnement et l'engagement d'1,5 équivalent temps plein. Nous ne pouvons nous permettre de lancer un tel projet sans s'assurer la pérennité de celui-ci. Les jeunes accompagnés et ceux qui le seront dans le futur s'inscrivent dans une démarche qui respecte le rythme et les besoins de chacun dans leurs situations et leurs objectifs.

« Le Fonds social européen plus (FSE) est un levier financier très important pour la promotion de l'emploi en Europe. Il soutient la création d'emplois de qualité et permet d'offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens européens.[...] »¹⁰

Ce pouvoir subsidiant soutient et finance différents projets liés à la recherche d'emploi. Depuis plusieurs années, ils portent une attention particulière aux jeunes qui rencontrent des difficultés dans l'obtention d'un emploi. Les Etats membres de l'Union Européenne, le parlement et la commission européenne ont négocié les budgets octroyés au FSE.

¹⁰ Can (2015)

Hypothèse d'action

Projet Dynamo

Dynamo est un projet d'inclusion sociale spécifique pour les 15 à 29 ans. Il se construit autour d'une collaboration rassemblant des acteurs de l'aide à la jeunesse (AMO, SAJ, SAS ...) et le secteur insertion (SIS, Forem, CPAS...). Ce projet propose une approche multidimensionnelle au travers de 4 grands axes :

- Axe 1 - Des chantiers "Participation Citoyenne" : Les jeunes sont mobilisés collectivement pour apporter leur aide et leur soutien aux services non-marchands. Ces chantiers permettent aux jeunes de valoriser leurs compétences mais aussi d'en développer de nouvelles avec des professionnels.
- Axe 2 - Modules collectifs : Ces modules collectifs permettent d'élaborer leur projet personnel et professionnel.
- Axe 3 - Stages en entreprise : Le temps du projet se clôture par une mise en situation professionnelle (stage) de trois semaines. Celui-ci a pour objectif de permettre aux jeunes d'essayer un secteur d'activité qui les intéresse tout en leur permettant de confronter l'idée qu'ils se font de ce travail aux exigences "effectives" de celui-ci.
- Axe 4 - Accompagnement social : Tout au long du processus, un accompagnement individuel est prévu afin de travailler l'accroche et la construction d'un éventuel projet.

2.4 Les TIC

Nous sommes régulièrement sollicités pour travailler sur la thématique des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication : réseaux sociaux, utilisation d'internet, UPTIC, addictions, etc.) de façon plus spécifique. Ces demandes, de plus en plus fréquentes, nous viennent de partenaires (écoles, MJ, SRG...) mais aussi de nos accompagnements individuels.

Il y a 3 ans, nous constatons déjà que les jeunes ont de plus en plus tôt accès (parfois dès le plus jeune âge) à ces différents outils, et que l'utilisation qui en est faite peut parfois se révéler problématique. Ils ont donc accès à des technologies et des contenus qui ne sont pas toujours adaptés à leur âge et pour lesquels ils ne sont ni prêts ni « formés ».

La jeunesse actuelle est qualifiée de « Digital Natives », ce qui désigne « Les enfants du numérique » et concerne les enfants étant né et ayant grandi dans un environnement numérique, comme celui dans lequel nous vivons actuellement. Ils adoptent leurs utilisations avec une facilité déconcertante. Par exemple, des enfants de 6 ans comprennent parfaitement l'utilisation des réseaux sociaux, normalement

réservés aux plus de 13 ans, ils en ont alors une connaissance « pratique » mais non « critique ».

L'hyperconnectivité (smartphones, consoles de jeux, ordinateurs...) est permanente et de plus en plus accessible. Les différentes sphères, qui auparavant étaient plus cloisonnées, sont désormais interconnectées. Ce qui se passe à l'école peut se poursuivre à l'extérieur et inversement, il en est de même avec tous les environnements du jeune. Il n'y a plus de répit.

Lorsque les TIC et les réseaux sociaux sont utilisés à bon escient, ils demeurent de très bons outils mais ils peuvent également avoir des conséquences sur la vie du/des jeunes.

Les parents, les partenaires, les jeunes eux-mêmes nous font part de leurs inquiétudes. De manière générale, les adultes qui viennent à nous se sentent souvent démunis par rapport à l'utilisation et aux limites à poser... De plus, l'évolution est permanente, ultra rapide et peu visible ce qui, au fil du temps, élargit exponentiellement la fracture numérique que subissent certains parents/adultes, comme certains jeunes.

Ces constats sont similaires à ceux repris dans le diagnostic social de 2020. Dans ce diagnostic, nous avons proposés 4 pistes d'actions, pour rappel :

- Action 1 : Former davantage l'équipe sur cette thématique afin de proposer des actions adaptées.
- Action 2 : Intégrer les TIC dans nos actions AMO, indiquer sur nos supports les numéros d'information à destination du public.
- Action 3 : Proposer des animations de vivre ensemble avec une ouverture sur la problématique des TIC à destination des jeunes. Sensibiliser les adultes (parents et équipes éducatives) autour de ces jeunes.
- Action 4 : Interpeller au niveau politique sur la question de l'intégration des TIC dans le système scolaire.

Les deux premières actions n'étaient pas développées en tant que tel mais prenaient place de manière transversale dans notre travail.

Comme expliqué ci-dessus (point 1.2.4), l'action 3 a été développée en partie ces dernières années.

Enfin, l'action 4 relevait davantage d'une interpellation/recommandation.

Au vu de ce que nous avons développé au point 1.2.4 (nécessité d'aller plus loin dans la formation et d'étoffer davantage les actions de prévention) et dans ce point (évolution constante et rapide), il nous semble important de prévoir cette thématique dans ce nouveau plan d'action.

Adéquation aux missions

L'action sera toujours à destination des jeunes tout public, soit de manière directe (action réalisée directement auprès des jeunes) soit plus indirectement (implication des professionnels/adultes/institutions autour des jeunes). Les animations peuvent être menées dans différents cadres tels que les écoles, les internats, les SRG, les mouvements de jeunesse, etc. qui regroupent donc tout type de jeunes.

Pour cette thématique, il serait contre-productif d'isoler un type de public à cibler car tous peuvent être concernés par ce sujet et peuvent être à la fois victimes, témoins ou auteurs et donc être de potentiels leviers dans les situations d'utilisation problématique des TIC. Nous devons miser sur la paire-aidance.

Ce ne sont pas les TIC qui représentent en soi une violence mais l'utilisation ou plutôt la mauvaise utilisation qui pourrait en être faite. C'est un lieu où peuvent s'exprimer de multiples violences.

L'objectif premier des animations de vivre ensemble est de travailler sur les violences et la reproduction de celles-ci. En agissant sur le climat du groupe (la connaissance de l'autre, les émotions...) et les capacités d'empathie des jeunes, nous tentons de prévenir l'apparition de phénomènes de violence mais également d'outiller les jeunes à la résolution de ces conflits via des outils comme la médiation.

Pertinence de l'action

Les actions réalisées ces dernières années ainsi que les constats explicités ci-dessus nous confortent dans l'idée qu'il s'agit d'une thématique à approfondir et d'une action à maintenir. Il est indéniable que les TIC font et continueront de faire partie intégrante de la vie des jeunes (et moins jeunes). Il est donc de la responsabilité des adultes, qui mettent ces technologies dans les mains des jeunes et qui rendent leur utilisation incontournable, d'outiller ces derniers afin qu'ils puissent se construire positivement autour de ces outils.

En 2020, nous reprenons une citation de Child Focus qui nous paraît toujours pertinente :

« Internet offre quantité de possibilités entre le chat, les réseaux sociaux, les applications mobiles et représente un véritable outil d'enrichissement pour les jeunes. Toutefois, il n'est pas dénué de risques. Les enfants et les adolescents doivent en être conscients et apprendre à se servir d'Internet de façon sûre et responsable.

"Il ne faut pas inviter les jeunes à connaître les dangers d'Internet pour mieux profiter des avantages, mais au contraire les inviter à mieux en connaître les avantages pour en déjouer les pièges. Seule cette attitude peut déjouer un risque grave de fracture générationnelle", Serge Tisseron

(...)

Enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, psychologues... nous avons un rôle clé à jouer dans l'apprentissage de l'usage sûr et responsable des technologies en ligne par les jeunes. Renforcer leur esprit critique, s'assurer qu'ils ont quelqu'un à qui

parler en cas de problème, les responsabiliser, les accompagner et maintenir un dialogue ouvert dans un esprit de confiance s'avéreront être les meilleures stratégies pour un bon usage des médias sociaux par les élèves.»¹¹

Hypothèse d'action

Poursuivre la formation des intervenants.

S'outiller davantage pour étoffer les actions de préventions.

Collaborer avec différents partenaires afin de compléter l'approche et d'apporter plus de dimensions.

La porte d'entrée des animations sera toujours de favoriser le vivre ensemble avec un focus sur l'utilisation des TIC.

2.5 Activités 0 – 2,5 ans

Adéquation aux missions

Depuis de nombreuses années, nous sommes persuadés que la petite enfance est parfois délaissée par le travail de prévention en AMO et subit des différentes violences, notamment institutionnelles. L'importance d'agir lors des 1000 premiers jours d'un enfant fait l'unanimité (ONE, rapports du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, les travailleurs du terrain...), et pourtant, le secteur manque toujours cruellement de moyens.

Nous mettons en place différentes actions pour toucher les familles qui peuvent être, surtout quand elles ont des enfants de moins de 2,5 ans, isolées socialement, professionnellement, géographiquement... La détresse et la souffrance des familles sont de plus en plus grandes et de plus en plus complexes. Les familles que nous rencontrons aujourd'hui sont confrontées à des problématiques multiples et diverses (isolement, précarité, endettement, problèmes de santé mentale des parents, consommations diverses, monoparentalité...). Nos partenaires partagent tous ces constats et ceux-ci s'aggravent avec l'enchaînement des différentes crises et la saturation généralisée des services d'aide.

Proposer des activités pour les enfants de 0 à 2,5 ans qui émanent de ces familles en souffrance est apparu comme une réponse évidente pour lutter et faire face à une multitude de violences subies par ces parents parfois épuisés, parfois en besoin d'émancipation ou encore en manque de confiance en soi...

¹¹ Child Focus (2020)

Afin de vérifier l'adéquation aux missions, il convient de se référer au cadre légal du secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Selon l'Arrêté AMO du 5 décembre 2018 :

- La mission des AMO : *« mission principale de réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire »*
- Le public concerné : *« les jeunes concernés par les services d'actions en milieu ouvert sont âgés de moins de dix-huit ans ou de moins de vingt-deux ans »*
- l'art 13 § 3: *« Le service met en œuvre des actions permettant d'aller à la rencontre des jeunes de façon proactive ».*
- *« service travaille avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service »*
- *« Les AMO développent leur mission en réalisant des actions de prévention éducative et sociale. Les modalités de ces actions sont définies au chapitre 4 pour la prévention éducative et au chapitre 5 pour la prévention sociale »*

Au vu de ces différents éléments, ce projet s'inscrit totalement dans les actions d'une AMO. Nos activités réalisées à destination de ce public de moins de 25 ans rassemblent ces différents critères. Elles s'inscrivent d'une part dans la prévention éducative mais également dans la prévention sociale et concernent bien un public de moins de 22 ans. Les critères de missions et d'âge sont donc bien respectés. C'est une action qui permet notamment, comme suggéré dans l'arrêté, d'atteindre les jeunes et ce de manière proactive. Proposer une action qui répond aux besoins des familles nous permet de travailler de façon transversale et systémique sur les situations complexes des familles.

On peut lire dans le Décret de l'Aide à la Jeunesse du 18 janvier 2018 :

- *« 1.1 Titre 1er*

1° La politique de prévention est une priorité. L'accent est mis sur la prévention spécialisée, en concertation et complémentarité aux autres dispositifs de prévention mis en place au sein de la Communauté française ou dépendant d'autres autorités compétentes.

6° La prévention, l'aide et la protection poursuivent des objectifs d'éducation, de responsabilisation, d'émancipation et d'insertion sociale.

8° L'aide et la protection sont organisés pour apporter les réponses aux difficultés familiales de la manière la plus prompte et dès le plus jeune âge de l'enfant.

13° La coordination et la concertation entre les différents secteurs et instances qui concourent à l'application du présent code sont recherchées. »

- « Livre 1er

Art3. : La prévention est un ensemble d'actions, de type individuel et de type collectif, au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune. »

Quant à ce que nous dit le décret, cette action s'inscrit bien dans une dynamique de complémentarité, poursuit un objectif d'éducation, de responsabilisation, d'émancipation et d'insertion sociale, apporte une réponse à des difficultés familiales de la manière la plus prompte et dès le plus jeune âge de l'enfant.

Le décret invite les secteurs à pouvoir collaborer dans l'intérêt de l'enfant et c'est ce que nous faisons concrètement dans le cadre de ce projet. Une collaboration avec les différents services de l'ONE nous semble d'ailleurs inévitables (PEP's...), mais également avec d'autres services de premières lignes tels que les CPAS, les services du secteur de l'Aide à la Jeunesse, etc.

Objectivation

C'est dans ce cadre que nous avons rencontré 2 CPAS, 1 Planning Familial, 1 Centre Croix Rouge pour Demandeurs d'Asile, 1 SAJ, 1 SPJ, 2 Maisons Médicales, 2 Coordinations Jeunesse, 2 Conseils de Prévention, 5 Partenaires Enfant-Parent de l'ONE, 1 Plan de Cohésion Sociale, 1 Service d'Inclusion Sociale et un groupe de parents. Tous ces services ont pointé l'importance et le manque de possibilités pour une famille de « se décharger » de son enfant de 0 à 2,5 ans lorsqu'elle est à bout, souffre de problèmes de santé mentale, a besoin de faire des démarches administratives, médicales ou autres.

Nous avons questionné des familles sur les besoins et les difficultés réelles des parents d'enfants de 0 à 3 ans et nous avons catégorisé les principales remarques :

- L'incompréhension des besoins d'un enfant exacerbée lorsque l'on se retrouve seul.e ;
- Des émotions qui débordent en tant que parent seul (baby-blues, sentiment de solitude...) ;

- La gestion du quotidien complexe (gérer les nuits et la fatigue, l'entretien de la maison quand il y a d'autres enfants...) ;
- Les difficultés éducatives (poser les limites, donner un rythme à l'enfant...) ;
- Se séparer de son enfant (quand il doit entrer à l'école...) ;
- Ne pas avoir de place dans la société, n'être « qu'une maman », « qu'un papa » ;
- ...

Elles évoquent la difficulté d'aller chercher de l'aide, de faire garder son enfant, même si elles reconnaissent toutes que ça leur a fait du bien à un moment ou un autre. Que ce soit l'aide de professionnels (aide familiale, écoute de travailleurs sociaux...), de proches, etc., faire confiance n'est pas aisé, il faut mettre parfois sa fierté de côté. Elles ont un sentiment de honte, de culpabilité, l'impression de déranger.

Pertinence de l'action

Tout le monde va dans le même sens :

Dans l'arrêté de 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté Française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s, on parle de : « *Plan de renforcement de l'accessibilité : plan d'action pluriannuel élaboré par l'ONE portant sur un ensemble de dispositifs visant, tout en soutenant la qualité de l'accueil à accroître l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance par l'encouragement de l'optimisation de l'occupation des places d'accueil existantes au profit des publics les plus vulnérables, le développement de pratiques d'accessibilité inclusives et innovantes, en ce y compris vers les publics non-usagers.* »

Dans son rapport « pauvreté 2009-2019 »¹², le Comité du Délégué Général aux droits de l'enfant évoque plusieurs éléments qui vont en ce sens :

- « *La demande de service de garde, notamment pour les enfants handicapés et les enfants issus des familles les plus défavorisées, reste insatisfait.* »
- « *L'éducation et l'accueil de la petite enfance de haute qualité sont des éléments fondamentaux du développement personnel, de l'apprentissage continu, de la socialisation et de l'égalité des chances* »
- « *De nombreuses études longitudinales ont démontré que le fait d'avoir fréquenté un milieu d'accueil durant les premières années favorise l'accroche avec le milieu scolaire [...]* »

¹² DGDE (2019)

- « *Les effets bénéfiques sur les enfants d'un accueil de qualité sont plus prononcés pour les enfants vivant dans un contexte de précarité et ceux dont les parents se trouvent plus démunis en termes de ressources éducationnelles* »
- « *Ainsi, en plus de son rôle éducatif, d'épanouissement personnel et de prévention, l'accueil de l'enfance est un réel levier dans la lutte contre la pauvreté et pour une plus grande égalité des chances dès le plus jeune âge.* »

Une commission d'experts français a également rédigé un rapport « Les 1000 premiers jours, là où tout commence »¹³. Ils mettent l'accent sur une multitude de constats qui démontrent l'importance de travailler avec les enfants pendant leurs 1000 premiers jours. « *Il s'agit d'une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémisses de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie.* » Il nous semble important de travailler avec ces familles et de leur offrir un accompagnement personnalisé.

Dans un article de l'Echo¹⁴, « *Selon les récentes données de l'ONE il y aurait de la place en crèche pour 4 familles sur 10 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec son lot de disparités entre communes. [...] En moyenne, 2,5 enfants se partagent... 1 place. " L'idée, c'est que les familles aient un choix véritable, que les enfants puissent avoir accès et reçoivent un accueil de qualité ", nous glisse l'ONE, l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Cela est-il possible aujourd'hui ? En moyenne, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 4 familles sur 10 peuvent trouver une place dans les milieux d'accueil, subventionnées ou non. Manage dans le Hainaut, ou encore Trooz, en province de Liège, sont dans le bas du classement avec 4 places pour 100 enfants.* »

Plus concrètement pour notre territoire, cet article détaille les places par commune, A titre d'exemple : pour Comblain-au-Pont 41 places pour 100 enfants, Hamoir 24 pour 100, Aywaille 27 pour 100... Ceci est représentatif de l'ensemble de notre territoire et de toutes les communes proches de nous. Les parents ne peuvent pas chercher des solutions « à côté ».

Nous avons donc questionné les services concernés et nous avons organisé des rencontres avec des familles de notre zone d'action.

Ce qui ressort de nos différents échanges est que notre territoire est pauvre en structures d'accueil pour les enfants de moins de 2,5 ans. Il existe peu de lieux d'accueil pour les enfants et pour les familles. Nous travaillons au quotidien avec un public vulnérable pour lequel les milieux d'accueil traditionnels ne conviennent pas et ce pour différentes raisons :

- Les coûts importants ;
- La non-accessibilité en transport en commun ;

¹³ Ministère des Solidarités et de la Santé (2020)

¹⁴ L'Echo (s.d.)

- Le sentiment de non-légitimité en lien avec la situation socioprofessionnelle ;
- Le manque de confiance disproportionné envers les professionnels de la petite enfance (Partenaires Enfants-Parents, accueillantes...) et peurs qui peuvent sembler irrationnelles concernant leurs enfants ;
- La « culture » familiale ;
- L'inscription dans un milieu d'accueil demande une anticipation avérée ;
- Le manque de places en milieux d'accueil confirmé (notre territoire d'action a été particulièrement ciblé) ;
- La mouvance des familles ;
- ...

Lorsque nous échangeons avec d'autres AMO lors de nos rencontres pluriannuelles, toutes font le même constat : il manque de moyens en AMO et ailleurs, pour effectuer un travail de qualité avec la petite enfance.

Lors de nos rencontres avec des mamans, elles nous renvoient des difficultés bien réelles auxquelles elles ont du faire face, parfois seules :

- « Je n'étais pas préparée à ce que ça soit si dur. »
- « Je n'ai pas compris que les décisions que je prenais maintenant avaient un réel impact pour plus tard. »
- ...

Elles identifient plusieurs besoins :

- Besoin de quelqu'un qui me « donne des conseils », qui me « mette en garde »... ;
- Besoin d'un espace où déposer mes émotions et mes difficultés aussi bien en individuel qu'entre parents. Il est important de montrer l'envers du décor, la parentalité n'est pas toujours rose. On peut ne pas avoir envie de s'occuper ou de jouer avec son enfant ;
- Besoin de l'implication du papa ;
- Besoin de reconnaissance en tant que maman (« même si on n'a pas de travail, on ne fait pas rien »).

1.1.1. Formulation d'une hypothèse d'action

Les activités pour les 0 – 2,5 ans ont lieu tous les vendredis entre 8h et 16h et permettent aux enfants de bénéficier d'un espace sécurisant, bienveillant et stimulant

encadré par un personnel formé (auxiliaire de l'enfance, éducatrice et psychomotricienne et assistante sociale) tandis qu'il permet aux parents d'avoir un moment pour prendre du temps pour eux ou pour la famille (répit, démarches médicales, administratives, professionnelles, gestion du quotidien...). L'accueil des enfants s'accompagne d'échanges avec les parents qui nous permettent d'accompagner la parentalité et de travailler sur le système familial.

Il y a un réel manque de places pour les enfants issus de familles défavorisées, étendre ce genre d'actions aurait un réel sens bien que le nouveau décret de l'ONE ne permet plus aux Haltes Accueil d'exister. Cela devrait être un droit pour tous, au même titre que l'enseignement maternel.

2.6 Prévention jeux de hasard et d'argent

« Je vous parie 100 balles que je peux m'arrêter de jouer quand je veux »¹⁵

Régis Hauser

Actions envisagées :

Action 1 : Former davantage l'équipe sur cette thématique afin de proposer des actions adaptées.

⇒ Cette action ne nécessite pas un développement dans le cadre de ce travail de diagnostic. Il s'agit de « prérequis » nous permettant de mener à bien nos actions.

Action 2 : Proposer des animations de prévention sur les jeux de hasard et d'argent à destination des jeunes.

⇒ Développée ci-dessous.

Adéquation aux missions

Ce type d'animation est à destination des jeunes tout publics. Les animations peuvent être menées dans différents cadres tels que les écoles, les internats, les SRG, les mouvements de jeunesse, etc. qui regroupent donc tout type de jeunes.

Pour cette thématique, il serait contre-productif d'isoler un type de public à cibler car tous peuvent être concernés par ce sujet et être victimes des stratagèmes mis en place par les différents bookmakers (publicité constante, large choix de paris, facilité d'accès, etc.), du phénomène de « mode » dans notre société actuelle où le pari sportif s'est « banalisé ».

¹⁵ Commission des Jeux de Hasard (s.d.)

Il est constaté que les jeunes jouent de plus en plus tôt, et de manière « inquiétante ». Par exemple : certains ne mangent pas pour pouvoir mettre leur argent du diner dans le jeu.

Des études prouvent qu'il y a une explosion des paris (par les adultes et les jeunes) lors des grands événements médiatisés, tel que la coupe du monde de football, l'Euro, Roland Garos, etc.

Le jeu, quand il est contrôlé, ne représente pas une violence en soi, mais sa mauvaise gestion peut vite engendrer une addiction et une multitude de violences.

L'objectif principal de ces animations de prévention aux jeux d'argent et de hasard est de tendre vers un jeu responsable. Pour tendre vers cet objectif, nous allons travailler sur l'apprentissage de la gestion de son argent/budget, à connaître son profil de joueur, à savoir dire « stop », à éviter le « je vais me refaire », à sensibiliser aux différents « pièges » mis en place par les bookmakers et démontrer qu'il n'y a, à long terme, que le casino/bookmaker qui gagne.

Pertinence de l'action

Cette hypothèse d'action est survenue suite aux nombreux constats que nous avons pu faire lors des contacts avec les jeunes (via la prévention sociale et éducative) mais également aux demandes régulières d'écoles d'intervention sur ce sujet.

Lors de permanences sur les temps de midi dans les écoles, organisées avec plusieurs partenaires, nous avons pu entendre plusieurs jeunes se confier sur leur « addiction » aux jeux (principalement paris sportifs). Suite à ce recueil de parole, nous étions très surpris par ce phénomène de mode chez les jeunes et étions inquiets quant aux discours qu'ils tenaient.

Une réflexion a donc été portée avec les différents partenaires de ce projet et nous avons eu le souhait de tenir une permanence dédiée à ce sujet uniquement. Les jeunes étaient nombreux et ont exprimé leurs difficultés à s'arrêter de jouer, l'obsession qu'ils avaient pour le jeu, leur fréquence de jeu et le budget qu'ils consacraient qui est plutôt interpellant.

Les différentes réunions avec les partenaires, les demandes des écoles et nos différentes rencontres avec les jeunes renforcent nos constats et l'idée de travailler cette thématique avec eux.

« Le jeu commence souvent de manière anodine, en jouant aux cartes entre amis, en misant quelques smarties, en insérant quelques pièces dans un bingo. Mais le jeu peut aussi déraiper insidieusement vers une perte de contrôle, où le joueur subit son comportement plus qu'il ne le décide ou ne le contrôle. Il est difficile de retracer le cheminement d'un joueur excessif ou dépendant. Il n'y a en effet pas de parcours type. Plusieurs facteurs (de risque) entrent en ligne de compte. (...) »¹⁶

¹⁶ Commission des Jeux de Hasard (s.d.)

On peut également lire dans la carte blanche de Focus Jeune¹⁷ : « Il nous paraît également indispensable d'évoquer la question des jeux de hasard et d'argent chez les jeunes. En effet, le public jeune est plus à risque d'avoir une pratique excessive de jeux, qu'il s'agisse des adolescents ou des jeunes adultes (Tovar et al., 2013; Wardle et al., 2007). Une étude française (ENJEU-mineur, 2021), réalisée auprès de 5000 jeunes de 15 à 17 ans, nous indique que le pourcentage de jeunes joueurs problématiques a plus que triplé entre 2014 et 2021. »

(...)

« Or, les prestataires de jeux n'hésitent pas à cibler leurs publicités sur les jeunes en leur montrant le plaisir qu'ils auraient à jouer. Et cela fonctionne. Par exemple, durant l'Euro 2020, 42,7% des joueurs belges en ligne ont moins de 29 ans, dont 8,7% ont à peine 18 - 20 ans (rapport de la CJH sur l'Euro 2020). Plus récemment, une étude démontre que les jeunes sont particulièrement influencés par les publicités sur internet et sur les réseaux sociaux, ce qui peut rapidement les attirer vers les jeux de hasard et d'argent (Rossi & Nairn, 2022). »

(...)

Une autre étude se concentre sur l'influence de la publicité en ligne (sites, pop-up et réseaux sociaux) auprès des jeunes joueurs. Celle-ci établit qu'il existe un lien significatif entre le fait d'être exposé aux publicités en ligne et le fait de jouer (Noble et al., 2022). »

Selon une étude d'ENJEU-Mineurs¹⁸ réalisée auprès de 1740 jeunes de 15 à 17 ans : « Les premiers résultats de l'étude ENJEU-Mineurs sur l'ensemble de l'échantillon confirment que la pratique des jeux d'argent chez les mineurs est assez répandue malgré l'interdiction de cette offre de jeux pour ce public. Plus d'un tiers des 15 à 17 ans (34,8 %) déclarent avoir joué au moins une fois à des JAH au cours des douze derniers mois (33,4 % des filles vs 36,1 % des garçons, différence significative) et ce, à un niveau significativement plus élevé chez les 17 ans (38,3 % vs 33,0 % pour les 15 ans et 33,1 % pour les 16 ans).

Sur l'ensemble de la population des 15-17 ans, les trois jeux les plus pratiqués sont les jeux de grattage (27,3 % des jeunes ; Encadré 2), suivis du tirage (16,9 %) et des paris sportifs (9,9 % ; encadré 3). Ces jeux sont plus investis par les garçons avec des différences significatives sur les paris sportifs et sur les compétitions e-Sports entre les filles et les garçons et par les jeunes de 17 ans. »

(...)

« Le jeu excessif toucherait un jeune sur cinq

(...)

L'évaluation de la part des joueurs rencontrant un problème avec leur activité est particulièrement importante concernant ces mineurs. Cette estimation se fait avec un outil validé également utilisé auprès des adultes, l'Indice canadien du jeu excessif (ICJE) (Encadré 5). Sur l'ensemble des joueurs qui ont joué au moins une fois dans l'année, 44,4 % ne présentent aucun risque lié aux JAH, 20,8 % apparaissent comme des joueurs à faible risque, 12,9 %, des joueurs à risque modéré et 21,9 %, des joueurs excessifs (tableau 5). Les garçons sont plus nombreux que les filles à présenter des pratiques excessives (respectivement 24,4 % vs 19,0 %) »

¹⁷ SEDAP (2022)

¹⁸ Mignot et al. (2023)

Faisabilité de l'action

Au niveau des moyens humains disponibles dans le service, après une formation adaptée d'un membre de l'équipe, nous avons les ressources pour mener ce type d'action. Cependant, seul ce travailleur est formé à cette thématique, ce qui est peu par-rapport aux constats que nous avons pu faire et aux différentes demandes.

Il s'agit d'actions totalement nouvelles pour notre service. Nous sommes en pleine construction d'outils, de trames d'animations, de carnets pédagogiques, en partenariat avec un service local. Un intervenant de cette structure partenaire a également suivi la même formation auparavant.

L'action s'adresserait aux jeunes et établissements de notre territoire qui en feraient la demande tels que des écoles, des maisons de jeunes, des SRG, des mouvements de jeunesse... Il s'agit de lieux où notre service pourrait potentiellement avoir accès.

Le service pourrait porter seul ces actions mais il est plus intéressant de s'associer à un partenaire qui co-construit les animations et outils de cette thématique avec nous.

Nous pensons que la publicité plus qu'excessive est un vrai déclencheur de jeu chez les jeunes. Prenons par exemple la diffusion d'un match de football à la télévision, nous pouvons constater qu'il y a de nombreuses publicités de différents bookmakers avant le match, à la mi-temps, ils diffusent pendant le match et en temps réel le changement des cotes. Nous pouvons également observer sur les panneaux publicitaires des stades qu'il y a des publicités pour certains sites en ligne, ainsi que sur les maillots des joueurs de toutes les équipes en Belgique (championnat D1). Cette publicité malsaine et soutenue est un réel danger pour les jeunes, car ils donnent l'impression qu'il est facile de gagner de l'argent, rapidement. Nous savons que cette publicité a un réel impact sur les joueurs adultes, imaginons l'impact qu'elle peu avoir sur nos jeunes les plus vulnérables (voir extrait de la carte blanche ci-dessus).

Hypothèse d'action

L'idée est de proposer des animations de prévention sur la thématique des jeux de hasard et d'argent, afin de sensibiliser les jeunes à leur comportement face au jeu, être vigilant aux facteurs de risques, et développer un esprit critique face aux publicités, aux fausses croyances et l'illusion de contrôle.

Effets espérés : favoriser une meilleure utilisation du jeu pour tendre vers un jeu responsable et ainsi favoriser le bien-être et une diminution des effets négatifs tels que l'endettement, le stress, l'anxiété, l'isolement, la culpabilité, le sentiment de honte, la pression du groupe, etc.

« Le poker permet de tout oublier y compris qu'on n'a pas les moyens d'y jouer »¹⁹

Philippe Bouvard

¹⁹ Commission des Jeux de Hasard (s.d.)

2.7 Espace parents dans la séparation (EPS)

Dans le diagnostic social 2020, nous avons pointé la plus value d'un EPS sur la division de Huy. Pour mettre en place cet EPS, il était nécessaire de l'envisager avec différents partenaires. Nous avons réalisé différentes démarches et notamment tenté de mobiliser les partenaires du Conseil de Prévention. Malheureusement, le contexte du moment n'a pas permis de rassembler les forces vives pour mettre en place cet EPS.

En 2023, l'ONE a lancé un nouvel appel à projet pour la création d'EPS. Une AMO de la division de Huy a déposé l'appel à projet et a intégré les autres AMO de la division (dont la nôtre) comme partenaire. Ce projet fera dès lors partie de nos actions lors de ces prochaines années.

Constats

Depuis plusieurs années, les situations de séparations parentales entraînant de nombreuses difficultés auprès des enfants et des jeunes que nous rencontrons se multiplient. Dans certaines situations, la justice est déjà intervenue pour trancher les questions sur lesquelles les parents n'ont pas pu se mettre d'accord (hébergement, école, etc.), mais force est de constater que face à la séparation parentale conflictuelle, les enfants se retrouvent souvent au centre des conflits parentaux.

De façon régulière, le Procureur du Roi sollicite l'intervention du SAJ pour travailler ces difficultés.

Le Conseil de Concertation Intra-Sectorielle, invité à remettre un avis sur les besoins de la division de Huy en matière de services agréés, a mis en avant la nécessité d'un service spécifique tel que l'Espace Parents dans la Séparation qui permettrait d'apaiser les tensions, de réinstaurer un dialogue pour que les enfants ne soient pas ou plus mêlés aux conflits parentaux.

En 2020, le diagnostic social du Conseil de prévention de Huy a mis en évidence la problématique des séparations conflictuelles et la nécessité de développer des actions ou un service de soutien à la coparentalité.

L'Espace Parents dans la Séparation de la division de Liège n'est plus en mesure, compte tenu de l'augmentation des situations de séparations parentales conflictuelles, de donner suite aux demandes des parents venant de la division de Huy.

Faisabilité de l'action

L'organisation de l'Espace Parents dans la Séparation de la division de Huy repose sur le partenariat entre les 5 AMO actives sur la division de Huy.

Chaque AMO s'appuie sur le travail en réseau avec les différents acteurs susceptibles d'être en contact avec des enfants en difficultés ou leurs parents :

- Le secteur judiciaire (tribunal, parquet, police, SAVP) ;
- Le secteur de l'Aide à la Jeunesse (AMO, SAJ, SPJ, ...) ;
- Le secteur de la santé (médecins, psychologue, santé mentale) ;
- Les autres acteurs travaillant avec des enfants ou des jeunes au quotidien (écoles, CPMS, mouvements de jeunesse, CPAS, maisons de jeunes...).

Ce partenariat va donc permettre une « bonne visibilité » de l'espace parents de la division de Huy, chaque AMO partenaire s'engage à faire connaître ce nouveau service aux membres de son réseau.

Les réunions de plateforme enseignement-aide à la jeunesse du bassin Huy-Waremme, du conseil de prévention de Huy, du CCIS de Huy sont des lieux d'échanges qui vont permettre à l'espace parents de s'ancrer dans la dynamique locale.

Hypothèse d'action

En termes d'actions auprès des familles, il est prévu :

- Permanences téléphoniques ;
- Accueil des parents sur rendez-vous.

En vue développer une approche commune, intersectorielle de la problématique des séparations conflictuelles :

- Réunions d'échanges entre les services AMO impliquées dans le projet ;
- Création et mise en place de réunions du comité d'accompagnement et du comité de pilotage.

Conformément à l'article 5 de la charte des services « Espaces Parents dans la Séparation », le comité de pilotage se composera des directions (ou de leurs représentants) des services partenaires.

Le comité d'accompagnement, initié par le comité de pilotage, intégrera des représentants du secteur judiciaire, du secteur de l'aide à la jeunesse et tout autre professionnel du réseau qui manifestera son intérêt par le projet EPS.

Partie 2

Plan d'action

1. Préambule

Ce travail de diagnostic, tout comme les précédents conseils éducatifs et le questionnement quotidien sur nos pratiques, nous ont amenés à poursuivre certaines actions déjà en place (voir ci-dessus point 1,2) et à en envisager de nouvelles. Celles-ci sont susceptibles de changer ou d'être orientées en fonction de la réalité du moment et des demandes formulées.

La continuité de certaines actions, tout comme la mise en place de nouvelles, sera fonction des moyens de l'ASBL, de la possibilité d'accéder à des sources de financement via différents appels à projet et d'établir les différents partenariats nécessaires.

2. Actions retenues et priorisation

Voici les actions que nous retenons et envisageons de mettre en place. En fonction de l'analyse qui a été faite, de la faisabilité, de la pertinence et de l'évolution des demandes les actions seront développées selon l'ordre de priorité suivant :

- Activités 0 - 2,5 ans
- Dynamo : accrochage social, soutien à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des 16-25 ans
- Sorties familles (ateliers thématiques)
- Prévention TIC. Soutenir/informer les adultes (parents/intervenants) dans l'accompagnement de son enfant / aux TIC
- Prévention jeux d'argent et de hasard
- Espace parents dans les séparations

3. Recommandations et interpellations

3.1 Accompagnement à la prise d'autonomie

De nombreux jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité vivent des souffrances personnelles et familiales. Ils sont parfois amenés à prendre leur autonomie de façon précoce. Ces jeunes arrivent pourtant dans une période cruciale de leur vie. En effet, l'approche de la majorité est une période sensible où ils peuvent se sentir isolés socialement et très vite basculer dans la précarité voire dans le sans-abrisme. Ils ont une plus grande indépendance et il y a potentiellement plus de possibilités d'adopter des comportements à risque (consommations, violences envers soi ou envers les autres...).

Pour éviter à un jeune de basculer dans ce type de comportements, cela nécessiterait un accompagnement adapté et non d'être « délaissés » / « abandonnés » par le système.

Un accompagnement individualisé permettrait de faciliter les démarches du jeune dans sa recherche de logement, d'emploi et/ou de formation ainsi que dans sa recherche d'activités et de loisirs. Cela l'aiderait dans les diverses démarches administratives parfois conséquentes et difficilement compréhensibles. L'accompagnement individuel propose un soutien et une écoute pour le jeune. De plus, la collaboration entre plusieurs services et une bonne coordination entre ceux-ci soutiendraient le jeune tout au long du processus de prise d'autonomie.

En plus de cet accompagnement, voici quelques autres pistes de réflexions concrètes :

- La démultiplication des différentes formes de logements privés et/ou publics à destination des jeunes (tiny house, habitat communautaire, habitat kangourou, etc.) ;
- Propriétaires privés ou publics qui mettent en gestion des immeubles auprès des AIS, logements sociaux afin que ceux-ci puissent bénéficier aux jeunes ;
- La suppression du statut « cohabitant » à minima pour les jeunes (certains CPAS n'appliquent pas cette règle).

L'Inter Conseil de Prévention va plus loin dans sa lettre d'interpellation et propose d'agir au niveau politique : *« Déployer une politique forte et ambitieuse visant à favoriser l'accès au logement pour les jeunes et particulièrement pour les jeunes plus vulnérables, ceux qui ne bénéficient que d'un faible capital en termes de soutien socio-familial et d'intégration socio-économique dans la société, c'est investir dans l'avenir. C'est réfléchir en termes d'économies. Développer une telle politique ne doit*

pas s'envisager comme des dépenses publiques mais bien comme des investissements. On investit dans et pour l'humain afin de faire des économies de souffrance d'une part et des économies en termes de dépenses publiques d'autre part. En effet, gérer l'errance et la misère coûte plus cher que de les prévenir et les empêcher. Investir spécifiquement dans l'accès au logement pour les jeunes, c'est réduire les risques de marginalisation, de grande précarité, de délinquance, de toxicomanie, de détérioration de la santé physique et mentale, de non-accès à l'emploi, etc. Tant de difficultés, de souffrances et de violences qui coutent bien cher à l'état. »²⁰

3.2 Une plus grande place pour les TIC dans le système scolaire

L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation est nécessaire pour offrir un accès équitable à tous. Ces outils permettent une diversité de ressources adaptées aux différents styles d'apprentissage, favorisant ainsi l'inclusion des élèves, indépendamment de leurs capacités physiques ou cognitives.

En parallèle, il est crucial d'éduquer les élèves à une utilisation responsable et critique des TIC. Cette éducation leur permet de naviguer efficacement dans le monde numérique tout en comprenant les enjeux liés à la sécurité en ligne, à la fiabilité des sources et à la gestion appropriée de l'information.

Les TIC offrent des opportunités de collaboration entre les élèves et ouvrent des portes vers des méthodes d'apprentissage innovantes. Toutefois, pour maximiser ces avantages, il est impératif de former les enseignants à intégrer ces outils dans leur enseignement de manière efficace, en mettant l'accent sur la création de contenu pédagogique numérique de qualité.

En résumé, l'intégration des TIC dans l'éducation favorise l'accessibilité pour tous les apprenants et offre une chance d'éducation équitable. L'éducation à l'utilisation responsable de ces technologies est essentielle pour permettre aux élèves de tirer pleinement parti des avantages de la société numérique tout en naviguant en toute sécurité dans cet environnement en constante évolution.

3.3 Soutien et renfort pour le secteur

Cette action (ou plutôt nécessité) s'inscrit dans le cadre d'une réponse transversale aux différents problèmes et causes repris dans le tableau ci-dessus.

²⁰ Fontaine et Mertens (2023)

Le secteur de l'aide à la jeunesse et plus largement les secteurs de l'aide et de l'accompagnement à la personne souffrent d'un manque important de moyens financiers et humains (ces derniers découlant en grande partie du premier).

Ce manque de moyens combiné à l'augmentation des difficultés sociales des jeunes et familles engendrent une dynamique négative, un cercle vicieux. Le secteur reconnaît ne plus pouvoir répondre aux demandes et aux besoins et pointe la violence institutionnelle que cela engendre avec toutes les conséquences qui en découlent ou qui pourraient en découler.

En effet, dans leur dossier « Violences dans les institutions d'aide et de soins : une réflexion systémique et des pistes d'intervention », Allart et De Backer (2020) expliquent notamment que *« La complexification des situations rencontrées sur le terrain (cumul de problématiques médicales, de santé mentale, de précarité, d'usage de drogues...) se traduit rarement par une adaptation des cadres de subventionnement pour y inclure des profils plus spécialisés ou expérimentés. »* Ils ajoutent également ceci : *« La pression de la société sur les institutions, et singulièrement des pouvoirs publics sous la forme par exemple de "politiques d'activation", glisse vers les professionnels, qui se retrouvent face à une charge de travail en augmentation et à un détournement de leur fonction, qui peut générer une perte de sens. Le travailleur, positionné entre les contraintes grandissantes venant de sa structure et les demandes de l'utilisateur, reçoit la violence générée par l'écart entre les deux. L'un des questionnements centraux est alors de savoir comment protéger le professionnel sans augmenter les seuils d'accès et exclure l'utilisateur. »*²¹

Nous constatons une difficulté croissante à mobiliser des travailleurs sociaux dans le secteur : il y a de nombreux départs, des arrêts de travail et une difficulté à recruter. Ceci pourrait s'expliquer par un manque de reconnaissance et de valorisation du travail, la confrontation aux difficultés croissantes du public combinés à une insuffisance des moyens pour accomplir l'accompagnement adéquatement.

Le collectif liégeois ajoute également : *« Il est urgent que l'ensemble des acteurs de terrain, des femmes et des hommes politiques des secteurs directs et indirects de l'enfance se rencontrent et prennent des décisions fortes dans l'intérêt des jeunes. »*

Comme le souligne Madame Glatigny dans son communiqué de presse du 2 juin : *« Il est temps de faire de l'aide à l'enfant en danger ou en difficulté, une grande cause nationale. »*

3.4 Taxi jeunesse

Dans ce point, nous nous concentrerons uniquement sur la mobilité qui est un réel enjeu de notre territoire d'actions composé principalement de communes rurales.

La mobilité est un besoin essentiel à la vie en société : travailler, se divertir, voir sa famille et ses amis, se former, faire les courses, se soigner, se cultiver, etc., c'est se

²¹ Allart & De Backer (2020)

déplacer physiquement mais aussi socialement, professionnellement... La mobilité représente un moyen d'accéder à différents droits.

Depuis longtemps, nous proposons aux familles de nous déplacer à leur domicile ou dans un endroit facilement accessible pour elles lorsqu'elles ne savent pas venir jusqu'à nos bureaux. De plus en plus, les intervenants de l'AMO sont amenés à aller chercher une famille ou un jeune pour qu'il puisse bénéficier de nos actions ou pour que nous le conduisions à des rendez-vous. C'est une démarche chronophage et qui nous demande beaucoup d'énergie. C'est une solution qui permet l'accès, cependant, elle ne peut être envisagée sur du long terme.

Nous constatons que, sur notre territoire d'action, l'offre d'activités et de services varie beaucoup en fonction des différentes communes. En effet, certaines d'entre elles sont « riches » en propositions et sont « facilement » accessibles/bien desservies, contrairement à d'autres où très peu d'activités et de services sont proposés. L'aspect financier est un enjeu important également, les coûts peuvent varier fortement en fonction du type d'activité et de la structure qui organise. Ainsi, il devient difficile pour certaines familles, notamment les familles nombreuses, d'inscrire leur(s) enfant(s). Ce qui contribue à creuser le fossé entre les familles de niveaux socioéconomiques différents.

En termes d'accès aux activités et aux services, il est souvent proposé de faire appel aux Taxis Sociaux. Nous constatons que ceux-ci ne représentent que très rarement une solution adéquate pour les jeunes présents sur notre territoire car :

- Ils sont bien souvent trop chers pour un usage « régulier » ;
- Ils ne circulent pas aux heures où les jeunes doivent se déplacer pour, par exemple, aller à leurs activités (en dehors des heures scolaires, les weekends et jours fériés...) ;
- Ils ne sont pas prioritaires : la priorité est donnée davantage aux déplacements pour des raisons médicales ou d'autres rendez-vous, pour des courses... mais pas pour se rendre à la maison des jeunes de la commune limitrophe ;
- Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne responsable adulte ;
- Ils sont manquants : soit il n'y en a pas assez soit ça n'existe pas dans cette région.

Une piste de réflexion pourrait être de mettre en place un projet de taxi social orienté jeunesse avec un système de bénévoles. L'idée est de permettre aux jeunes isolés physiquement et socialement de bénéficier des mêmes actions que tout autre jeune. La majorité des familles avec lesquelles nous travaillons vivent en ruralité et sont dépourvues de moyens de transport. Elles dépendent des transports en commun coûteux et assez rares dans la région.

3.5 Un accès simplifié aux services

Une des missions des professionnels de terrain en AMO est d'accompagner et de relayer nos familles et/ou nos jeunes vers le service adéquat à leur bien-être.

Pour les familles et/ou les jeunes qui font les démarches seuls, la fragmentation des services et l'absence de coordination entre ceux-ci rendent leur accès compliqué. Leur localisation, leur coût, leur liste d'attente sont également des freins à prendre en compte. Ils sont parfois envoyés de services en services sans avoir de réponses adéquates à leurs besoins et demandes. Cela peut engendrer de la colère et de la frustration qui les décourageraient à entamer ces démarches pourtant nécessaires à leur bien-être. Cela peut également engendrer des coûts (appels, déplacements...) qui peuvent avoir pour conséquences l'abandon de ces démarches, parfois essentielles pour le bien-être du jeune.

En tant que professionnel, bien que nous ayons parfois un avantage quant à l'accessibilité de certains services grâce aux partenariats, au travail en réseau, ou encore à un lien privilégié, nous restons impuissants face aux délais d'attente suite à la saturation des services ou aux manques de moyens humains et financiers des structures. Nous sommes également amenés à accompagner les familles et/ou les jeunes de services en services. Les démarches sont souvent lourdes et répétitives. Par exemple, nous accompagnons une famille d'un hôpital pédopsychiatrique à un autre, la famille doit expliquer à chaque fois ses difficultés, le jeune entend à nouveau son histoire et répète ses traumatismes d'enfance. C'est une violence infligée aux familles que de devoir se rappeler des vécus compliqués.

Faciliter l'accès aux services peut donc être entendu à plusieurs niveaux : la mobilité, le coût, la liste d'attente... Ici, nous proposons d'intervenir au niveau de la centralisation des informations. L'idée serait d'avoir des référents qui rendraient les démarches plus accessibles pour les familles. Cela permettrait de faciliter l'accès, de réduire le temps et l'énergie qu'elles doivent dépenser pour bénéficier du service dont elles ont besoin (Knüsel et Colombo, 2014)²².

C'est également une idée suggérée par Allart et De Backer (2020) : *« L'accompagnement d'un usager par un travailleur d'un autre service peut parfois faciliter l'obtention de ses droits, grâce à une meilleure connaissance des arcanes institutionnels, un langage commun, des contacts privilégiés. Cette alliance entre travailleur social et bénéficiaire peut permettre de faire baisser la violence, car ce dernier peut déposer sa colère, ses frustrations auprès de la personne qui l'accompagne. Il faut néanmoins être attentif à ne pas diaboliser l'institution tierce, mais au contraire à faciliter les liens entre l'utilisateur et le réseau. La mise en place d'accompagnateurs (psycho-)sociaux pour amener les personnes vulnérables dans les différentes institutions, ainsi que l'incitation des institutions et de leurs travailleurs à se déplacer pour aller à la rencontre de leurs publics ("outreach") sont des dis-*

²² Knüsel & Colombo (2014)

positifs qui améliorent la mise en lien et peuvent prévenir ou faire baisser des tensions.»²³

3.6 Pour que l'accueil qualitatif reste la priorité

Nous commencerons par citer Allart et De Backer (2020), « *Depuis les années 80, de nouvelles techniques managériales issues du monde de l'entreprise marchande ont fait leur apparition dans les secteurs du social et de la santé. Elles visent essentiellement à faire des économies, à être efficace et efficient, en oubliant bien souvent la complexité des situations sur le terrain et le besoin d'un suivi personnalisé. Les professionnels se retrouvent confrontés à la nécessité de "faire du chiffre", à la culture du résultat, à un temps insuffisant pour la réflexion et le travail en réseau, dans un contexte de saturation d'une grande partie des services.* »²⁴

Sur le terrain, nous ressentons depuis plusieurs années qu'il est attendu de la prévention de pouvoir mesurer l'impact de nos actions et ce de manière quantitative. De plus en plus, nous devons « justifier », auprès des instances subsidiantes (publiques, fonds, appels à projet...), notre travail à travers des chiffres. Cela peut avoir comme effet pervers d'orienter notre travail de terrain vers une tendance à privilégier le quantitatif au détriment du qualitatif.

« Les moyens financiers des secteurs du social et de la santé sont sous pression : coupes dans la sécurité sociale, évolution des subventions bien plus faible que celle des besoins rencontrés sur le terrain... En outre, des règles de plus en plus nombreuses sont imposées par les pouvoirs publics aux institutions : il faut évaluer, prouver, souvent quantitativement, que l'on a eu un impact, systématiser, rentrer dans une logique de gestion de projet. Les dimensions multifactorielles, qualitatives, d'essai-erreur, de temps longs, sont peu prises en compte. On s'éloigne alors du terrain de l'humain, de la tasse de café partagée avec un usager entre deux démarches administratives, pourtant essentielle pour établir une relation de confiance. »²⁵

Combinées à cette demande de justification quantitative, les conditions d'obtention et de fonctionnement liées à un agrément ou à un subside rigidifient le travail de terrain. Cela a pour conséquences que certaines structures n'entament pas les démarches pour être agréées et donc éventuellement subsidiées ou voient leur fonctionnement fortement conditionné par cet agrément.

Nous constatons concrètement alors :

- De l'exclusion : il faut « entrer dans les cases » pour pouvoir bénéficier du service ;

²³ Allart & De Backer (2020)

²⁴ Allart & De Backer (2020)

²⁵ Allart & De Backer (2020)

- Du quantitatif au détriment du qualitatif : la nécessité de rendre des comptes en termes de chiffres pour la structure subsidiée ; nécessité d'augmenter la participation pour avoir les fonds suffisants pour la structure non financée...

Nous constatons un impact important, notamment sur les enfants avec des besoins spécifiques qui ne trouvent leur place nulle part. Ils nécessitent un encadrement particulier que toutes les structures n'ont pas les moyens d'offrir, mobilisent davantage d'attention ce qui nécessiterait de réduire la taille du groupe...

« Les institutions se retrouvent accaparées par la charge administrative plutôt que par leur métier de base, au détriment dès lors de la qualité du service à leur public, et singulièrement de la relation avec les usagers. » (Allart et De Backer, 2020)²⁶

C'est pour toutes ces raisons qu'il est crucial de privilégier la qualité de l'accueil et de l'aide pour les jeunes dans le domaine social plutôt que de simplement viser la quantité. Une approche qualitative individualisée s'avère essentielle. En écoutant et en comprenant les besoins spécifiques de chaque jeune, on établit une relation de confiance favorisant un soutien adapté et durable.

Investir dans des programmes de prévention de qualité est tout aussi important. Ces initiatives éducatives et communautaires renforcent les compétences des jeunes, accroissant ainsi leur résilience face aux difficultés de la vie.

En définitive, la priorité à accorder à la qualité de l'accueil et de l'aide aux jeunes dans le domaine social permet non seulement de répondre de manière plus complète à leurs besoins individuels, mais aussi de poser des bases solides pour leur bien-être à long terme.

Il nous semble fondamental :

- De trouver des indicateurs d'ordre qualitatifs pour rendre compte de notre travail afin de pouvoir conserver notre spécificité qui fait toute notre plus value. En parallèle, il faut sensibiliser les décideurs à ce type d'indicateurs ;
- D'assouplir les conditions d'accès et de maintien d'un agrément (sur la question quantitative) ;
- De financer certains secteurs, comme l'extrascolaire, afin de permettre à davantage de jeunes de pouvoir en bénéficier ;
- De faciliter l'accès à la formation aux professionnels pour ouvrir les actions à une plus grande diversité de jeunes et offrir un accueil le plus qualitatif possible.

²⁶ Allart & De Backer (2020)

3.7 Etablir des protocoles de collaboration intersectoriel

Nous avons plusieurs fois mis en évidence l'impact du manque de moyens du secteur sur nos actions et donc sur les jeunes et familles.

Les services sont conditionnés à essayer d'obtenir des moyens complémentaires à leurs subsides pour pouvoir remplir leurs missions de base.

Nous constatons qu'il existe des « points de friction » entre le fonctionnement et les exigences de l'AJ et celui d'autres secteurs comme l'ONE ou le Fonds social Européen (FSE). A titre d'exemple : dans le cadre des projets FSE, il est attendu que les structures subsidiées fournissent une série d'informations que le cadre AJ ne permet pas de donner.

Afin de faciliter l'accès à ce type de Fonds et d'éviter la multiplication des discussions et négociations, nous trouverions opportun et plus efficace que les administrations respectives puissent s'entendre afin d'établir un fonctionnement qui sera alors appliqué à tout le secteur.

3.8 Plus de sécurité pour oser parler

Si nos services permettent la révélation de violences subies par un bénéficiaire, lui assurer une sécurité physique et émotionnelle est moins aisé. Cela s'explique par une saturation des services, un manque de moyens grandissant, un épuisement des professionnels et autre, un cadre légal restrictif... De manière plus globale, il y a un manque au niveau du système et ce système maintient les jeunes et les familles de notre territoire dans des situations problématiques où il est parfois difficile d'en sortir.

Par exemple, une jeune révèle être victime de violences de la part de son père. Les différents services compétents pour prendre en charge cette jeune ont été interpellés. Cependant, les services étant saturés, la jeune a du rentrer à son domicile, en présence de son père.

C'est une forme de violence institutionnelle qui peut engendrer une perte de confiance envers les professionnels et envers le système. Le manque de moyens alloués à l'Aide à la Jeunesse et notamment aux services agréés qui se retrouvent alors surchargés conduit les AMO et autres structures d'accueil à recevoir des demandes qui ne sont pas toujours de leur ressort. L'encadrement des jeunes peut alors être inadéquat. Ces manques humains et financiers impactent fortement les services dans la prise en charge des jeunes et des familles. Ceci est un constat qui apparaissait déjà dans notre diagnostic social de 2020.

Allart et De Backer (2020) vont plus loin en précisant que ces violences ne sont pas seulement institutionnelles mais également sociétales : « *Les causes de la violence ne sont pas seulement à chercher du côté des services d'aide et de soins. Les*

politiques sociales actuelles sont elles aussi génératrices de violence. Elles conditionnent de plus en plus l'accès aux droits fondamentaux. Elles excluent plus qu'elles n'intègrent. Elles pointent une responsabilité individuelle là où les causes sont avant tout sociétales, et elles glissent vers une normativité qui laisse peu de place à l'expression d'une différence ou même d'une souffrance. Sur le terrain, les institutions, travailleurs et usagers ressentent de manière aigüe cette violence sociale, et témoignent de son aggravation. »²⁷

3.9 David contre Goliath

Différents services réalisent des actions de prévention sur diverses thématiques (produits, sexualité, harcèlement, jeux d'argent...).

Régulièrement, ces actions visent l'individu, elles ont pour objectif de les informer, les responsabiliser, leur donner les outils pour poser un choix conscient. Ces actions peuvent également viser l'environnement, l'institution dans lequel évolue le jeune afin de le sensibiliser à la thématique.

Ces actions de prévention sont généralement portées par des structures associatives avec les limites des moyens qui sont conférés à la prévention.

Paradoxalement, l'individu est la cible de nombreux produits. Des moyens énormes sont déployés afin d'inciter l'individu à consommer et ce avec peu ou pas de limite et de réglementation. Certains produits ont vu ou voient leur publicité en partie légiférée (tabac, alcool...) mais les mêmes erreurs sont à nouveaux commises aujourd'hui avec d'autres (nouveaux) produits.

Exemple : Il y a plusieurs années, les alcopops se trouvaient en rayon des magasins à côté des jus de fruit. Ceux-ci ont fini par être déplacés pour être rangés avec les alcools. Il y a quelques années, dans le but notamment de réduire le côté promotionnel et attractif, une réglementation sur le tabac a uniformisé le design des paquets de cigarettes et de tabac.

Aujourd'hui, dans les grandes surfaces, on retrouve des cigarettes électroniques, aux couleurs « flash et attrayantes » au niveau des caisses, à côtés des bonbons ainsi que des boissons énergisantes à côté des jus. Quel est le public cible de ces produits ?

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des publicités ciblées via, notamment, les différents réseaux sociaux. On pense également à la promotion de certains comportements de type harcèlement, moquerie, compétition en rabaisant l'autre... à travers de nombreux jeux, émissions télévisées, publicités, concours, etc.

Nous constatons donc que l'associatif tente de mettre en place des actions de prévention avec les moyens qui sont les leurs pendant que d'autres ont la possibilité de déployer des moyens bien plus grands pour promouvoir « le contraire ».

²⁷ Allart & De Backer (2020)

Pour que la prévention ait un effet, il faut pouvoir agir de manière globale autour de l'individu avec un maximum de cohérence.

Comment et qui peut agir sur ces incohérences, ce paradoxe entre besoin de prévention et champ libre pour la promotion ?

3.10 Une place pour tous

Plusieurs de nos communes sont dépourvues d'espaces jeunes, de plaines de jeux, d'agoras, de Maisons de Jeunes et autres structures jeunesses. Certains jeunes n'ont pas toujours les moyens de se déplacer vers d'autres lieux structurés et/ou informels. Cela les empêche de pouvoir se retrouver entre pairs, ils décrochent socialement et sont alors encore plus isolés.

Pourtant, la confrontation avec l'espace public est nécessaire pour la construction identitaire²⁸. En effet, c'est un lieu de socialisation, d'expérimentations où il y a la possibilité de se dégager de l'univers familial, c'est un espace intermédiaire entre le dedans et le dehors. « *L'espace public peut alors devenir un lieu d'expression pour une jeunesse qui cherche à prendre la parole que ce soit pour revendiquer ou simplement laisser sa trace* »²⁹.

L'idée serait de créer des lieux de rassemblements informels pour et par les jeunes afin de favoriser les rencontres. A côté de cela, un travail sur les représentations des habitants avoisinants ces lieux de rassemblement pourrait sembler nécessaire. En effet, les jeunes peuvent être perçus comme dérangeants (nuisances sonores, source d'insécurité, gêne et autre). Comment alors arriver à mobiliser l'énergie des jeunes de manière positive et constructive ?

3.11 Un autre regard sur la jeunesse, elle a toujours des choses à nous dire...

Nous constatons que de nombreux jeunes s'impliquent positivement à différents niveaux de la société mais que ces implications ne sont que trop peu souvent mises en avant. Il y a plus de 10 ans, le CAAJ de Huy relevait déjà ce constat : « Nous remarquons qu'une certaine presse est plus encline à relayer les actions négatives et pourtant minoritaires de notre jeunesse »³⁰ et avait souhaité donner une visibilité accrue à leurs initiatives positives et citoyennes. Par cette visibilité, l'espoir était de redonner une image de notre jeunesse plus fidèle à la réalité.

²⁸ Daquin (2019)

²⁹ Chatillon & Darnault (2017)

³⁰ CAAJ de Huy (2009)

Force est de constater qu'il reste encore beaucoup de choses à faire pour changer le regard des adultes et de la société vis-à-vis de ces jeunes.

De plus, nous constatons que les jeunes ne sont pas toujours entendus et que peu de choses sont mises en place pour leur permettre de l'être. Ce sont alors bien souvent des adultes qui sont amenés à « penser pour eux ».

Pourquoi ne pas proposer, de manière plus générale, de :

- Donner plus de visibilité aux initiatives et engagements positifs de ces jeunes (par exemple dans la presse locale mais également nationale) ;
- Donner davantage de place aux jeunes dans l'espace et le débat public. Serait-il possible de commencer par leur donner une place au sein des Conseils de Prévention des différentes divisions en créant un « système » de représentation de différentes instances de jeunes ?

3.12 En route vers ses droits : le Collectif Interpel'AMOs

Notre région rurale – semi-rurale est fortement impactée par le manque d'offres en termes de mobilité. Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat, c'est pourquoi, il y a quelques années, des AMO de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont unies dans le cadre du projet « Interpel'AMO » pour partager leurs constats et les remonter auprès de différentes instances. Ce collectif représente des AMO réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se réunissent autour de la mission commune d'interpellation.

Notre AMO s'investit dans ce collectif et plus particulièrement dans le groupe *Mobilité*. En 2022-2023, ce groupe a mené un projet nommé « Et toi, jusqu'où va ton monde ? » qui a permis de faire émerger la parole des jeunes sur la question des injustices vécues en lien avec les problématiques de mobilité.

En annexe³¹, vous trouverez un compte rendu ainsi que quelques recommandations émises par le groupe suite à ces rencontres.

3.13 T'es à court ? Yapluka...

Comme cité à plusieurs reprises, nous constatons et dénonçons depuis plusieurs années un manque de moyens financiers dans le secteur. Afin de palier à ces difficultés, nous avons la possibilité de remplir des appels à projet. Ceux-ci nous permettent la mise en place de nombreux projets, le financement de frais de fonctionnements et de personnels. Bien que cette aide soit précieuse et nécessaire, il y a d'importantes contraintes qui en découlent :

³¹ Voir annexe 1

- Les conditions : Tant les conditions d'octroi que celles à suivre dans la mise en place de nos projets.
- Caractère innovant : Il nous est constamment demandé d'innover et de réinventer nos projets. Cela remet en question la pérennité et la continuité de ceux déjà en place.
- Temporalité : les délais ne correspondent pas toujours à ceux du terrain.
- Caractère chronophage (justification, remplissage, etc.)
- Montants alloués : Les appels à projet sont rarement établis afin de couvrir les frais de fonctionnements et de personnels en même temps. Il est donc fréquent que nous recevions de l'argent pour les frais de fonctionnements d'un projet sans avoir les moyens humains nécessaires pour l'encadrer. Et inversement, lorsque nous avons la possibilité d'engager du personnel, nous n'avons pas le budget nécessaire afin d'assurer les frais de fonctionnements.

Pour étayer ces propos, nous vous renvoyons vers les travaux du chantier 1 des Assises de la prévention de 2023³². Certaines recommandations ont également été dégagées dans ce groupe de travail.

Afin de compléter cette dernière liste non-exhaustive, nous citerons à nouveau Allart et De Backer (2020) : « *Les contraintes administratives et financières vont grandissant, avec parfois des délais pratiquement inatteignables. En parallèle, les subventions arrivent tard, parfois neuf ou dix mois après le début des activités, et le paiement des salaires devient un cauchemar qui ne s'arrête que pour reprendre au début de l'année suivante.* ».

³² Assises de la prévention (2023)

Bibliographie

Allart, M., & De Backer, M. (2020). Violences dans les institutions d'aide et de soins : Une réflexion systémique et des pistes d'intervention, *Smes*. https://smes.be/wp-content/uploads/2020/09/smes_02_web_fr_final.pdf

Arrêté du 5 décembre 2018 du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert (J.O. 5 décembre 2018).

Arrêté du 2 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté Française fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s (J.O. 2 mai 2019).

Assises de la prévention. (2023, 17 janvier). *Chantier 1 - Comment réduire l'écart entre les ambitions du Livre Ier du Code et les moyens qui lui sont accordés ?* https://www.assisesdelaprevention.be/wp-content/uploads/2023/02/Recommandations_chantier_1.pdf

CAAJ de Huy (2009). *Les jeunes se mettent en image*. Dossier de presse

Can, S. (2015). La garantie européenne pour la jeunesse. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2263(5-45). <https://doi.org/10.3917/cris.2263.0005>

Chatillon, M., & Darnault, Z. (2017, 15 mai). Jeunesse et espace public : intégrer les jeunes dans la ville. *Demain La Ville - Bouygues Immobilier*. <https://www.demainlaville.com/jeunesse-espace-public/>

Daquin, A. (2019). Avoir un local à soi : Enjeux de territoire entre jeunes de rue et institutions d'un quartier populaire. *Agora débats/jeunesses*, 83, pp. 71-88. <https://doi.org/10.3917/agora.083.0071>

Child Focus. (2020). *Sécurité en ligne*. *Child Focus*. <https://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/professionnels>. Consulté le 21 janvier 2020

Colard, B. (2008). *Le massage à l'école et en famille dès l'âge de 4 ans*. Ambre eds

Commission des Jeux de Hasard. (s.d.). *Dossier Pédagogique*. Gaming Commission. <https://gamingcommission.paddlecms.net/sites/default/files/2021-11/5519-BLUF%2BCOVER-FR.pdf>

Coup d'envoi. (s.d.). *Présentation*. Coup d'envoi. <https://www.coupdenvoi.be/presentation/>

Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (J.O. 18 janvier 2018).

DGDE. (2019). *Rapports Pauvreté 2009-2019 Activités 2018-2019*. http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=8e84436dc5f32ebd8363a7a5c65a5b55227d824c&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/18-19_pauvrete/DGDE_Rapports2019_LowRes.pdf

Eurostat Statistics Explained. (2017, 11 septembre). *Ec.europa*. Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.scribbr.fr/references/generateur/dossier/76Ka0NgMurD84QlvWBk8T/listes/eUMc1upJDsZ2Nqep4csAc/citer/page-web/>

Graisie, A. (2020, 24 janvier). *L'absentéisme scolaire en constante augmentation*. RTBF. <https://www.rtbf.be/article/labsenteisme-scolaire-en-constante-augmentation-10415631>

Iweps. (s. d.). *Catalogue des indicateurs statistiques*. WALSTAT. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?theme_id=9

Knüsel, R., Colombo, A. (2014, février). Accessibilité et non-recours, aux services publics. Présentation. *Les Politiques Sociales*, 3-4, pp. 4-11. <https://www.cairn.info/revue-les-politiques-sociales-2014-2-page-4.htm>

Knüsel, R. & Colombo, A. (2014). Accessibilité et non-recours, aux services publics. Présentation. *Les Politiques Sociales*, 3-4, 4-11. <https://doi.org/10.3917/lps.143.0004>

La Ligue des Familles. (2009). *Remédier - Une mission de l'école, pas un marché*. https://services.liguedesfamilles.be/Files/media/etudes/Interpellations_politiques/Remedier.-Une-mission-de-lecole-pas-un-marche.--Avril-09-VD.pdf

Liège Sport Asbl. (s.d.). *Les chèques-sport - Liège Sport*. Liège Sport. Consulté le 18 septembre 2023. <https://www.liegesport.be/les-cheques-sport/>

L'Echo. (s.d.). *Seules 4 familles sur 10 peuvent trouver une place en crèche*. L'Echo. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/seules-4-familles-sur-10-peuvent-trouver-une-place-en-creche/10511606.html?fbclid=IwAR3rNyEkHSze6mhlGqTqMEiwvj8h4Vwa2XsG6DKNXix9qxbTkS465fpzLws>

Mignot, C., Grooten, M., Mertens, F., Lakaye, A., & Devos, G. (2023, 29 juin). *Carte blanche : l'industrie du jeu d'argent n'est-elle pas elle-même dépendante de l'activité des joueurs dépendants ?* RTBF. <https://www.rtbf.be/article/carte-blanche-lindustrie-du-jeu-dargent-nest-elle-pas-elle-meme-dependante-de-lactivite-des-joueurs-dependants-11220626>

Ministère des Solidarités et de la Santé. (2020). *Les 1000 premiers jours. Là où tout commence*. <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>

SEDAP. (2022, février). *La pratique des jeux d'argent et de hasard des mineurs en 2021 (ENJEU-Mineurs)*. ENJEU Mineurs. https://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=32565

Van Honsté, C. (2011). *L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ?*. UFAPEC, 28(11), <https://www.ufapec.be/files/files/analyses/2011/2811-soutien-scolaire-.pdf>

Annexe



Et toi, jusqu'où va ton monde ?

« Interpel'AMOs » est un collectif qui regroupe différents services AMO de milieu urbain, semi-urbain et rural répartis sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous nous réunissons autour de notre mission commune d'interpellation, et plus particulièrement autour de la problématique de l'accès à la mobilité pour les jeunes et les familles. Nous avons pu relever à travers notre diagnostic de terrain que la mise en œuvre de la déclaration internationale des droits de l'enfant était entravée lorsque les jeunes et familles, surtout les plus fragiles, ne parviennent pas à se déplacer aisément dans leur quotidien.

Ne pas pouvoir se déplacer est un facteur d'exclusion.

Les problèmes liés à la mobilité sont en effet une des préoccupations majeures des jeunes et des familles. Nos actions de prévention visent ainsi à favoriser une meilleure justice sociale concernant le droit à la mobilité. L'objectif de nos actions est donc de relayer la parole des jeunes et des parents face à certaines situations intolérables - de sensibiliser le grand public face à ces questions - et d'interpeller les pouvoirs politiques (locaux et régionaux) afin d'envisager des pistes d'actions pour une politique de mobilité accessible à tous !

Après la publication et la diffusion d'une carte blanche en janvier 2020, le collectif a réalisé en 2021 des capsules vidéo, créées par des jeunes, et ce en lien avec les droits bafoués précités dans ladite carte. Ces vidéos ont mis le focus sur les difficultés quotidiennes que les jeunes et les familles peuvent rencontrer en termes de déplacements et qui bafouent une série de droits fondamentaux, entravant ainsi leur développement. Le but était de mener une campagne de sensibilisation, touchant un public plus large, sur l'accroissement exponentiel des problématiques liées à l'absence ou au manque de mobilité physique et/ou social et de leurs incidences sur l'accès à des droits primaires. Toutes ces difficultés se sont accentuées avec la crise. Ces capsules vidéo ont été diffusées durant la semaine de la mobilité, avec la présentation d'une capsule finale portant sur une interpellation porteuse de quelques recommandations à destination des autorités politiques.

En 2022, nous avons décidé d'aller à la rencontre de nos familles afin de faire émerger l'expression des jeunes autour d'injustices vécues. Nous avons donc récolté l'avis de notre public sur la thématique de la mobilité en partant de la question : « Jusqu'où va ton monde ? ». Les jeunes ont pu exprimer leurs idées sous différentes formes : fresque, slams, saynètes (happening), dessins, témoignages...

Le 21 septembre 2022, durant la semaine de la mobilité, nous nous sommes retrouvés, jeunes et professionnel.les, à Namur pour occuper l'espace public. Cette action citoyenne a permis aux jeunes de mettre en scène leur réalisation et d'échanger à ce propos avec la population présente. Une vidéo récapitulative de cette journée est disponible **via le QR code en bas de page et sera diffusée via les canaux officiels le 20 novembre 2023, lors de la journée internationale des droits de l'enfant.**

Voici nos pistes et nos recommandations :

Les constats partagés par les acteurs de la prévention dans toutes la fédération Wallonie/Bruxelles ont fait l'objet d'une recommandation proposée par le collège de prévention au gouvernement. En voici un extrait :

« La question des problématiques liées à la mobilité est reprise dans tous les diagnostics sociaux des Conseils sous diverses formes mais elle est prioritaire dans les zones les plus rurales des arrondissements/divisions. La mobilité réduite des jeunes précaires et de leurs familles induit leur isolement social, et un accès difficile, voire impossible, aux services d'aide et de santé, à l'emploi et la formation. Le manque de services sociaux ou itinérants dans certaines régions à faible densité de population est criant. »

*« Les difficultés liées à la mobilité sont une des causes majeures de l'isolement des enfants et des jeunes en situation de précarité et de leurs familles. Le manque de solutions de déplacement induit leur isolement social et un accès difficile voire impossible aux services d'aide et de santé, à l'emploi et à la formation. Le Collège recommande de mettre en place un groupe de travail intersectoriel coordonné par des représentants du Collège de prévention et par l'Autorité Organisatrice du Transport (qui organise, au sein du SPW mobilité et des infrastructures, la régulation et la surveillance des transports publics en Wallonie) en vue de travailler sur un état des lieux et des propositions d'aménagement du réseau des transports en commun prenant mieux en compte les besoins de mobilité des enfants, des jeunes et de leurs familles ou familiers. **Le Collège proposera notamment d'envisager la gratuité totale des transports pour les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans.** »*

C'est précisément à ce niveau qu'un membre du collectif Interpel'AMOs pourrait prendre une place afin de relayer la parole des jeunes et des familles.

A ce titre nous avons réfléchi à une proposition concrète (qui s'inspire des conventions relatives à l'article 27) qui consisterait à la mise en place d'une collaboration entre la TEC/SNCB et l'aide à la jeunesse afin d'offrir aux jeunes et aux familles la quasi-gratuité des transports publics.

Nous pouvons lire également que **la gratuité des transports pour les mouvements de jeunesse** (Scouts, Guides Catholiques de Belgique, Fédération nationale des Patros, Faucons Rouges, Scouts et Guides Pluralistes de Belgique) est mise en avant au **TEC**.

Sur cette base, il serait donc cohérent d'envisager le même avantage pour les jeunes qui fréquentent les services de l'aide à la jeunesse ?

A partir du Mémorandum *mobilité inclusive 2024-2030*, qui mentionne 4 priorités, **notre collectif a souhaité cibler la recommandation qui consiste à garantir l'égalité d'accès au permis de conduire ainsi que la Garantie de l'inclusivité des formations et des examens permis de conduire.** *« En 2023, la capacité de conduire reste une compétence clé pour accéder aux services de base et à l'emploi. Mais l'accès au permis de conduire n'est plus du tout garanti pour les personnes peu qualifiées et/ou précarisées. Il est donc urgent de déployer à travers la Wallonie une offre de formation à la conduite spécifiquement conçue pour les personnes peu qualifiées et/ou précarisées, et de soutenir en particulier le développement de processus de préparation à l'examen théorique du permis de conduire adaptés aux publics de l'insertion socioprofessionnelle sur le plan pédagogique et psychosocial. »* Il suggère *« d'inciter et de subventionner la création d'auto-écoles sociales dans le secteur non-marchand ».*

Comme vous le constatez, Il nous apparaissait judicieux de ne pas relever l'ensemble des problèmes pour cibler ici 3 recommandations réalistes qui incitent à se mettre autour de la table en vue d'aboutir à des mesures concrètes sur le court terme. La parole des jeunes est précieuse, à nous de ne pas la bafouer et de les accompagner vers un monde plus égalitaire.

Nous continuerons à porter ces revendications et les membres du collectif sont ouverts à dialoguer sur ce sujet. N'hésitez pas à nous contacter pour partager vos idées, vos préoccupations ou vos propositions. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour une politique de mobilité plus inclusive, qui garantira à chacun l'accès aux droits fondamentaux et à une meilleure qualité de vie.

Le GT Mobilité du Collectif Interpel'AMOs

Contact : Interpelamos@outlook.be

Lien vers la vidéo :



Les AMOs (Actions en Milieu Ouvert) sont des services de prévention agréés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Leurs axes principaux sont d'une part, la prévention éducative, qui consiste à proposer un lieu d'écoute, gratuit, confidentiel et à la demande à tous jeunes jusqu'à 18 ou 22 ans et leurs proches. D'autre part, la prévention sociale qui consiste à mettre en place des actions de prévention dans le milieu de vie des jeunes (quartiers, écoles, familles, réseaux sociaux) afin de le rendre plus propice à leur épanouissement et à leur émancipation. Les AMOs peuvent également interpeller les autorités politiques et administratives sur des problématiques spécifiques liées aux jeunes.

